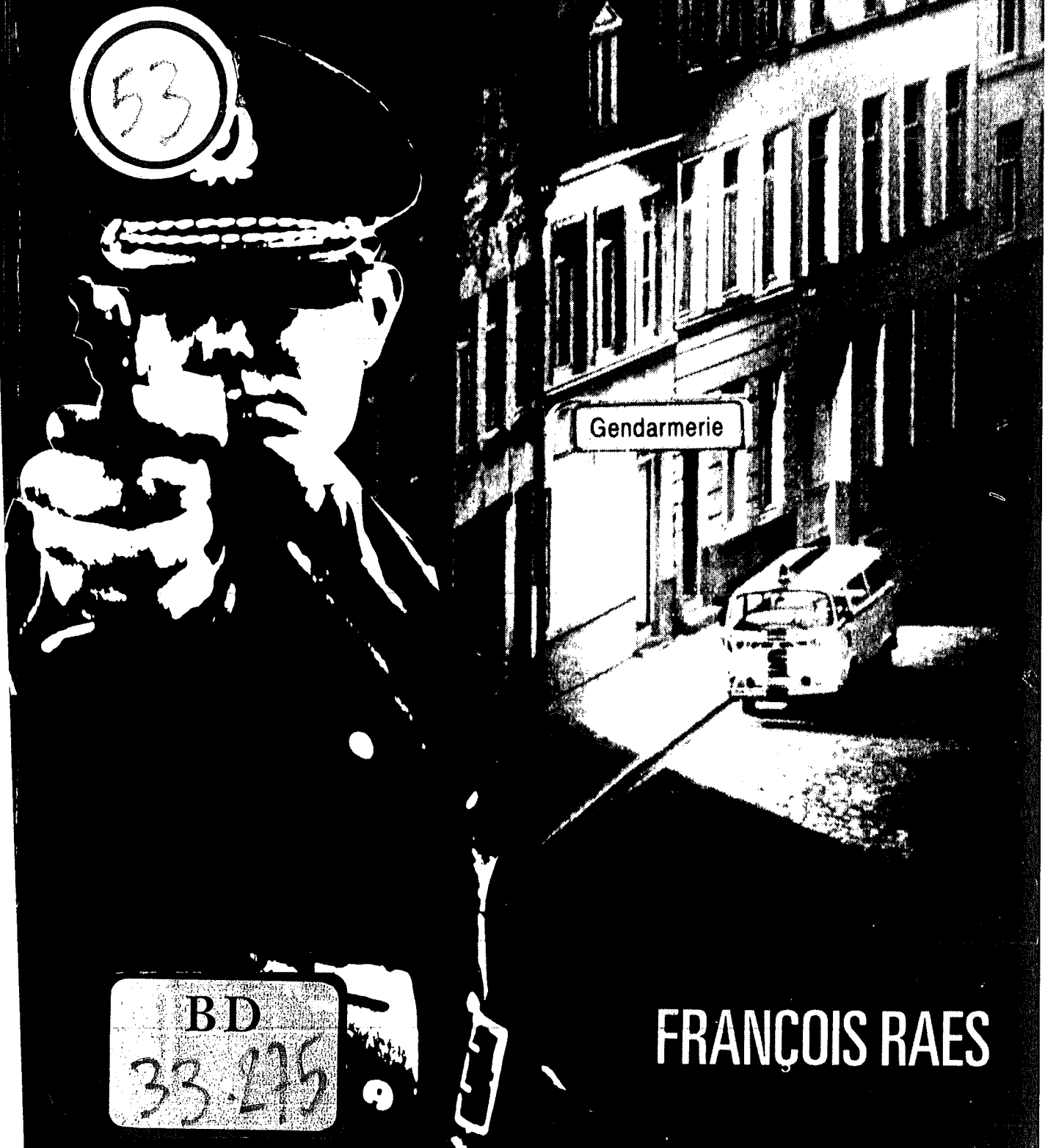


# UN GENDARME

de la Gendarmerie



BD  
33-275

FRANÇOIS RAES

Quand un membre de la BSR  
enquête au Bureau National  
de la Drogue...



François Raes

UN GENDARME  
DON QUICHOTTE

Couverture: Drinkend Hert

Traduction: H. Lerouge

© Editions EPO  
Lange Pastoorstr. 27  
2600 Berchem  
Tél. 03/239.68.74

Distribution:  
Editions Vie Ouvrière  
4, Rue d'Anderlecht  
1000 Bruxelles  
Tél. 02/521.50.90

ISBN 90-6445-523 6  
D 2204-1983-23

L'auteur tient à remercier les personnes suivantes:

- Le professeur Lode Van Outrive, également président de la ligue pour la Défense des Droits de l'Homme, pour son commentaire sur ce livre.
- Les journalistes Walter De Bock, René Haquin et Claude Herminaire pour l'intérêt plus que professionnel qu'ils ont porté à mes aventures au sein de la gendarmerie;
- Jan Willems, pour son aide rédactionnelle fort appréciée lors de la rédaction de ce livre.

L'auteur tient à préciser fermement que tout ce qui est décrit dans ce livre correspond à la réalité. Si certaines personnes se sentent attaquées et estiment avoir à se justifier de quelque façon, il est disposé à relever le gând.

Je dédie ce livre à tous mes anciens collègues - officiers y compris - qui ont tenté, dans leur fonction de gendarme, de faire triompher la justice, mais qui en ont été empêchés par le pouvoir de certains supérieurs qui vivent trop éloignés de la réalité quotidienne de leurs subordonnés.



Ce livre n'est pas un réquisitoire contre la justice, la police et la gendarmerie, mais bien contre la manière dont les tâches de ces instances sont vidées de leur contenu par des intérêts personnels ou politiques. Pendant les 25 années que j'ai fait partie de ce milieu, j'ai pu fréquemment constater comment des magistrats conscients de leur devoir, des gendarmes bien intentionnés et des policiers intègres ont vu leur élan brisé, ont été détournés de leurs objectifs ou, pire encore, forcés de se laisser corrompre, avec pour conséquence tragique que l'appareil judiciaire est devenu l'une des nos institutions les plus injustes.

## PREFACE

par Lode Van Outrive,

Professeur de sociologie de la criminologie, d'organisation policière et judiciaire.

Président de la Lique pour la Défense des Droits de l'Homme

Ce que François Raes a écrit, m'apparaît comme un mélange d'une autobiographie et d'un témoignage conditionné par sa fonction. Ce mode d'expression n'est pas inhabituel. Pas mal de personnes, qui ont eu des démêlés avec l'organisation dans laquelle elles travaillaient, ont éprouvé le besoin de s'en ouvrir: des prêtres ont parlé de leur Eglise, des politiciens de leur parti, des sportifs de leur milieu sportif, des ouvriers de leur entreprise ou de leur syndicat, des fonctionnaires de leur administration, des policiers de leur service de police. Chacun le fait de sa façon, mais tous fournissent une contribution à une meilleure connaissance du fonctionnement de la parcelle de la réalité à laquelle ils ont été confrontés pendant des années. Ce faisant, ils contribuent à corriger notre vision des appareils et des organisations. Dans la réalité, les institutions ne correspondent que rarement à l'image qu'elles essaient de donner d'elles-mêmes au public. Les "initiés" sont souvent les seuls à pouvoir en dresser un tableau plus réaliste.

Pendant des années, la gendarmerie belge a diffusé d'elle-même une image de marque qui ne correspondait pas à la réalité: la gendarmerie était un corps intègre, disposant d'une organisation parfaite, toute désignée pour jouer le rôle d'arbitre. Cette image a été protégée de façon assez efficace; mais petit à petit, et surtout au cours des dix dernières années, elle a été ébranlée sous la pression de toutes sortes de circonstances. Ce qui fut alors révélé au grand jour, a surpris beaucoup de personnes tant à l'intérieur qu'en dehors de la gendarmerie.

Il serait cependant vain de chercher dans le livre de François Raes une vue complète du fonctionnement de la gendarmerie belge ou à voir clair dans l'affaire François. Ce livre

n'est qu'une source parmi d'autres et l'histoire dira quelle est son importance.

J'ai parlé ci-dessus d'un témoignage conditionné par sa fonction. Ceci dépasse le simple fait que François Raes ne peut parler qu'en tant que premier maréchal des logis, c'est à dire sous-officier de la gendarmerie. A mon avis, ce récit illustre d'abord la position contradictoire du policier. L'immense majorité des policiers sont d'une origine sociale modeste et il n'y a absolument rien qui les lie à la bourgeoisie, ni même aux classes moyennes. Economiquement parlant, les gendarmes sont des salariés. Ils ne possèdent pas de capitaux, n'ont pratiquement aucune autorité sur le travail d'autrui et, ce qui plus est, ils disposent de fort peu d'autonomie dans leur propre situation de travail. D'autre part, les policiers sont supposés jouer un rôle dans la reproduction de la domination idéologique et politique que la bourgeoisie exerce au moyen de l'appareil d'Etat. A cet effet on leur inculque des conceptions très conservatrices et quiconque ose mettre en discussion l'ordre établi et prône le changement est présenté systématiquement sous un mauvais jour. Leur information les pousse donc à adopter la disposition de classe du groupe dominant. Lorsqu'on étudie les positions adoptées par des policiers, il faut tenir compte de cette situation contradictoire et des effets qu'elle a sur leur travail, leurs conditions de vie et leurs conceptions.

François Raes n'a pas oublié d'où il vient et il gardé cette honnêteté qui l'a d'ailleurs conduit là où il se trouve aujourd'hui et l'a poussé à faire les révélations que vous avez devant vous. On remarquera aussi sa sympathie pour l'homme de la rue, pour le simple manoeuvre, pour les modestes passeurs de drogue sud-américains et asiatiques, séduits par l'argent. L'aversion qui lui inspirent les meneurs, les protégés des politiciens corrompus, devant qui il a dû s'avouer impuissant tant de fois, n'en est que plus grande. Le peu de prise qu'il a sur ses propres conditions de travail relève aussi de cet aspect de sa situation contradictoire. Il faut non seulement travailler sur ordre mais aussi s'arrêter quand on le commande. Il y a le manque d'information, l'expérience de l'arbitraire, de la négligence et de l'abus de pouvoir de la part des supérieurs.

Mais il y a donc aussi l'autre aspect de la position: la reproduction de l'idéologie traditionnelle, établie. François Raes s'est lancé avec conviction dans la lutte contre la consommation et le trafic de la drogue. On l'avait persuadé de la validité des méthodes. Il s'agissait par exemple, de pénétrer le plus loin possible dans l'organisation du trafic de la drogue. Ce faisant, on partait de toutes les conceptions stéréotypées telles que les consommateurs sont des vendeurs, la structure pyramidale de l'autorité, les "parrains" etc... Même quand il est tombé d'une surprise dans l'autre et qu'il a eu vent de l'étendue des ramifications et des connections jusque dans les hautes sphères du monde politique, il n'a pas voulu abandonner. François Raes sait que je ne partage pas ces opinions en matière de la politique de contrôle de la drogue et que la préoccupation soudaine des autorités en cette matière me semble peu crédible. Nous constatons donc que François Raes éprouvait continuellement ces tensions à l'intérieur de sa situation de gendarme.

Le lecteur attentif, qui veut bien admettre le style propre du narrateur Raes, le manque d'une information complète, et la sensibilité humaine, apprendra encore une multitude de choses nouvelles.

1. Beaucoup de profanes seront surpris par ce que François Raes écrit sur la formation des gendarmes. Ce témoignage correspond d'ailleurs à ce que des criminologues tels que G. Tardif et R. Harris ont écrit sur la formation de la Gendarmerie Royale Canadienne et des agents fédéraux aux Etats-Unis. Une telle conception de formation qui tue la personnalité des policiers est d'ailleurs tout à fait dépassée. Nous aurons l'occasion de revenir sur "das Militär".

2. Nous doutons également de la qualité de la formation en matière de drogue et de lutte contre la drogue. Selon François Raes, le commandant François était un expert en la matière. Toutefois, ce qui est paru dans les éditions du 5, 6 et 7 janvier 80 du journal La Dernière Heure comme étant son cours de "toxicomanie, drogue, et l'effet d'accoutumance" sera euphémiquement taxé par de nombreux experts d'unilatéral et incomplet. Nous ne pouvons nous défaire de l'impression que l'on cache à ceux qu'on prépare à la lutte contre la drogue un tas d'informations sur les dessous politiques et économiques des conventions internationales, sur l'imbrica-

tion du trafic de la drogue et de certains intérêts et pouvoirs politiques, économiques et financiers, sur les motivations politiques et idéologiques - autres que le souci de la santé publique - qui sont à la base du contrôle national et international du trafic de la drogue... Seulement, une telle information risque d'ôter aux policiers l'envie de mener la lutte contre la drogue de façon traditionnelle.

Nous voulons faire remarquer en passant que les parquets ne semblent pas non plus avoir des connaissances satisfaisantes en la matière.

3. Tout le monde connaît entretemps la rengaine sur le manque de contrôle externe, des citoyens et du parlement, sur le fonctionnement de la gendarmerie. Cela ne veut pas que dire que quoique ce soit ait changé entretemps. Les Arrêtés Royaux d'exécution de la loi sur la gendarmerie de 1957, mais aussi cette loi elle-même, ont conféré à la gendarmerie et à son chef de corps une autonomie inimaginable. Ce qui surprend par contre dans le livre de François Raes, c'est le manque de contrôle interne.

Tous ceux qui sont tant soit peu au courant des mesures sévères de contrôle et d'accompagnement des policiers qui travaillent dans le domaine des soi-disant crimes sans victime, n'en croiront pas leurs yeux en apprenant les aventures du Bureau National de la Drogue de la gendarmerie et du Bureau d'Information Criminelle (le BIC). Il suffit de consulter les écrits de J.A. Blaauw dans le "Algemeen Politieblad" (Pays-Bas) d'avril 80, pour savoir quelles sont les mesures d'accompagnement, de contrôle et de prévention nécessaires si on lance sa police sur ce terrain. La littérature ne manque pas. Nous nous imaginions que la gendarmerie disposait d'une bonne bibliothèque et d'un bon service de documentation et qu'elle les utilisait. Le comportement de l'état-major témoignait de nonchalance, de désintérêt et de réserve. Plus tard, au cours du procès François, la gendarmerie a bien réussi à organiser son absence. Nous avons entendu à ce propos des paroles très amères dans la bouche d'officiers assez haut-placés. Il est d'ailleurs très suprenant que les ministres de tutelle de l'actuel gouvernement Martens V n'ont pas jugé nécessaire de soumettre le rôle de l'état-major de la gendarmerie à un examen approfondi. Ceci nous ramène cependant au manque de contrôle externe.

4. Il y a aussi le caractère militaire de la gendarmerie qui apparaît comme un élément négatif. L'argument que l'on doit exécuter des missions dans le cadre de l'OTAN sonne de plus en plus comme un alibi.

A leur conférence de presse du 13 octobre 1982, la Ligue Belge pour la Défense des Droits de l'Homme, la Ligue flamande et la Ligue wallonne ont attiré l'attention sur les conséquences néfastes de ce caractère militaire pour les hommes, qui pourtant à longueur de journées, remplissent des missions de police judiciaires et administratives. En cas de mesures d'ordre interne jugées injustifiées ou inéquitables, les gendarmes n'ont pas le droit de faire appel au Conseil d'Etat. Ils n'ont aucune possibilité de recours contre certaines décisions en matière de tâches, de services, de missions, etc... Ou peuvent-ils tout de même introduire une action en justice en cas de sanctions pour de simples négligences? Des officiers de l'armée de terre l'ont déjà fait avec succès, mais quel gendarme oserait le faire aujourd'hui?

Ces policiers sont également soumis à des directives qui sont contraires au principe de la séparation des compétences judiciaires et administratives et de l'autorité judiciaire et administrative sur des fonctionnaires de police. Des directives internes interdisent d'informer directement le parquet, sauf en cas de délits extrêmement graves. Les gendarmes sont soumis à une justice disciplinaire "incorporée", exceptionnellement arbitraire, discriminatoire et partisane. Les Ligues ont indiqué à ce moment-là que beaucoup de ce qui se passe aujourd'hui à la gendarmerie est contraire à la recommandation 858 et à la résolution 690 relatives à la Déclaration sur la Police de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, approuvée le 8 mai 1979. On y recommande: un statut de fonctionnaire pour toutes les polices; un devoir pour chaque policier de s'opposer à des infractions aux lois; la possibilité d'en référer à une autorité supérieure; une formation professionnelle et générale approfondie; des conditions de travail professionnelles, psychologiques et matérielles qui garantissent l'intégrité, l'impartialité et la dignité; une justice disciplinaire indépendante et impartiale.

Le lecteur se rendra compte des conséquences néfastes du système militaire pour François Raes, tout comme d'ailleurs

sans doute beaucoup d'autres gendarmes. Il pourra constater comment Raes a agi selon l'esprit de tous les principes énoncés dans la Déclaration sur la Police du Conseil de l'Europe.

5. Le lecteur se posera sans aucun doute des questions sur le rôle du Parquet, dont l'auteur ne dit pas grand'chose. Comme il n'en faisait pas partie, il ne peut en être autrement.

6. Enfin, le livre nous apprend en premier lieu un tas de choses sur le trafic de la drogue même. Sur son ampleur, sur la façon dont des trafiquants, grands et petits, professionnels et amateurs en font une occupation fort lucrative. Nous obtenons quelques informations sur l'imbrication du trafic de la drogue et de celui des armes, des diamants, des objets d'art et de la prostitution. L'évocation de l'implication de certaines personnalités du monde politique et économique n'échappera pas non plus au lecteur attentif. Pas plus d'ailleurs que les liens existants entre les gendarmes, les membres du BIC et la Drug Enforcement Administration américaine. Les activités de la DEA sur le territoire belge ne doivent d'ailleurs pas sembler évidentes à tout le monde.

7. De nombreux lecteurs ne s'expliqueront sans doute pas les résultats médiocres et fortuits obtenus dans la lutte contre le trafic de la drogue et la recherche des consommateurs de drogue. La façon dont on traque ces derniers, et surtout les petits, rappelle la chasse aux sorcières, aux hérétiques, aux communistes, aux subversifs, aux hippies. Est-ce que les résultats obtenus sont en rapport avec ce qu'on prétend et avec les moyens investis?

Loin de moi de nier qu'il existe un problème de toxicomanie qui n'est d'ailleurs pas limité aux drogues dont il est question ici (dérivés d'opium, cocaïne, etc...). Peu de personnes contesteront qu'il faut contrôler la qualité et les prix des substances stupéfiantes. Il n'y a cependant pas que les moyens relevant du droit pénal ou répressifs pour s'attaquer à ces problèmes, mais il faut alors partir d'autres conceptions et analyses. Entretemps la lutte contre la drogue risque de devenir un but ou une performance en soi, ou une activité policière rituelle ou symbolique ou encore un piège pour policiers.

8. Il est enfin évident que François Raes n'a pu ou n'a voulu soulever un petit coin du voile. Le secret professionnel le lie

encore pendant cinq ans et vu sa position, il lui était impossible de tout savoir. On n'a pas dit le dernier mot sur l'affaire François, ni sur la gendarmerie.

Quelques réflexions pour conclure. François Raes est resté un idéaliste et cela force notre respect. Il pense que les citoyens ont le droit de savoir ce qui passe à la gendarmerie. Il veut que la critique ne s'adresse pas d'abord au gendarme individuel mais à l'appareil et aux responsables dans et en dehors de la gendarmerie. Il n'accepte pas que des gendarmes, des politiciens et des magistrats couvrent des abus. L'histoire révélera que jusqu'à ce jour, justice n'a pas été faite dans l'affaire François, bien au contraire. Elle dira probablement aussi que les responsables politiques au plus haut niveau ont failli à leur mission de contrôle. Car en fin de compte, c'est à eux qu'il appartient de veiller que la police et la justice fonctionnent comme il faut.

Louvain, le 24 août 1983

## PREMIERE PARTIE

### Le BND: Les "Gaston Lagaffe" de l'état-major

Au milieu de l'année 1971, le ministre de la Justice de l'époque, Alphonse Vranckx, créait par Arrêté Royal, le Bureau d'Information Criminelle, mieux connu sous le nom du B.I.C.. L'objectif de cet organisme était de mieux prévenir et combattre le crime au moyen de l'infiltration dans le milieu. Le B.I.C. n'est pas une section spéciale des services de police existants, mais une direction administrative, dont les membres ont comme mission, entre autres, de mener la lutte contre le trafic de la drogue. Dès le début, la création du B.I.C. a suscité de nombreuses critiques dans la presse et parmi les juristes. Au fil des années, le B.I.C. devait se présenter à plusieurs reprises sous un mauvais jour, notamment suite à des irrégularités grossières de la part de ses membres.

Il ne fait aucun doute que l'état-major de la gendarmerie n'a pas fort apprécié la création du B.I.C.. La gendarmerie aurait préféré garder sous son contrôle la lutte contre le crime en général et contre le trafic de la drogue en particulier. Elle avait d'ailleurs commencé à mettre sur pied des sections anti-drogue autonomes au sein des différentes Brigades de Surveillance et de Recherche (BSR).

Quelques mois après la création du B.I.C., le commandant François a été chargé par l'état-major de la gendarmerie de centraliser les différentes données recueillies par les différentes sections de la BSR en matière de lutte contre le trafic de la drogue. C'est de cette façon qu'ont été jetées les bases du B.N.D., le Bureau National des Drogues de la gendarmerie.

Le BND travaillait sous l'autorité directe du chef de la Direction Supérieure des Opérations, qui est une position-clef au sein de l'état-major. Ce Directeur Supérieur est, entre autres, compétent en matière de maintien de l'ordre et d'enquêtes judiciaires. Cette fonction a été exercée de 1970 à 1973 par l'actuel (1983) commandant de corps Beaurir, qui était colonel à l'époque. C'est d'ailleurs en cette qualité qu'il a



commenté un rapport sur l'organisation et les méthodes de la lutte contre la drogue, qui avait été rédigé en 1971 par les Nations Unies. Un résumé du commentaire de Beurir a par la suite été mis à la disposition de tous les chercheurs des brigades anti-drogue de la gendarmerie. Dans la perspective de ce que nous décrivons ci-après, les réflexions de Beurir sur le document de l'ONU sont d'une grande importance.

“Le problème qui a surgi aujourd'hui, suite à la forte augmentation de la consommation de drogue chez les jeunes, est tel qu'il nécessite la collaboration de tous à la recherche des consommateurs. Lorsque l'état-major a jugé nécessaire de former des spécialistes, ce n'était pas tant dans le but de traquer le fumeur de marijuana dans un club de jeunes, mais surtout en vue de lutter contre les trafiquants de drogue, quelle que soit la place que ceux-ci occupent dans la hiérarchie sociale. Le personnel spécialisé ne doit pas attendre que le hasard vole à son secours, ni qu'un contrôle routier de l'une ou de l'autre brigade ne révèle un trafic de drogue. Il doit par contre s'infiltrer dans le milieu de la drogue, et y rechercher en tout premier lieu les trafiquants. Pour mener cette action, l'état-major a inscrit des fonds extra-ordinaires au budget. Ils ne sont pas importants et ils ne sont pas destinés à couvrir les menues dépenses”.

Voilà le commentaire du futur commandant de corps de la gendarmerie.

Comme le BND ne disposait pas de cette somme, le commandant François s'est adressé au colonel Absil, l'adjoint à la Direction Supérieure des Opérations, en précisant qu'il avait besoin de cet argent pour le montrer à un trafiquant. Le colonel Absil se méfiait, d'autant plus qu'il s'agissait ici d'une provocation, une pratique légalement interdite en Belgique. C'est ainsi que la proposition du commandant François a atterri sur la table du chef du colonel Absil, le colonel Bernaert, qui était le Directeur des Opérations depuis 1973. Celui-ci l'a transmis au commandant de corps Deneve. Ce dernier était disposé à fournir l'argent au commandant François à condition que le parquet donne son approbation au projet. Le substitut Reyniers s'en est chargé et l'opération pouvait donc se faire.

L'opération ne s'est cependant pas déroulé comme prévu. On avait réussi à mettre la main sur une certaine quantité de

cocaïne, mais l'argent avait disparu. Le commandant François commençait à s'affoler: comment allait-il rembourser l'argent à l'état-major? Il décidait d'aller vendre la drogue aux Pays-Bas, mais comme il n'en avait qu'une petite quantité, il fallait la couper.

Le commandant François a donc contacté l'agent du B.I.C. John Cloonen, qui était bien introduit dans le milieu des trafiquants hollandais. Cloonen est parti pour les Pays-Bas, y a contacté quelques personnes, mais a dû retourner bredouille. On lui avait affirmé que la cocaïne avait perdu toute valeur. Le commandant François ne savait plus à quel saint se vouer. Pour pouvoir quand-même rembourser l'argent à l'état-major, il a chargé André Cammerman de faire une ultime tentative pour vendre la marchandise aux Pays-Bas. Cammerman a réussi à trouver quelques acheteurs potentiels. L'échange devait avoir lieu non loin de Breda.

Le jour du rendez-vous, Cammerman et Nagant se sont mis en route vers l'endroit convenu. Juste avant la frontière, ils ont garé leur voiture, une auto tout à fait ordinaire, et Cammerman a parcouru à pied la distance jusqu'à l'endroit choisi. Il y a cependant immédiatement été arrêté par ses contacts, eux-mêmes membres de la brigade anti-drogue hollandaise. Il va sans dire que l'hilarité était grande: un agent du BND qui se fait arrêter par son homologue hollandais, Toorenaar. Celui-ci montrait de la compréhension pour les problèmes du commandant François. Cammerman a été libéré, mais la drogue est restée aux mains des Hollandais.

Les choses allaient de mal en pis. Comment allait-on rembourser la dette à l'état-major maintenant?

Peut-être que Touboul pourrait leur venir en aide? C'est pourquoi le 26 mai 1975, le commandant François insistait une nouvelle fois auprès du Ministère de la Justice pour qu'on délivre un permis de séjour à Touboul, cette fois-ci pour une durée de 5 mois. Le commandant François allait également pleurer misère auprès des membres de la Drug Enforcement Administration (DEA), qui avaient un bureau à l'ambassade américaine à Bruxelles. Ceux-ci lui ont suggéré de prendre contact avec un trafiquant de drogue pakistanais: Mohammed Asfaque Khan.

Ainsi fut fait. On convenait que Khan enverrait en Belgique neuf valises contenant de la drogue. Elles seraient intro-

duites fraudeusement dans le pays par l'aéroport de Zaventem, sous l'œil vigilant de Cammerman, qui deviendrait le douanier Peeters pour la circonstance. Ensuite elles seraient confiées au trafiquant hollandais Johan Kerchner qui se chargerait de la vente.

Pas plus tard que le 25 mai 1975, le premier chargement en provenance du Pakistan, une valise contenant 100 kilos de haschisch est arrivé, suivi le 11 août de 70 kilos et quelques semaines plus tard d'une quantité encore plus grande. Le tout était surveillé attentivement par le douanier Peeters, c'est à dire par Cammerman. C'est ainsi qu'on a pu rembourser l'état-major. Les envois de Khan ne se sont cependant pas arrêtés là, avec les conséquences que l'on sait.

Il est étrange que l'état-major de la gendarmerie ne se soit pas posé plus de questions sur la façon dont le commandant François avait pu réunir une somme de cette importance. On chuchote même qu'un membre en vue de l'état-major aurait déclaré que la façon dont le commandant François rembourserait sa dette n'avait aucune importance. Il faut accorder toute l'importance voulue à cette première grande action du BND. C'est à ce moment qu'ont été jetées les bases de la faille ultérieure et de la suppression de la brigade anti-drogue de la gendarmerie. Il est donc intéressant de voir ce que sont devenus par après les principaux acteurs de cette action.

Le commandant François a été arrêté le 19 janvier 1980, il a été détenu pendant quelque temps et a dû comparaître en justice. Nous y reviendrons évidemment en long et en large. Le colonel Absil, l'adjoint à la Direction Supérieure des Opérations, auprès de qui le commandant François avait introduit sa première demande pour obtenir 1 million six cent mille francs, est devenu plus tard le commandant du groupe Territorial du Luxembourg et a pris sa retraite à la fin de 1982.

Le colonel Bernaert, qui, en 1973, était le chef de la Direction Supérieure des Opérations, a été promu lieutenant-général, le même grade que celui du commandant de corps Beurir. En ce moment (1983), Bernaert est en outre l'inspecteur-général de la gendarmerie. Cette fonction très importante consiste à transmettre aux ministres des renseignements sur le fonctionnement interne de la gendarmerie, y

compris donc sur tout ce qui va mal. C'est grâce à cette fonction d'inspecteur-général que les ministres peuvent intervenir dans le fonctionnement de la gendarmerie. De nombreux juristes sont arrivés à la conclusion qu'indépendamment de la personne qui l'occupe, cette fonction d'inspecteur-général a été loin de remplir son rôle dans l'affaire du BND.

Le commandant de corps, le général Deneve, a pris sa retraite en 1975, sans laisser de trou dans la caisse de la gendarmerie. Le substitut Reyniers enfin, a été remplacé comme spécialiste de la drogue au parquet de Bruxelles.

#### TOUT VA TRES BIEN, MADAME LA MARQUISE

Un beau jour, le premier chef C. est venu au bureau en déclarant que son arme avait été volée. Il devait apparaître plus tard qu'il l'avait tout simplement vendue. Par conséquent, on lui a demandé poliment, mais avec insistance de démissionner de la gendarmerie.

Un autre parmi les collaborateurs de la première heure, l'adjudant "Bob" Philips, qui aimait tellement jouer les durs, a commencé une liaison avec l'épouse d'un de ses collègues. Il devait s'installer plus tard à Ibiza avec elle. Le premier chef Victor Everaert lui a succédé comme bras droit du commandant François.

Everaert, le nouveau chef de service du BND, n'était pas le premier venu. Il était marié à la secrétaire d'un colonel et jouissait de la confiance d'un membre important du clergé catholique. Un jour, une dame qui louait un appartement à une femme qui ne s'était plus montré pendant tout un temps, venait lui demander conseil. Comme l'appartement était toujours meublé, elle ne pouvait pas le louer à quelqu'un d'autre. Pas de problème, Everaert a tout simplement vidé l'appartement. Lorsque la locataire reparut, elle était consternée à la vue de son appartement vide. Elle a déposé plainte, mais, sans rougir, Everaert a rapporté le mobilier. Cette conduite d'Everaert, indigne d'un gendarme n'a jamais été sanctionnée. Ce ne sont là que de menus scandales, inhérents au service sans doute, qui ne sont pas très choquants mais qui sont caractéristiques d'une certaine mentalité. Bien

susceptible celui qui est scandalisé pour si peu...

On ne peut pas dire que les hommes du BND soient vite scandalisés. Il n'y avait d'ailleurs pas de quoi, car tout baignait dans l'huile, à tel point même que le commandant François pouvait donner une importante somme d'argent au premier chef Nagant qui avait complètement démoli sa voiture personnelle lors d'une mission. Comme Nagant était en tort, ni l'état-major, ni la compagnie d'assurances n'avaient voulu intervenir.

Les hommes du BND commençaient d'ailleurs à mener grand train. Le premier chef Deckers changeait sa Fiat 500 démodée pour une DS Pallas et son habitation dans un quartier d'immigrés de Saint Josse pour un bel appartement à Anderlecht. Le premier maréchal des logis Cammermans vendait sa vieille Volkswagen et s'achetait une BMW ultra-rapide et une splendide maison. Le premier chef De Kuyper qui n'avait pas de voiture, s'achetait d'abord une grosse américaine dévoreuse d'essence qu'il échangeait plus tard contre une Jaguar. A un certain moment, le commandant François disposait également d'une voiture très chère, une Chevrolet Camaro.

Les membres du BND utilisaient de plus en plus souvent leur voiture personnelle pour des missions officielles, même à l'étranger. Ces frais n'étaient pourtant pas remboursés par l'état-major, pas plus que les frais de séjour à l'étranger parfois très élevés. Tous cela n'empêchait pas les membres du BND continuer à mener la belle vie.

Afin de "mieux s'intégrer", ces messieurs du BND se mettaient aussi à faire du commerce, chacun à sa manière. Deckers par exemple, était un connaisseur en antiquités et se lançait dans ce commerce, à un point tel qu'il en oubliait parfois qu'il travaillait en fait au BND. Cammerman, qui était marié à une secrétaire d'Air Zaïre et qui était un peu Zaïrois du côté de sa mère, se lançait dans le commerce de l'or et de l'ivoire. De Kuyper aidait Deckers.

Ameloot allait même plus loin. Avec son épouse, il exploitait à Hal près de Bruxelles, un dancing qui était connu pour être le lieu de rencontre de toutes sortes d'individus louches. La BSR de Hal, qui a souvent dû intervenir dans ce dancing, en a informé l'état-major qui a demandé à Ameloot de fermer son établissement. Il a alors ouvert un magasin de livres

et de journaux. Pas pour longtemps cependant, car on l'a retrouvé très vite derrière le comptoir de "La Contrebasse", un café situé à quelques cent mètres du quartier général de la gendarmerie.

L'état-major, lui, ne semblait pas s'inquiéter beaucoup de ces pratiques douteuses. Le commandant François et ses subordonnés jouissaient de l'entière confiance de l'état-major de la gendarmerie. L'action avec Touboul, qui avait semé la panique dans les rangs des généraux et des colonels, s'était finalement bien terminée. L'argent avait été remboursé et l'affaire était close. Comme le prouvent les faits dont je vais parler maintenant, il y avait pourtant de quoi inciter ces messieurs à plus de réserve à l'égard du commandant François et du BND. François était le seul officier du service. En fait, un certain nombre d'autres officiers auraient également voulu en faire partie et ils avaient posé leur candidature au BND. Le commandant François trouvait cependant toujours l'un ou l'autre prétexte pour les écarter et il ne souffrait aucun officier à ces côtés.

Le commandant François était francophone. Ne devrait-il donc pas y avoir un officier néerlandophone au BND? Le capitaine Bruggeman a joué cette carte, mais il a essuyé un refus.

L'état-major lui-même a envoyé le capitaine Vanderstock aux Etats-Unis pour y suivre la même formation que le commandant François. Vanderstock est revenu plein de savoir, mais au lieu d'atterrir au BND, il s'est retrouvé dans un petit district.

Le commandant François avait réellement suffisamment d'influence pour empêcher la désignation d'un second officier. C'est que l'on ne traite pas les officiers de la même façon que les sous-officiers.

#### TOUBOUL: MERCI POUR LE POURBOIRE.

En 1977, le BND a collaboré à une opération réussie à Tongres. Elle devait cependant se retourner contre le BND plus tard. L'opération était l'exemple type de la provocation, une pratique policière interdite dans notre pays. Il ne s'agissait pas de prendre des trafiquants belges en flagrant délit, mais

bien d'attirer un certain nombre de Néerlandais en Belgique pour les y arrêter. Un civil honnête, qui avait gracieusement offert son concours et contribué à la réussite de l'opération, devait en outre être importuné par après pour avoir osé poser, sous serment, certaines questions sur le comportement de certains officiers de gendarmerie.

Le 23 mai 1977, à 9 h. 30, Cammerman recevait un coup de téléphone de Clonen, agent du B.I.C., qui demandait l'assistance technique du BND pour "l'achat" de trois kilos d'héroïne. Il demanda en même temps de pouvoir disposer d'une somme d'un million sept cent mille francs du BND, parce que le B.I.C. n'avait pas suffisamment d'argent en caisse pour pouvoir payer le prix exigé, c'est à dire deux millions cent mille francs.

Ce jour-là, après le briefing quotidien, Clonen, De Clerck, du B.I.C. et Cammerman se sont rendus au restaurant "Kannen en Kruiken" à Kanne, où le rendez-vous avec les fournisseurs de l'héroïne avait été fixé. On a laissé l'argent, une somme de six millions, dans la voiture sous la garde d'Everaert et de la BSR de Genk. Personne n'a jamais posé des questions sur cette somme, alors que le prix de la marchandise n'était que de deux millions cent mille francs. Personne n'a jamais demandé non plus d'où provenait cet argent.

Toujours est-il que les trafiquants ne se sont pas manifestés. Le lendemain, Clonen informait le BND que la transaction aurait lieu un jour plus tard et que quelqu'un du B.I.C. passerait prendre l'argent (combien?) dans le courant de la journée. Le 25 mai, il ne s'est rien passé non plus.

Le 10 juin, le major Monsieur, le commandant du district de Hasselt, informait le BND qu'il était sur un coup de cinq kilos d'héroïne. Il refusait de donner plus de détails au téléphone de sorte qu'Everaert a filé à Hasselt. Il y apprenait, lors d'un briefing qu'il s'agissait de cinq kilos d'héroïne blanche et pure à 95 pour-cent, représentant une valeur de neuf millions de francs. Le major voulait l'aide du BND et demandait également un certain nombre de fausses plaques d'immatriculation et des radios.

S'agissait-il des mêmes fournisseurs? Sans aucun doute, car Everaert a rapporté l'affaire sous le même titre que celle qui avait été signalée par Clonen, le 23 mai. Les diverses tâches

ont été réparties parmi les participants à l'opération au cours d'une briefing, le 13 juin. Parmi eux, on retrouvait le fameux Jean Touboul, qui avait mis le BND dans le pétrin deux ans auparavant, ainsi que son amie Maggy. Celle-ci et un autre civil étaient chargés de garder l'argent qui se trouvait dans une Mercedes.

Personne, le major Monsieur non plus, ne voyait un inconvénient à ce que cette mission fût confiée à deux civils. Le même jour, on convenait avec les fournisseurs que "l'échange" se ferait à "l'Hôtel Chemin de fer" à Tongres, un établissement exploité par Jean Vrancken qui se déclarait prêt à donner un coup de main.

Cette opération astucieusement montée a eu lieu le 16 juin. Au début, les trafiquants hollandais étaient hésitants. Ce n'est qu'après qu'on leur eût montré l'argent qu'ils ont voulu se rendre à l'hôtel, où, à leur grande stupéfaction, on leur a passé les menottes. Le succès a été copieusement arrosé.

Au cours du procès qui a suivi et qui a abouti à l'expulsion des trafiquants hors du territoire belge, Jean Vrancken, l'hôtelier obligeant, a été cité comme témoin, ce qui est une procédure tout à fait normale. Vrancken a fidèlement rapporté tout ce qui s'était passé à son hôtel le 16 juin. Lorsque cependant, il a laissé entendre qu'il se pourrait bien que toute cette affaire ait été en fait une provocation, (ce qui est interdit par la loi), dans laquelle un homme dont il n'apprendrait l'identité que plus tard (Touboul) jouait un rôle décisif, cette idée a été repoussée et taxée de gratuite par le major Monsieur et le capitaine Theeten qui avait également participé à l'action. Dans son jugement, le juge s'est rangé à cette dernière thèse.

Vrancken s'est senti tellement déshonoré par ce jugement qu'il a porté plainte contre le major Monsieur, le capitaine Theeten et plus tard aussi contre le chef du BND, le commandant François. Après une procédure singulièrement lente, le tribunal correctionnel de Bruxelles s'est déclaré incompétent. Ce jugement a été prononcé le 28 avril 1983, quelques semaines seulement avant la date de prescription.

Il va sans dire que les gros bonnets de la gendarmerie ne voyaient pas d'un très bon œil l'éventualité d'un tel procès qui risquait d'étaler au grand jour toute une série de pratiques douteuses. On risquait d'y poser à nouveau des ques-

tions embarrassantes sur la responsabilité de l'état-major. Le procès pourrait en outre révéler une autre gaffe du BND, cet enfant chéri de l'état major de la gendarmerie. En effet, après avoir arrosé au champagne le succès de Tongres, le BND s'est embarqué dans une nouvelle aventure avec le fameux Jean Touboul. Cette fois-ci, il s'agissait d'une quantité de drogue d'une valeur de trois millions de francs. Les trafiquants devaient être arrêtés lors de la transaction. Ayant reçu l'approbation du colonel Courtens, Everaert est allé retirer l'argent à la caisse de l'état-major. La cassette contenant l'argent a été déposée dans une Mercedes garée près de la gare des Guillemins à Liège, où devait avoir lieu la transaction provoquée. Mais Touboul s'est taillé avec l'argent. Il devait remercier plus tard, "par politesse", la secrétaire du B.I.C., du "pourboire" pour lequel ce service avait fourni un million de francs.

Au moment de cette opération, le commandant François était à l'étranger. La responsabilité de cette perte, au sujet de laquelle l'état-major restait fort discret, a été rejetée sur le bras droit du commandant François, Everaert. Celui-ci était désormais interdit de service extérieur. Les officiers de l'état-major n'ont pas été inquiétés, malgré leurs responsabilités dans cette affaire.

Ils portaient d'ailleurs une même responsabilité dans la provocation de Tongres. Il appert d'un document, intitulé "Preuve de restitution", daté du 21 juin 1977, qu'Everaert a remboursé ce jour-là, au capitaine Van Laecke, officier d'état-major à la Direction Supérieure des Opérations, la somme de deux millions cinquante mille francs. Cette somme est identique au prix de l'héroïne.

Il y a un homme pour qui l'opération de Tongres est devenue un véritable cauchemar: c'est l'hôtelier Jean Vrancken. Il a été illégalement repris au fichier de l'ordinateur de la gendarmerie. La procédure normale prévoit que seulement les personnes qui ont été interrogées comme suspects par les autorités judiciaires peuvent se trouver dans ce fichier. A cet effet, il faut d'abord remplir un formulaire en cinq exemplaires auxquels il faut joindre les empreintes digitales et deux photos d'identité. Chaque exemplaire doit être signé par la personne concernée. La fiche de Vrancken par contre, mentionne qu'on ne dispose d'aucune photo. Il y est décrit com-

me un trafiquant, sans autres précisions. On imagine sans peine la réaction d'une patrouille lorsqu'elle consulte la fiche de Vrancken à l'ordinateur:

L'hôtelier de Tongres a payé très cher sa collaboration bénevole à cette provocation réussie, mais illégale. Il a souvent été importuné publiquement par la gendarmerie, dont certains membres ont abusé de leur pouvoir en le mettant injustement sur fiche. Lorsqu'au début de février 83, la fiche de Vrancken a été publiée dans certains journaux, l'état-major de la gendarmerie n'a pas essayé de trouver la personne qui avait fourni les données sur Vrancken. Son seul souci était de savoir comment cette fiche avait pu être retirée du fichier.

En 1980, peu de temps après que l'abcès du BND avait été crevé et que le scandale avait éclaté, le ministre de la Justice en fonctions, Renaat Van Elslande déclarait lors d'une interview: "La gendarmerie a créé ce Bureau National (de la Drogue) sans nous consulter". Cette déclaration illustre de façon significative le pouvoir de l'état-major, qui n'a pas jugé nécessaire d'informer l'un de ses ministres de tutelle, dans ce cas-ci le ministre de la Justice, de la création d'un service de l'importance du BND, même si ce ministre n'a pas à intervenir directement dans les activités du BND.

Le pouvoir de l'état-major de la gendarmerie est un sujet dont nous aurons à reparler à plusieurs reprises.

Le BND était un service important mais dangereux. Il faut, pour le diriger, avoir du caractère, être sobre et sérieux et d'une intégrité à toute épreuve. Or, le commandant François remplissait sans aucun doute certaines des conditions requises pour l'exercice de cette fonction.

Le commandant François est né à Saint-Hubert en 1937. Son grand-oncle était un père Scheutiste qui était parti en Chine vers 1900 pour y combattre le trafic de l'opium. Une photo de ce grand-oncle, habillé en mandarin, ornaît d'ailleurs le bureau de François.

Le commandant François était intelligent et très doué pour la lutte anti-drogue. Il avait, de sa propre initiative, suivi des cours à la brigade des stupéfiants aux Etats-Unis et il était sans aucun doute le seul officier de gendarmerie à connaître à fond le problème de la drogue. C'est en cette qualité qu'il était d'ailleurs l'un des professeurs d'un cours sur la lutte

contre la drogue que j'ai suivi personnellement en 1971.

Sa conduite par contre n'était pas sans reproche et on murmurait qu'il avait raté une promotion au grade de major pour cette raison. Les officiers de l'état-major ne semblent cependant pas avoir été préoccupés outre mesure par cet aspect des choses. Eux, qui étaient habitués aux horaires fixes et pour qui c'était devenu une deuxième nature de mettre tout sur le dos d'une autre, n'avaient aucune envie d'entamer une lutte non dénuée de dangers contre les trafiquants de drogue aux heures et aux jours les plus impossibles. Une maison située dans les environs du quartier général de la gendarmerie à Bruxelles a été mise à la disposition du BND. On leur a également donné des jumelles, des caméras et des voitures. Le BND disposait d'une entière liberté d'action.

La composition de l'équipe du BND était une illustration frappante du fait que l'état-major ne réalisait pas très bien ce qu'il avait mis en marche. Les premiers collaborateurs du commandant François étaient le premier chef C., dont nous reparlerons abondamment au chapitre suivant, et l'adjudant Robert Philips, dit Bob. Celui-ci était un ancien instructeur de l'école de la gendarmerie, qui n'avait travaillé que quelques mois à la section anti-drogue de la BSR de Bruxelles. Il était excessivement prétentieux, obsédé, et il lui arrivait de se droguer.

Magant, Besbrugge, Mahaux, Ameloot, Adriaenssens, Schonkeren et De Kuyper, des jeunes sans expérience dans la lutte contre le trafic de la drogue complétaient l'équipe. Deux gendarmes, qui avaient gagné leurs galons au détachement judiciaire de l'aéroport de Zaventem étaient également adjoints au BND. Il s'agissait d'André Cammerman, un ancien para, et André Deckers, sur qui la BSR de Bruxelles avait mené une enquête et qui était soupçonné d'être impliqué dans une affaire de trafic de drogue.

## L'ARGENT A DISPARU, MAIS LA COCAÏNE AUSSI

L'adjudant "Bob" Philips, le bras droit du commandant François a pris très vite des allures de vrai caïd. Il racontait à ses collègues plus jeunes qu'ils pouvaient, en cas de nécessité, transgresser la loi. C'est par lui que le BND est entré en

rapport avec Jean Joseph Touboul, alias Toubois, alias Still, alias Perk, alias Larraouy, alias Tolela, alias Hadou, alias Chercabain, alias Serge Bearbre. L'énumération de ces multiples identité vous aura convaincu que Touboul n'était pas le premier venu.

Touboul était né en France en janvier 1930, cette date variant toutefois en fonction de l'identité du moment. Il était marié à une femme belge et il avait roulé sa bosse dans le monde entier. C'était un criminel notoire que les services anti-drogue des Etats-Unis devaient mettre sur la liste noire, de sorte qu'on ne pouvait plus faire appel à lui.

Il m'est arrivé de rencontrer Touboul dans les locaux du BND, lorsque je travaillais encore à la BSR. Il était toujours habillé de façon très élégante et conduisait une Lamborghini hors de prix. Il était toujours reçu à bras ouverts au BND.

J'ai appris à mieux le connaître, un weekend que j'étais de service avec le premier chef Demey. Le BND nous avait chargé, nous BSR, d'arrêter un Français dans un restaurant de la chaussée de Vleurgat à Ixelles. Il fallait éviter à tout prix que cet homme, un escroc, ne soupçonne qu'il avait été donné par Touboul. C'est pourquoi nous avons contrôlé l'identité de chacune des personnes présentes donnant ainsi l'impression que son arrestation était le fruit d'un pur hasard. Nous l'avons emmené au bureau pour interrogatoire. Au cours de celui-ci, on nous annonçait qu'un nommé Touboul s'était présenté à l'entrée de la caserne et qu'il insistait pour nous voir. Comme convenu avec le BND, nous lui accordions cette autorisation. Il est entré dans le bureau et a regardé l'homme arrêté d'un air étonné. Les deux Français sont tombés dans les bras l'un de l'autre. Touboul faisait semblant de n'être au courant de rien et a promis à son compatriote "d'arranger tout ça".

C'est précisément avec ce Touboul que le BND s'est embarqué, ce dont le commandant François et ses collaborateurs devaient se mordre les doigts plus tard.

Le 17 mars 1975, le commandant François insistait auprès du Ministère de la Justice pour qu'on délivre un permis de séjour de 2 mois à Touboul. Celui-ci en avait besoin pour pouvoir se déplacer librement dans notre pays, car il avait conve-

nu avec le BND d'acheter une partie de cocaïne qui devait servir d'appât pour attraper d'autres trafiquants de drogue. Il lui fallait un million six cent mille francs pour acheter la drogue. Le BND avait mordu à pleines dents dans sa proposition, car enfin, le commandant François et ses hommes avaient une occasion de justifier l'existence de leur service.

## AU BND

En 1971, immédiatement après avoir suivi un cours sur la lutte contre le trafic de la drogue, je suis entré à la section "stupéfiants" de la BSR de Bruxelles. Je ne suis pas vaniteux et j'ai été félicité à plusieurs reprises par mes supérieurs qui appréciaient mon travail. Je suis donc en droit de dire que je m'étais taillé une excellente réputation en matière de lutte contre le trafic de la drogue. J'étais un spécialiste du milieu latin. Parfait bilingue, je m'exprimais aussi plus que convenablement en anglais et en espagnol et je parlais un peu l'allemand. Au cours des années, j'avais développé une méthode de travail tout à fait personnelle, qui serait taxée d'absurde par tout bureaucrate, impatient, ou nerveux. Cette méthode ne convenait effectivement pas du tout à quelqu'un qui a l'habitude de rester derrière son bureau de 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. J'exécutais des missions de recherche et de surveillance avec une patience d'ange. Je notais tout ce que je remarquais sur les habitudes des suspects, même si ce n'était pas directement utile pour l'enquête. J'établissais un dossier personnel de chaque "client", si possible avec photo d'identité.

Je suivais les suspects en voiture, parfois à vélo, mais la plupart du temps à pied. Je laissais de côté les bordels et les cafés. J'avais cependant sur mon terrain de travail l'un ou l'autre bistrot où j'allais prendre un verre de temps en temps. J'y parlais avec les habitués qui finissaient par m'adopter comme l'un des leurs. A l'occasion, je les aidais à écrire une lettre ou je faisais des démarches auprès de l'administration. Grâce à cela, je gagnais leur confiance et je pouvais toujours compter sur eux pour me fournir l'un ou l'autre renseignement. Bref, j'étais très bien intégré dans le milieu sans pour autant y être lié de l'une ou l'autre façon.

Au milieu de 1977, j'étais en train d'effectuer une enquête approfondie lorsque j'ai été appelé au bureau du colonel Doms de l'état-major. Le commandant François, Besbrugge et un autre commandant s'y trouvaient également. Le colonel m'a demandé des explications détaillées sur l'enquête dont je m'occupais. Il était ravi. A ce moment, le commandant François lui a dit que je voulais quitter la BSR pour le service des renseignements de l'armée. Le colonel ne comprenait pas très bien pourquoi. Je lui ai alors expliqué que j'en avais marre de travailler pour deux patrons. J'étais membre de la BSR, mais j'avais travaillé à plusieurs reprises pour le BND. Comme ces deux services n'avaient pas l'air de vouloir collaborer de façon satisfaisante, j'avais décidé de demander ma mutation dans un autre service. Le colonel a demandé au commandant François pourquoi il ne m'engageait pas. François répondit qu'il y avait bien une place vacante au BND, mais que j'étais trop âgé et que mon grade n'était pas assez élevé.

Sans doute y avait-il encore une autre raison qui faisait que le commandant François préférait ne pas m'engager. Au cours de notre collaboration antérieure, il avait appris à me connaître comme un gendarme ayant le sens du devoir et pour qui le service primait tout.

Le colonel Doms demandait ensuite au commandant s'il avait en vue quelqu'un d'autre d'aussi bien intégré dans le milieu latin et d'aussi expérimenté. Le commandant François a fait signe de la tête que non et le colonel Doms a mis un terme à l'entretien en disant qu'il arrangerait tout ça.

Quelques jours plus tard, l'adjudant-chef Louis de la BSR, qui devait travailler plus tard au cabinet du ministre de la Défense, Vanden Boeynants, me convoquait et me disait qu'il avait appris que j'allais bientôt être muté dans le BND. Il m'a fait alors une remarque à laquelle je réfléchis souvent aujourd'hui: "Fais gaffe", disait-il, "ne te laisse pas faire par les messieurs de ce service, car ils auront vite fait de t'emboîter".

A la mi-décembre 1977, je devenais un agent du BND, ce que je considérais comme une promotion.

Le commandant François m'a chargé de continuer à suivre de près le milieu latin, non seulement à Bruxelles mais dans

tout le pays. Pour ce qui concerne le trafic de la cocaïne, je devais me spécialiser dans les vols dans les pharmacies et le trafic par train. Je devais en outre fournir une assistance technique à la BSR et à la brigade de gendarmerie de la province du Brabant. Je recevais l'aide d'André Cammerman pour cette dernière tâche.

J'étais redevenu le bon, vieux François Raes. Le travail me plaisait énormément et j'avais une entière liberté d'action ce qui me permettait de prendre certaines initiatives. Je recevais aussi d'office une copie de toutes les informations d'Interpol ou des sections de la BSR, qui avaient trait au trafic de la cocaïne.

Besbrugge, qui s'occupait des "Chinois" et moi-même formions une excellente équipe. Besbrugge devait fournir une assistance technique à la province d'Anvers et il était en même temps responsable de la surveillance des ports. Nous nous comprenions à merveille et il régnait entre nous une confiance mutuelle totale.

Mon fichier devenait de plus en plus complet et je devais l'élargir plus tard aux Turcs, que pour des raisons qui m'échappent, on avait laissés en paix jusqu'à ce moment. Le milieu latin continuait néanmoins à requérir toute mon attention. Je suis même parti en vacances au Mexique pendant 15 jours, non seulement pour y faire du tourisme, mais pour perfectionner ma connaissance de l'espagnol et pour y étudier le problème de la drogue. Au milieu de 1978, un important trafic de cocaïne a été découvert grâce à l'aide de l'adjudant Albert Van Nieuborgh de la section des mœurs de la BSR de Bruxelles. Lorsque cette affaire est passée devant le tribunal, les journaux ont affirmé qu'à quelques exceptions près, il s'agissait là de l'affaire de drogue la plus importante jamais jugée. Ce trafic suivait la piste suivante: la Bolivie, le Canada, l'Australie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique, l'Allemagne et la Hollande. Un Australien, des Boliviens, des Hollandais et un couple d'Italiens y étaient impliqués. Bref, il s'agissait d'une multinationale de la cocaïne.

La drogue arrivait en Europe par l'aéroport de Zaventem, parce que selon les dires des trafiquants, c'est là qu'on court le moins de risques. Ces trafiquants menaient une vie luxueuse, dans les hôtels les plus chics de la capitale. Ils étaient toujours entourés de jolies filles, fréquentaient les

saunas les plus chers etcetera..

Le trafic était vraiment très bien organisé. Les Boliviens s'occupaient de l'exportation, les autres faisaient le transport de la drogue et de fonds ou faisaient des études de marché, d'autres encore vendaient et achetaient. Les Boliviens semblent avoir fait entrer à sept reprises une grande quantité de cocaïne dans notre pays. Ils préféraient traiter en dollars. Lors d'une première arrestation on a saisi 25 kilos de cocaïne pour une valeur globale de 100 millions de francs. Lorsque quelques trafiquants boliviens ont été arrêtés en Espagne et au Portugal, je faisais partie, avec le premier chef Klingels et Amory de la BSR de Bruxelles, d'une commission rogatoire, (une mission à l'étranger), qui s'est rendue à Lisbonne et à Madrid. Il va sans dire que ma connaissance de l'Espagnol et du milieu latin ont été d'une grande utilité.

#### L'ABCES EST CREVE

Jusqu'alors, tout marchait bien au BND. J'étais content, malgré le fait que je n'avais pas d'heures de travail fixes. J'avais commencé à m'intégrer dans le milieu latin d'Anvers et de Liège, mais tout comme Besbrugge, je voyais des nuages noirs à l'horizon. Ceux-ci étaient provoqués par la conduite de certains membres du BND, y compris du commandant François.

Le commandant François, tout spécialiste de la lutte contre le trafic de la drogue qu'il était, n'arrivait pas à dominer des hommes tels que Deckers, De Kuyper et Cammerman. Ceux-ci agissaient à leur guise et tenaient le chef de service, l'adjudant De Rechter, qui avait entretemps remplacé Everaert, pour quantité négligeable. Souvent, ils venaient en retard au bureau ou ne venaient même pas du tout. Deckers téléphonait souvent pour annoncer qu'il était à l'étranger sans donner d'autres explications. De Kuyper arrivait en retard, restait quelque temps au bureau et repartait très vite. Cammerman n'était pas souvent présent non plus. Jamais cependant, ils ne rapportaient des informations concrètes de leurs prétendues missions.

Lorsque le commandant François n'était pas à l'étranger, cela ne signifiait pas pour autant qu'il était au service. L'ad-



judant De Rechter n'avait qu'à se débrouiller pour faire marcher le service, mais il n'avait aucune autorité et n'était guère au courant des affaires de drogue.

Il se passait d'autres choses étranges au BND. En mai 1978, sur la demande de la brigade anti-drogue néerlandaise, le conducteur d'un camion, dans lequel était cachée une grande quantité de haschisch, n'était pas inquiété par la douane en entrant dans notre pays. Ce transport de drogue avait déjà été filé discrètement en Italie et en France, parce que les Néerlandais voulaient savoir à qui était destinée la drogue. L'adjudant Gilmont et Besbrugge étaient chargés de filer le camion. Le chauffeur conduisait son camion devant le Crest Hôtel à Anvers et y louait une chambre. Le commandant François et un agent de la DEA faisaient de même, tandis que Gilmont et Besbrugge devaient rester dans leur voiture de service pour tenir le camion à l'oeil. Cette mission de surveillance durait déjà vingt heures lorsque le commandant François décidait de les relever. Comme je n'étais pas de service, il me téléphonait chez moi. Il fallait que je vienne avec Deckers à Anvers sur-le-champ. Lorsque je passais prendre Deckers, celui-ci refusait de venir avec moi. Je téléphonais au commandant François pour lui expliquer la situation et demander des ordres. Le commandant m'a répondu que dans ce cas, il valait mieux que je reste à la maison. Gilmont et Besbrugge ont par conséquent du passer encore des heures dans la voiture. A ma connaissance, Deckers n'a jamais été réprimandé pour cette absence volontaire.

Les grands absents pendant étaient les membres de l'état-major. J'ai passé environ un an au BND et jamais, je n'y ai vu un officier supérieur. On raconte même que certains d'entre eux ne savaient même pas où le BND était établi. Ce n'était pourtant qu'à une centaine de mètres du quartier général de la gendarmerie.

Il fallait bien que ça se termine mal. Mais j'étais loin de soupçonner que le BND allait éclater d'une façon aussi explosive. J'ai déjà écrit qu'après la débâcle avec Touboul en 1975, la DEA était venu au secours du BND avec Khan. Grâce à ce trafiquant, le BND avait pu rembourser ses dettes à l'état-major. Je répète: c'était en 1975.

Mais en septembre 1978, ce Pakistanais a été arrêté à Karachi. Il était en possession de douze cents kilos de haschisch.

L'annonce de cette arrestation a provoqué une panique énorme au BND. Le commandant François s'enfermait dans son bureau et ne voulait être dérangé sous aucun prétexte. Il se mettait à détruire un certain nombre de dossiers. Cammerman faisait de même et était près de la dépression nerveuse. L'adjudant De Rechter nous a raconté que le commandant François avait flirté avec l'idée de se suicider. C'est à ce moment-là que j'ai été informé de l'affaire Khan.

Lorsque Khan a été arrêté, il a raconté à la police pakistanaise qu'il travaillait pour le compte de la brigade des stupéfiants belge. Les Pakistanais ne l'ont pas cru parce que Khan était un gangster notoire. Quelque temps après l'arrestation de Khan, un truand belge, du nom de Vienne, a aussi été arrêté à Karachi. C'était en octobre 78. Vienne affirmait également travailler pour la police belge. Il était en possession de vingt-sept kilos d'héroïne pure. La police pakistanaise devenait méfiante et allait jusqu'à refuser de répondre aux télex envoyés par Interpol Bruxelles. Lorsque le bruit circula que la police pakistanaise voulait envoyer une délégation dans notre pays, une véritable panique s'est emparé d'un certain nombre d'agents du BND.

Cammerman disait que son arrestation provoquerait une catastrophe. N'avait-il pas agi dans l'intérêt du service et sur ordre? Cammerman jouait d'ailleurs un rôle très important dans cette affaire. C'était lui qui s'était déguisé en douanier à l'aéroport de Zaventem pour y surveiller le passage des valises de Khan. Pour cette mission, il s'était fait fabriquer une fausse carte d'identité au nom de "Peeters", un nom qui revenait régulièrement dans la correspondance avec Khan.

Vienne de son côté, était parti au Pakistan pour aller y acheter sept à huit kilos d'héroïne, qui devaient servir ultérieurement pour appâter les caïds du milieu chinois en Hollande. Lors de son arrestation, il était cependant en possession de pas moins de vingt-sept kilos. Nous consacrerons d'ailleurs une large place à Vienne dans un chapitre à part.

A vrai dire, le commandant François ne semblait pas fort surpris par l'arrestation de Vienne. Il ne faisait rien pour accélérer la composition d'une commission rogatoire vers le Pakistan, quoiqu'une mission pareille semblât évidente, vu les déclarations de Vienne à Karachi. Le parquet devait finalement en prendre l'initiative lui-même, mais le comman-

dant François a obtenu de pouvoir y aller tout seul, ce qui ne s'était jamais vu auparavant.

Goffinon et Besbrugge, qui avaient initialement été désignés pour cette mission, n'y comprenaient rien. Très peu de personnes savaient pourquoi le commandant François avait tellement insisté pour se rendre tout seul au Pakistan. François était un très bon ami du chef de la brigade anti-drogue pakistanaise, le colonel Khan - à ne pas confondre avec le Khan arrêté. Il espérait sans doute trouver un arrangement pour faire classer l'affaire Khan.

François est arrivé au Pakistan trois jours plus tard que prévu. Il devait y interroger aussi, sans l'autorisation du parquet, un autre Belge, impliqué dans l'affaire G.. Cet homme était également arrêté.

Le commandant François n'a pas fait de rapport sur cette rencontre. Il a cependant commis l'erreur d'introduire une note de frais au nom de ce Belge, avouant ainsi implicitement avoir été en contact avec cet homme. François a aussi écrit dans un petit rapport qu'il avait promis à Vienne d'intervenir auprès du parquet. Un officier, tout comme un simple gendarme, ne peut pas faire de telles déclarations d'intentions. Seulement, Vienne en savait trop.

Avant le départ du commandant François au Pakistan, il s'est passé autre chose qui semblait bizarre aux premiers abords. La police néerlandaise était partie à Karachi sans commission rogatoire parce qu'elle s'intéressait également à Vienne. Au début, on ne les laissa pas parler à Vienne, mais comme Vienne parlait le Néerlandais, ils ont quand même eu l'occasion de lui parler brièvement. Vienne leur a dit que le carnet d'adresses de Farcy, dont nous reparlerons plus tard, était caché dans la cheminée du domicile de celui-ci à Boitsfort. Lorsque les Hollandais nous ont communiqué cette information par téléphone, il me semblait normal qu'on fasse immédiatement une perquisition au domicile de Farcy. Le commandant François a cependant refusé. A ce moment-là, je me suis fâché. En effet, lorsqu'un hippie était arrêté, il ne se passait pas une minute avant qu'on obtienne un mandat de perquisition. Mais maintenant, dans le cas d'un grand trafiquant comme Vienne, on essayait de faire traîner l'affaire en longueur. C'est aussi à ce moment que j'ai décidé de quitter le BND, parce que la corruption y régnait en maître.

Il n'y avait pas de place vacante à la BSR de Bruxelles à ce moment-là et je décidai dès lors de poser ma candidature au détachement judiciaire du parquet militaire. Le 14 décembre je quittais officiellement le BND.

Je n'étais pas le seul à être malheureux au BND. Le même jour que moi, Deckers quittait également le service du commandant François. Déjà auparavant, Deckers avait exprimé le désir d'être transféré au B.I.C., mais il ne remplissait pas les conditions requises. J'ai personnellement été témoin du fait qu'un jour, Cammerman a pris le téléphone pour appeler le cabinet du ministre de la Défense, Vanden Boeynants. Je ne sais pas à qui exactement il a téléphoné. Toujours est-il, qu'après cette communication, il dit à Deckers qu'ils étaient attendus tous les deux au cabinet la semaine suivante, afin de régler cette affaire. Deux mois plus tard, Deckers était muté au B.I.C.

#### INTENABLE.

Mon séjour au BND m'avait fort déçu. Au début, j'avais pensé informer les autorités judiciaires de tout ce qui se tramait au BND, mais cela aurait provoqué un scandale énorme qui risquait d'éclabousser également la gendarmerie, y compris un certain nombre de jeunes agents du BND. Après quinze jours à mon nouveau service, je suis allé chez le colonel Andrianne, à cette époque le commandant de la légion immobile. J'avais une confiance totale en lui. Au cours de notre long entretien, je lui ai raconté tout ce qui se passait au BND. J'ai attiré son attention sur le risque d'un scandale en cas "d'éclatement" de cette affaire.

Le colonel Andrianne n'en croyait pas ses oreilles. Vu qu'il me connaissait de longue date et qu'il savait que j'étais consciencieux et honnête, il est allé en informer oralement par après le commandant de corps Beurir.

En mai 1979, l'adjudant Goffinon, de la BSR de Bruxelles, m'invitait à un entretien. Goffinon était chargé de l'enquête sur l'affaire Farcy-Vienne. Il avait reçu un telex Interpol, où il était question d'un certain Khan. Ni lui, ni le parquet ne connaissaient ce nom. Un autre membre de la BSR lui avait conseillé de me consulter à ce sujet. Je lui répondais que je

ne pouvais rien lui dire car ç'aurait eu l'effet d'une bombe pour le BND. Sur ce, Goffinon a téléphoné au commandant de la région du Brabant, le colonel Mayerus, et lui a soumis ma déclaration. Mayerus nous a ordonné de venir chez lui sur-le-champ. Lorsque nous étions chez le colonel, j'ai dit à celui-ci, que j'avais raconté tout ce que je savais à Andrienne et que je ne voyais pas l'utilité de répéter tout, du début à la fin. Comme le colonel Mayerus insistait, je lui ai expliqué le cas Khan. C'est plus tard que j'ai appris que le colonel Mayerus avait envoyé un rapport sur notre entretien au commandant de corps. Il a conclu ce rapport par une phrase du style: "Voice le Watergate belge".

L'état-major ne réagissait pas, mais le bruit circulait que le colonel Haesaerts de l'état-major avait été chargé de surveiller de près l'activité du BND et que la situation s'était améliorée entretemps. Comme je n'avais toujours pas été remplacé au BND et je m'ennuyais au parquet militaire, j'ai demandé au commandant François d'être réintégré au BND. François répondait qu'il ne demandait pas mieux, car il n'avait trouvé personne pour surveiller le milieu latin.

A mon retour de vacances, j'apprenais que quelqu'un d'autre avait été nommé entretemps et que le commandant François avait personnellement été voir l'état-major afin d'empêcher mon retour au BND.

Le 12 juin 1979, j'ai écrit une lettre au commandant de corps Beurir. Je suis allé la déposer moi-même dans la boîte aux lettres de son domicile privé.

J'ai reçu la réponse un mois plus tard. La lettre portait la signature du colonel Vandeputte. Il était écrit dans cette lettre que l'état-major était bien au courant de ce qui se passait au BND. Il était cependant impossible de me reprendre au BND, parce que selon le règlement je devais d'abord rester au moins pendant deux ans au parquet militaire. Le même jour, j'étais invité à l'état-major par le major Bruggeman. Celui-ci était le commandant du détachement judiciaire. Après ma visite, il a fait un rapport pour l'état-major sur le comportement des membres du BND. Dans ce rapport, il demandait qu'on fasse une enquête.

Entretemps, j'étais entré en possession du livre "The Marcellais Maffia", édité en anglais par deux journalistes français. Les informations contenues dans ce livre concordait

entièrement avec ce que je savais déjà moi-même de l'affaire Farcy-Vienne. Je l'ai signalé au major Bruggeman en ajoutant que cela serait fort utile à Goffinon. Le major devait acheter d'ailleurs lui-même le livre par après. Le premier août 1979, j'ai été adjoint à l'adjudant Goffinon et j'ai travaillé avec lui à l'enquête sur Farcy-Vienne.

A la mi-août, Goffinon recevait une copie d'un procès-verbal rédigé par la BSR de Gand. Ce rapport contenait une déclaration, longue de vingt pages, d'un témoin sur une affaire de drogue qui était en cours depuis 1974. Dans cette affaire était impliqué un pilote qui avait délivré chaque semaine deux valises, soit à Orly, soit à Zaventem. Y étaient également impliqués des Belges et des Pakistanais, et l'un d'entre ceux-ci, un certain Sadik, travaillait par hasard aussi pour Khan. Ce témoin avait aussi fait des déclarations au sujet du meurtre d'un Allemand dans les bois de Brasschaat. Cette affaire était nommée du nom du chef de la bande, un Belge.

Comme Goffinon ne connaissait pas le Néerlandais, il m'a demandé de traduire ce rapport. C'est ainsi que j'ai découvert que le BND avait à nouveau agi illégalement.

Ce témoin était déclaré fou. C'était pourtant sur ses indications que le BSR de Gand avait fouillé une Citroën 2CV et y avait découvert un double fond. C'était sur ses indications que la brigade DIANE avait fouillé une Mercedes dont le conducteur ressemblait comme deux gouttes d'eau à la description que ce témoin avait fait de lui. Il avait aussi parlé de deux frères, dont l'un était un gendarme qui avait travaillé à l'aéroport de Zaventem et qui avait même volé des uniformes de gendarme, et de faux douaniers.

L'adjudant de la BSR de Gand collaborait dans cette affaire avec Besbrugge. Celui-ci proposait au commandant François de soumettre au témoin un certain nombre de photos de faux douaniers qui ressemblaient à Touboul, Clonen du B.I.C. et Cammerman. Le commandant François a rejeté cette proposition. Lorsque Besbrugge a répété sa proposition au commandant François en présence du major Luyten de l'état-major, François ne pouvait plus refuser. Seulement, ce jour-là, il n'y avait aucune voiture de libre.

Il ne restait plus à Besbrugge qu'à prendre l'initiative lui-même. Avec l'adjudant de la BSR de Gand, il est allé trou-

ver le témoin pour lui soumettre les photos. Celui-ci reconnaissait non seulement Cammerman et Clonen, mais également Jean Touboul. Etant convaincu de l'exactitude de ses informations, Besbrugge invita le témoin à venir au bureau le lendemain afin d'y faire une déposition officielle. Besbrugge est alors retourné à Bruxelles pour informer François du déroulement de l'affaire.

Le lendemain, Besbrugge est retourné à Gand pour la rencontre officielle avec le témoin, mais, sur l'ordre de l'état-major, l'accès à la caserne de la gendarmerie lui fut interdit. Nous avons appris plus tard que le commandant François avait insisté personnellement auprès du colonel Haesaerts pour qu'on prenne cette mesure.

Dans cette affaire, le commandant François a toujours affirmé qu'il n'était au courant de rien. Admettons. Il est cependant totalement exclu que le BND n'ait été au courant de rien. En effet, lors de l'enquête, on a trouvé un rapport datant de 1974, rédigé par C. et Philips et transmis au commandant du BND. J'ai appris toute l'histoire, et le soir du 27 août 1979, j'ai décidé d'informer le parquet au sujet du BND. Je suis allé trouver le premier substitut Peytier et je lui ai tout expliqué. Je lui ai même montré une copie de ma lettre au commandant de corps Beurir, ainsi que la réponse. Cet entretien a duré pratiquement toute une matinée. Peytier s'est ensuite rendu chez le procureur et le même jour Peytier a recueilli ma déposition officielle.

Ainsi démarrait l'enquête judiciaire sur le BND et le B.I.C. qui devait aboutir au "procès du siècle", mieux connu sous le nom de l'affaire François.

### L'Acte d'accusation: un document tout a fait remarquable

Le procureur du Roi à Bruxelles, Cornelis, a signé le 12 octobre 1980 l'acte d'accusation du procès François. Cet acte, rédigé en Français, ne compte pas moins de vingt-huit pages et porte la référence CD/60.98.3633/79. L'acte mentionne 16 accusés: André Cammerman, André Deckers, Karel Clonen, Léon François, Willy De Kuyper, Johan Declercq, Ed-

gard Barbé, Albert Gillet, Jacob Van Welij, Henri Cauwenbergh, Victor Everaert, Francis Eaton, Marina Van Humbeeck, Jean Pierre Van Grunderbeeck et Hugo Persijn. Cinq d'entre eux sont en prison à ce moment. L'un des accusés, Van Welij est en fuite et un autre, Francis Eaton de la DEA, est aux Etats Unis et peut prétendre à l'immunité diplomatique. Certains accusés ont déjà été condamnés dans le passé, mais la plupart d'entre eux, dont le commandant François avaient précisément comme mission de découvrir et de combattre le crime, car ils appartenaient au BND.

*A. Cammerman, Deckers, Clonen, François, De Kuyper, Declercq, Barbé, Gillet, Van Welij, Cauwenbergh, Eaton, Van Humbeeck, Verreydt, Persijn,*

*n'étant ni médecins, ni pharmaciens, ni vétérinaires et n'ayant pas acquis ou détenu la substance en vertu d'une prescription médicale valable, avoir fabriqué, détenu, vendu ou offert en vente, délivré ou acquis, à titre onéreux ou à titre gratuit, et sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministère de la santé publique, des substances soporifiques, stupéfiantes ou autres substances psychotropes susceptibles d'engendrer une dépendance et dont la liste est arrêtée par le Roi, en l'espèce notamment les substances mieux déterminées ci-après, avec la circonstance que l'infraction constitue un acte de participation à l'activité principale ou accessoire d'une association, en l'espèce:*

- 1) Clonen et Declercq;  
entre le 1er octobre 1976 et le 1er février 1977;  
environ 40 kg de cannabis;  
(affaire Tian);*
- 2) Van Welij;  
entre le 8 décembre 1976 et le 1er février 1977;  
environ 9 kg de cannabis;  
(affaire Tian);*

- 3) *Cammerman, Deckers et Persijn;*  
entre le 18 avril 1977 et le 27 juin 1977;  
à au moins quatre reprises;  
environ 90 kg de cannabis;  
(affaire Ali Shah Akbar);
- 4) *Cammerman, Deckers, François et De Kuyper;*  
entre le 8 mai 1977 et le 3 janvier 1978;  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles;  
quatre livraisons importantes de haschisch dont une d'au  
moins 240 kg;  
(affaire Blom-Degraaf);
- 5) *Cammerman, Deckers, De Kuyper et Persijn;*  
entre le 12 mai 1977 et le 16 juin 1977;  
environ 48 kg de cannabis;  
(affaire Ali Shah Akbar);
- 6) *Cammerman, De Kuyper et Persijn;*  
le 22 mai 1977;  
environ 15 kg de cannabis;  
(affaire Ali Shah Akbar);
- 7) *Deckers;*  
le 17 septembre 1977;  
aux Pays-Bas, à Rotterdam, l'inculpé ayant été trouvé en  
Belgique, en l'espèce dans l'arrondissement judiciaire de  
Bruxelles, les faits ayant été commis hors du territoire du  
royaume par un belge et étant punissables par la législa-  
tion du pays où ils ont été commis, en l'espèce par les arti-  
cles 2, 3, 10 et 11 de la loi néerlandaise sur l'Opium;  
environ 870 kg de cannabis;  
(affaire Adama);
- 8) *Deckers, François et De Kuyper;*  
entre le 8 février 1978 et le 7 avril 1978;  
3 à 5 kg de cannabis;  
(affaire Kahn);

- 9) *Cammerman, François et Eaton;*  
entre le 1er et le 7 mai 1978;  
330 kg de cannabis;  
(affaire Kahn);
- 10) *Barbé et Gillet;*  
entre le 31 octobre 1978 et le 1er août 1980;  
en Italie, en Suisse, aux Etats-Unis d'Amérique, les incul-  
pés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans l'ar-  
rondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été  
commis hors du territoire du royaume par un belge et  
étant punissables par la législation du pays où ils ont été  
commis, en l'espèce par les articles 6 de la loi du 22 octo-  
bre 1954 sur la "disciplina della produzione del commer-  
cio dell'impiego degli stupefacenti", 19 de la loi fédérale  
helvétique sur les stupéfiants du 3 octobre 1951, et le § 841  
du titre 21 "Food and Drugs" chapitre 13 "Drug abuse  
Prevention and Control" du United States Code;  
plusieurs dizaines de kg. d'héroïne (pour une contreva-  
leur de 4.000.000 \$) et notamment 8 kg. d'héroïne;  
(affaire héroïne Italie-U.S.A.);
- 11) *Deckers, Clonen, De Kuyper et Declercq;*  
entre le 1er novembre 1978 et le 1er décembre 1978;  
environ 100 kg. de cannabis;  
(affaire Duyf);
- 12) *Van Welij;*  
entre le 13 novembre 1978 et le 1er décembre 1978;  
environ 30 kg. de cannabis;  
(affaire Duyf);
- 13) *Deckers, Clonen et Declercq;*  
entre le 1er février 1979 et le 31 mars 1979;  
au moins 170 kg. de cannabis;  
(affaire Ali Ibrahim);
- 14) *Van Welij;*  
entre le 12 février 1979 et le 31 mars 1979;  
environ 130 kg de cannabis;  
(affaire Ali Ibrahim);

- 15) Deckers, Clonen et Declercq;  
entre le 1er février 1979 et le 1er juin 1979;  
140 kg de cannabis;  
(affaire Ashraf);
- 16) Van Welij;  
entre le 20 février 1979 et le 1er juin 1979;  
environ 45 kg de cannabis;  
(affaire Ashraf);
- 17) Deckers, Clonen et Declercq;  
le 22 juin 1979;  
en Grand-Bretagne, à Londres;  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans  
l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant  
été commis hors du territoire du royaume par un belge et  
étant punissables par la législation du pays où ils ont été  
commis, en l'espèce par les articles 2, 3, 4, 5, 8 et 28,  
"schedule 2" et "schedule 4" du Misuse of Drugs Act  
1971, chapitre 38 du 27 mai 1971;  
environ 266 kg. de cannabis;  
(affaire Ashraf);
- 18) Deckers, Clonen, De Kuyper, Declercq, Barbé, Gillet,  
Van Welij, Cauwenbergh, Van Humbeeck et Verreydt;  
entre le 11 janvier 1980 et le 25 janvier 1980;  
En Belgique, de connexité dans l'arrondissement judi-  
ciaire d'Anvers et en France, les inculpés ayant été trou-  
vés en Belgique, en l'espèce dans l'arrondissement judi-  
ciaire de Bruxelles, les faits ayant été commis hors du ter-  
ritoire du royaume par un belge et étant punissables par la  
législation du pays où ils ont été commis, en l'espèce par  
l'article L.627 du code de la santé publique français;  
environ 250 kg. de cannabis;  
(affaire Haschisch Paris-Pays-Bas);

- 19) Barbé et Gillet;  
entre le 29 février 1980 et le 1er mai 1980;  
au Liban, en Suisse (à Zurich), aux Etats-Unis d'Améri-  
que (New York);  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits  
ayant été commis hors du territoire du royaume par un  
belge et étant punissables par la législation du pays où ils  
ont été commis, en l'espèce par les articles I et III de la loi  
libanaise sur les stupéfiants du 18 juin 1946, 19 de la loi  
fédérale helvétique sur les stupéfiants du 3 octobre 1951 et  
le § 841 du titre 21 - "Food and Drugs" chapitre 13 "Drug  
abuse Prevention and Control" du United States Code;  
(affaire Morphine Base-Héroïne);

B. Cammerman, Deckers, François, De Kuyper, Eaton et  
Van Grunderbeeck;  
étant fonctionnaires ou officiers publics, avoir, avec une in-  
tention frauduleuse ou à dessein de nuire, en rédigeant des ac-  
tes de son ministère, dénaturé leur substance ou leurs circons-  
tances, soit en écrivant des conventions autres que celles qui  
auraient été tracées ou dictées par les parties, soit en consta-  
tant comme vrais des faits qui ne l'étaient pas, pour avoir, en  
l'espèce, étant Cammerman, Deckers, François, De Kuyper,  
membres de la gendarmerie, Van Grunderbeeck, étant fonc-  
tionnaire de l'administration de l'information criminelle, et  
Eaton ayant directement coopéré aux faits commis par lesdits  
fonctionnaires ou officiers publics, en prêtant par un fait quel-  
conque une aide telle pour leur exécution, que sans son assis-  
tance, l'infraction n'eût pu être commise; en l'espèce notam-  
ment:

- 1) François;  
entre le 31 mars 1975 et le 1er mai 1975;  
dans l'intention frauduleuse d'entrer en possession d'en-  
viron 2 kg. de cocaïne pure, destinée à être vendue dans  
le but d'obtenir ainsi une somme d'argent d'environ  
1.500.000 frs, destinée à être versée à l'E.M.G., dans une  
lettre n° 106 du 23 avril 1975, adressée à M. le Procureur  
Général d'Anvers, avoir faussement demandé l'autorisa-  
tion de prélever cette cocaïne pour le dressage de chiens

... heb ik de eer U de toelating te vragen bij de inbeslag genomen verdovende middelen een afname te doen van ongeveer 2 kgr cocaïne bestemd voor een nieuw africhtingsprogramma van de drughonden";  
(affaire Cocaïne);

2) François;

entre le 26 mai 1975 et le 6 juin 1975;  
aux fins de dissimuler aux yeux des autorités étrangères le trafic de cocaïne auquel il se livrait et de se couvrir en cas de découverte de ce trafic:

1. avoir établi ou fait établir plusieurs rapports dans lesquels il atteste faussement que le B.N.D. en collaboration avec plusieurs services officiels enquête quant à un vaste trafic de stupéfiants qui se déroulerait notamment aux frontières hollandaises et allemandes;

et notamment une lettre n° 151 du 2 juin 1975 adressée à M. Van Den Heuvel du C.R.I. à Den Haag, et une lettre n° 154 du 4 juin 1975 à M. Strasse;

2. et avoir établi ou fait établir à la date du 2 juin 1975 sous le même n° 151 une note ayant trait à la documentation;

(affaire Cocaïne);

3) François;

entre le 28 juin 1975 et le 1er août 1975;  
dans l'intention frauduleuse de faire patienter ses supérieurs hiérarchiques qui demandaient la restitution de l'argent prêté pour la réussite de l'opération "Cocaïne" alors que cette opération était un échec complet et que l'argent prêté était irrémédiablement perdu, avoir:

1) rédigé une note n° 258 du 16 juillet 1975 à l'E.M.G. Gd dans laquelle il atteste faussement:

"1. Affaire Cocaïne: le fournisseur initial Bernard a repris contact selon la procédure prévue (télégramme poste restante à Bruxelles adressé à un membre de mon Pers. Reynders Philippe) en annexe.

Les développements sont prévus dans le courant de ce mois";

2) rédigé ou fait rédiger un télégramme du 29 juin 1975 adressé à "Reinders Philippe" et émanant soi-disant de "Bernard" dans lequel un "rendez-vous" est fixé 30. 21 H. Bar Hilton concernant l'affaire "Eric";  
(affaire Cocaïne);

4) François et Eaton;

entre le 2 février 1976 et le 12 mars 1976;  
dans l'intention frauduleuse de couvrir les opérations irrégulières rémunérées, de trafic de stupéfiants en 1975 dans le cadre de l'affaire Khan, avoir établi ou fait établir un télégramme - rapport de la D.E.A., destiné à D.E.A. Karachi, Islamabad et La Haye, daté du 11 mars 1976, en réponse à un message d'Interpol Pakistan demandant de faire une enquête quant à un envoi de cannabis à Mohamed Khan, dans lequel il est faussement indiqué que l'affaire Khan continue en vue d'une saisie future et que le Procureur du Roi de Bruxelles avait été informé des derniers détails de cette affaire;

(affaire Khan);

5) François;

entre le 21 février 1976 et le 24 septembre 1977;  
dans l'intention frauduleuse d'une part de couvrir les opérations frauduleuses dans le cadre de l'affaire Khan et d'autre part de pouvoir dissimuler en cas de contrôle la fausse réponse fournie aux autorités étrangères (en l'espèce le BCN Islamabad Pakistan);

1. a) avoir établi ou fait établir un rapport n° 406 du 22 septembre 1977, en réponse à une demande d'Interpol Islamabad du 21 février 1976, dans lequel il atteste faussement 1) que l'envoi litigieux faisant l'objet d'une livraison contrôlée s'est déroulée avec l'accord des autorités judiciaires compétentes et 2) que l'opération "ongoing investigation" avait été suspendue "pour des raisons de sécurité des agents et des informateurs intéressés... en attendant de nouveaux développements plus importants de cette affaire";

b) avoir établi ou fait établir sous le même n° 406 à la date du 23 septembre 1977 une note administrative relative aux frais d'un voyage;

2. a) avoir établi ou fait établir un rapport n° 407 du 23 septembre 1977 en réponse à une demande d'Interpol Islamabad du 16 août 1977 dans lequel il atteste faussement n'avoir pu obtenir "des informations concernant le consignement à la firme fictive et l'identité de la personne "visée au telex", alors que l'adresse de la firme fictive avait été fournie par ses services;

b) alors que sous le même n° 407 a été établi un rapport de transmission d'un procès-verbal de la B.S.R. d'Anvers;

(p. 267 et 274; C. 27);  
(affaire Khan);

6) Cammerman, Deckers et François;  
entre le 27 mai et le 15 juin 1976;

dans l'intention frauduleuse de dissimuler aux yeux des autorités néerlandaises le trafic de cocaïne et le trafic de cannabis auxquels ils s'étaient livrés dans le courant de l'année 1975 et de rétablir la crédibilité des opérations du B.N.D. aux yeux de ces autorités, avoir établi ou fait établir "un rapport de synthèse en cause Khan et consorts" dans lequel ils ont omis volontairement de mentionner notamment la destination litigieuse d'une série de livraisons sorties à Zaventem et l'importance et la destination exactes des sommes d'argent reçues des trafiquants;  
(affaire Khan);

7) Van Grunderbeeck;  
le 29 novembre 1976;

dans l'intention frauduleuse de dissimuler l'escroquerie d'une somme d'argent de 245.000 frs et le recel de tableaux et d'objets d'arts, avoir établi ou fait établir un rapport adressé au Procureur du Roi où il était mentionné, contrairement à la vérité qu'une transaction pourrait avoir lieu prochainement dans l'agglomération bruxelloise au sujet des vols de tableaux signalés au B.C.S. 113.003 et 114.013/76, alors que cette transaction n'avait jamais été envisagée;

8) Cammerman;

entre le 15 avril 1977 et le 28 décembre 1977;

dans l'intention frauduleuse de celer un trafic de stupéfiants qui s'est déroulé entre le 18 avril 1977 et le 28 décembre 1977 (affaire dite Ali Shah Akbar), avoir, à plusieurs reprises mentionné ou fait mentionner dans le dossier officiel B.N.D. de cette affaire (dossier Pakistani I, II et III) des éléments de fait contraires à la vérité et notamment:

(1) avoir affirmé qu'en date du 20 avril 1977, il a été effectué une filature du trafiquant Harau-Parvez, alors que une telle filature n'a pas eu lieu;

(2) avoir affirmé qu'il avait avisé M. Moen, le 14 juin 1977, inspecteur de la police Amstellodanoise (Narcotica-brigade) de ce qu'en date du 12 juin 1977 un "envoi-test avec destination Amsterdam" était arrivé à Zaventem alors que les autorités hollandaises n'ont jamais été avisées de ce passage;

(3) avoir affirmé en relation avec la livraison de 15 kg. de cannabis en date du 22 mai 1977 - à la date du 20 mai 1977 "Annexe du 19:05 à 13 h. M. Wijnenberg à été prévenu: Tél. 0031.20.753283",

alors que cet officier de la police hollandaise (en fait Weyenburg) n'a pas été avisé (étant absent) ni un de ses collègues);

(dossier Ali Shah Akbar);

9) François;

le 5 août 1977;

dans l'intention frauduleuse de celer le remplacement frauduleux d'une quantité de farine mélangée à du sucre (soi-disant cocaïne Touboule reconstituée) par la cocaïne "Médina",

établi ou fait établir un document daté du 5 août 1977 intitulé Ministère de la Santé Publique et de la Famille Inspection de la Pharmacie, dans lequel il atteste faussement avoir assisté à la destruction de "environ 1975 gr. de cocaïne dans sacs plastique" (cocaïne "Médina"), alors qu'en réalité, il s'agissait essentiellement de farine mélangée à du sucre";

(affaire Cocaïne);



- 10) François et De Kuyper;  
entre le 31 juillet 1977 et le 13 août 1977;  
en l'espèce, dans l'intention frauduleuse de dissimuler un trafic illicite de haschisch auquel ils se livraient avec les trafiquants Blomme et De Graef, avoir rédigé ou fait rédiger:  
1) un rapport numéroté 364, daté du 1er août 1977 signé François, où il est affirmé contrairement à la vérité, "qu'en collaboration avec les services de police néerlandais, une "livraison sous contrôle" de quelques dizaines de kg. de cannabis a été effectuée à l'aéroport de Bruxelles-National";  
2) un rapport numéroté 364, daté du 12 août 1977 signé François où par la mention de la référence du faux rapport visé à la prévention 1), l'arrestation des deux trafiquants Persad et Matabhik était faussement mise en relation avec la prétendue "livraison sous contrôle" antérieure;  
(affaire Blomme-De Graef);  
et d'avoir, avec la même intention frauduleuse ou le même dessein de nuire, fait usage des dites fausses pièces sachant qu'elles étaient fausses;
- 11) François et De Kuyper;  
entre le 6 mars 1978 et le 6 mai 1978;  
dans l'intention frauduleuse de dissimuler le trafic de stupéfiants auquel ils se livraient avec le trafiquant Kercher, dans un rapport sans date du B.N.D. adressé au Saic Eaton de la D.E.A. à Bruxelles avoir mentionné faussement qu'un chargement de 66 kg. de haschisch (dissimulé dans des sacs de dame) avait été saisi "suite aux renseignements obtenus par John Kercher à Beyrouth";  
(affaire Khan);
- 12) François;  
le 6 avril 1978;  
dans l'intention frauduleuse de faire croire à un trafiquant de drogue qu'il n'était pour rien dans la saisie de stupéfiants effectuée par ses services et d'éviter ainsi que ce trafiquant ne fasse, dans un esprit de vengeance, des révélations au sujet d'activités délictueuses auxquelles il

s'était livré, avoir contrairement à la vérité sur la copie d'un rapport lui destiné, daté du 5 avril 1978 et signé De Kuyper mentionné: "un contact a été pris avec le Parquet de Bruxelles (substitut Peytier) d'accord";  
alors que par ailleurs sur une copie du même rapport destinée à la gendarmerie de l'aéroport de Zaventem, il mentionnait "Refusé";  
(affaire Khan);

- 13) François;  
entre le 20 septembre 1978 et le 29 novembre 1978;  
dans l'intention frauduleuse de couvrir les opérations frauduleuses de trafic de stupéfiants dans le cadre de l'affaire Khan en réponse à un rapport DEA n° X2-78-0011 KARACHI-PAKISTAN du 21 septembre 1978 demandant des explications quant à des "malfaisances des douaniers belges" dénoncées par le trafiquant international Mohammed Ashfaque Khan avoir établi ou fait établir un rapport d'enquête de la DEA Bruxelles n° X2-78-0011 du 28 novembre 1978 dans lequel il mentionne faussement notamment:  
5. avec exception de l'envoi n° 2 qui a été saisi à Zaventem tout le haschisch a pu passer sans contrôle, en général pour des firmes fictives, avec autorisation du procureur des douanes belges et du BND  
6. pour faciliter les passages des envois 4, 5 et 6 l'agent Onderoover BND n° 1 a été payé par KHAN respectivement, 40, 50, 60.000 Guldens. L'argent (60.000 \$ au total) a été accepté chaque fois afin de confirmer son image de douanier corrompu. Tous les fonds reçus ont été transférés aux caisses centrales de la Gendarmerie.  
11. Cette livraison également autorisée par le Procureur était envoyée par KHAN et consorts et arrivait à Bruxelles sur le air France - waybill n° 05783142824 en date du 15 décembre 1977. L'envoi avait un poids brut de 499 kg et était envoyé comme œuvre artisanale. Aucun argent n'a été reçu par les agents du BND qui sont intervenus comme douanier corrompu. Néanmoins se basant sur la déclaration de KHAN (voir Paragraphe 14 du ROI) BND soupçonne maintenant que SXA-2-001 recevait une somme d'argent pour le dédouanement de cet envoi qu'il a ex-

*pressément omis de porter à l'attention de BND"*  
*(affaire Khan);*

*et d'avoir, avec la même intention frauduleuse ou le même dessein de nuire, fait usage desdites fausses pièces sachant qu'elles étaient fausses;*

*C. Cammerman, François et Eaton;*  
*étant fonctionnaires ou officiers publics ou personnes chargées d'un service public, frauduleusement détourné des deniers publics ou privés, des effets en tenant lieu, des pièces, titres, actes, effets mobiliers mieux décrits ci-après, qui étaient entre leurs mains soit en vertu soit à raison de leurs charges, au préjudice de l'Etat belge, avec la circonstance que les prévenus n'ont pas versé de cautionnement, en l'espèce:*

- 1) Cammerman, François et Eaton;*  
*le 16 avril 1975;*  
*une somme d'argent de 1.650.000 frs*  
*(affaire cocaïne);*
- 2) Cammerman;*  
*entre le 24 mai 1975 et le 1er octobre 1975;*  
*un tapis, d'une valeur indéterminée*  
*(affaire Khan);*
- 3) François;*  
*entre le 20 septembre 1975 et le 1er novembre 1975;*  
*environ 1,5 kgr de cocaïne*  
*(cocaïne Touboule);*
- 4) François;*  
*le 5 août 1977;*  
*environ 1.975 kgr de cocaïne*  
*(cocaïne Medina);*

*D. Cammerman et François;*  
*étant fonctionnaires ou officiers publics ou personnes chargées d'un service public, avoir méchamment ou frauduleusement détruit ou supprimé des actes ou titres dont ils étaient dépositaires en cette qualité ou qui leur avaient été communiqués à raison de leur charge, en l'espèce:*

- 1) François;*  
*entre le 31 août et le 1er novembre 1975;*  
*le dossier du Bureau National des Drogues établi pour l'affaire Cocaïne*  
*(affaire Cocaïne);*
- 2) Cammerman et François;*  
*entre le 31 août 1978 et le 20 janvier 1980 et notamment dans le courant du mois de septembre 1978 et entre le 31 juillet 1979 et le 1er janvier 1980 de nombreux dossiers ou parties de dossiers du Bureau National des Drogues et notamment le dossier établi pour l'affaire Khan (affaire Khan).*

*E. Barbé, Gillet et Van Grunderbeeck;*  
*avec une intention frauduleuse ou à dessein de nuire, commis des faux en écritures authentiques et publiques, en écritures de commerce, de banque ou en écritures privées, soit par fausses signatures, soit par contrefaçon ou altération d'écritures ou de signatures, soit par fabrication de conventions, dispositions, obligations ou décharges, ou par leur insertion après coup dans les actes, soit par addition ou altération de clauses, de déclarations ou de faits que ces actes avaient pour objet de recevoir ou de constater, en l'espèce notamment:*

- 1) Van Grunderbeeck;*  
*dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles;*  
*entre le 4 mai 1976 et le 4 septembre 1976,*  
*dans l'intention frauduleuse de faire croire qu'un vol avait été commis au préjudice de la S.P.R.L. Insolite et ainsi de pouvoir se faire remettre ensuite indûment une somme en guise d'indemnisation au préjudice de la S.A. Baloise compagnie d'assurance, avoir établi ou fait établir plusieurs documents publics ou privés relatant le soi-disant vol notamment:*
  - 1) une lettre datée du 22 avril 1976 adressée à "La Baloise" concernant le vol de 4 tableaux et signée par Van Den Hende;*
  - 2) un procès-verbal n° 10936 de la police judiciaire de Bruxelles contenant l'audition de Van Den Hende;*
  - 3) deux lettres datées du 3 septembre 1976 et du 22 juillet 1976 adressées à la compagnie La Baloise émanant de Me Jules Chomé pour et au nom de Van Den Hende;*

- 2) Barbé et Gillet;  
en Suisse, les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été commis hors du territoire du royaume par des Belges et étant punissables par la législation du pays où ils ont été commis, en l'espèce par l'article 251 du code pénal suisse;  
entre le 3 décembre 1979 et le 4 mai 1980,  
dans l'intention frauduleuse de fournir au huitième inculpé (Gillet) un justificatif lors de ses nombreux déplacements et alors qu'il était en possession de sommes d'argent très élevées, avoir rédigé ou fait rédiger un document en langue anglaise attestant faussement que le huitième inculpé (Gillet) était employé à la firme Dogger Shipping and Trading S.A. à Lugano à un salaire mensuel de 5.000 francs suisses;  
et d'avoir, avec la même intention frauduleuse ou le même dessein de nuire, fait usage des dites fausses pièces sachant qu'elles étaient fausses;  
(affaire HEROINE USA - ITALIE);

F. Deckers, Clonen, Declercq, Barbé, Gillet, Van Welij et Cauwenbergh;  
avoir tenté de, n'étant ni médecin, ni pharmacien, ni vétérinaire et n'ayant pas acquis ou détenu la substance en vertu d'une prescription médicale valable, fabriquer, détenir, vendre ou offrir en vente, délivrer ou acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit, et sans avoir obtenu l'autorisation préalable du ministère de la santé publique, des substances soporifiques, stupéfiantes ou autres substances psychotropes susceptibles d'engendrer une dépendance et dont la liste est arrêtée par le Roi, mieux déterminées ci-après, avec la circonstance que l'infraction constitue un acte de participation à l'activité principale ou accessoire d'une association, la résolution de commettre le délit ayant été manifestée par des actes extérieurs qui forment un commencement d'exécution de ce délit et qui n'ont été suspendus ou n'ont manqué leur effet que par des circonstances indépendantes de la volonté des auteurs, en l'espèce:

- 1) Deckers, Clonen, Declercq, Barbé et Gillet;  
dans l'arrondissement judiciaire d'Anvers et Breda (Pays-Bas)  
et au Liban,  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles les faits ayant été commis hors du territoire du royaume par un belge et étant punissables par la législation du pays où ils ont été commis, en l'espèce par les articles 2, 3, 10 et 11 de la loi néerlandaise sur l'Opium et I et III de la loi libanaise du 18 juin 1946;  
entre le 31 octobre 1979 et le 1er avril 1980 2.000 kgr de cannabis (haschisch)  
(affaire Morphine-Base - Heroïne);
- 2) Deckers, Declercq, Barbé et Van Welij;  
aux Pays-Bas, à Amsterdam et en Italie, à Rimini les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été commis hors du territoire du royaume par un belge (les deuxième, sixième et septième inculpés) et étant punissables de la législation du pays où ils ont été commis, en l'espèce par les articles 2, 3, 10 et 11 de la loi néerlandaise sur l'Opium et 6 de la loi italienne du 22 octobre 1954 sur la "disciplina della produzione, del commercio e dell'impiego degli stupefacenti", le neuvième étant un étranger coauteur ou complice de ce crime commis hors du territoire du Royaume par des Belges et étant poursuivi conjointement avec eux;  
entre le 30 avril 1980 et le 1er octobre 1980  
7 kgr de cocaïne et 9 kgr d'héroïne  
(affaire cocaïne à Rimini);
- 3) Deckers, Clonen, Declercq et Barbé;  
en Belgique et en Suisse,  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été commis hors du territoire du royaume par un belge et étant punissables par la législation du pays où ils ont été commis, en l'espèce par l'article 19 de la loi fédérale helvétique sur les stupéfiants du 3 octobre 1951; entre le 31 juillet 1980 et le 15 octobre 1980; 25 kgr de morphine et 21 kgr d'héroïne; (Affaire Morphine-Base - Héroïne)

- 4) Deckers, Declercq, Barbé, Van Welij et Cauwenbergh  
en Italie, à Milan;  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans  
l'arrondissement judiciaire de Bruxelles les faits ayant été  
commis hors du territoire du royaume par un belge (les  
deuxième, sixième, septième et dixième inculpés) et étant  
punissables par la législation du pays où ils ont été com-  
mis, en l'espèce par l'article 6 de la loi du 22 octobre 1954  
sur la disciplina della produzione del commercia a dell'im-  
piego degli stupefacenti,  
le neuvième étant un étranger coauteur ou complice de ce  
crime commis hors du territoire du Royaume par des Bel-  
ges et étant poursuivi conjointement avec eux;  
entre le 31 juillet 1980 et le 15 octobre 1980  
1.000 kgr de cannabis (haschisch);  
(affaire Hasch à Milan);

G. Cammerman, Deckers, Clonen, François et Eaton;  
en contravention aux articles 1, 2 al. 2, 4 et 6 de la loi du 24 fé-  
vrier 1921, modifiée par la loi du 11 mars 1958, et aux articles  
1, 1 bis, 2, 11 et 28 de l'arrêté royal du 31 décembre 1930, mo-  
difié et complété par les arrêtés royaux des 8 octobre 1963 et 10  
avril 1964 (en dehors des cas visés aux alinéas 2 et 3 de l'article  
11 de l'arrêté royal du 31 décembre 1930, avoir fabriqué, déte-  
nu, vendu ou offert en vente, délivré ou acquis des stupéfiants,  
à titre onéreux ou à titre gratuit sans en avoir obtenu l'autori-  
sation préalable du Ministère de la santé publique et de la fa-  
mille, en l'espèce:

- 1) Cammerman, Deckers, François et Eaton;  
entre le 23 avril 1975 et le 9 mai 1975;  
dans l'arrondissement judiciaire de Verviers et en Républi-  
que Fédérale Allemande  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans  
l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été  
commis hors du territoire du royaume par un Belge (le  
premier et le quatrième) et étant punissables par la législa-  
tion du pays où ils ont été commis, en l'espèce par les § 1 et  
10 de la loi allemande sur les stupéfiants du 10 décembre  
1929 (Opiumgesetz), au moins 1,5 kgr de cocaïne  
(affaire cocaïne);

- 2) Cammerman, Clonen et François;  
entre le 8 mai et le 18 mai 1975;  
aux Pays-Bas  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans  
l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été  
commis hors du territoire du royaume par un Belge et étant  
punissables par la législation du pays où ils ont été com-  
mis, en l'espèce par les articles 2, 3, 10 et 11 de la loi  
néerlandaise sur l'Opium:  
au moins 1,5 kgr de cocaïne;  
(affaire cocaïne);
- 3) Cammerman et François;  
entre le 18 mai 1975 et le 22 mai 1975;  
aux Pays-Bas  
les inculpés ayant été trouvés en Belgique, en l'espèce dans  
l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, les faits ayant été  
commis hors du territoire du royaume par un belge et étant  
punissables par la législation du pays où ils ont été com-  
mis, en l'espèce par les articles 2, 3, 10 et 11 de la loi  
néerlandaise sur l'Opium  
au moins 1,5 kgr de cocaïne  
(affaire cocaïne);
- 4) Cammerman, Clonen, François et Eaton;  
entre le 24 mai 1975 et le 8 juin 1975;  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
environ 90 kgr de cannabis  
(affaire Khan);
- 5) Cammerman, Deckers, François et Eaton;  
entre le 30 juin 1975 et le 1er août 1975;  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
environ 40 kgr de cannabis  
(affaire Khan);
- 6) Cammerman, Deckers, François et Eaton;  
entre le 10 août et le 13 août 1975;  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
environ 66 kgr de cannabis  
(affaire Khan);

- 7) *Cammerman, Deckers, François et Eaton;*  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
entre le 23 août 1975 et le 1er septembre 1975  
environ 230 kgr de cannabis  
(affaire Khan);
- 8) *Cammeman, Deckers, François et Eaton*  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles entre le 18  
septembre 1975 et le 21 septembre 1975 environ 357 kgr de  
cannabis et/ou de morphine  
(affaire Khan);
- 9) *Cammerman, Deckers et Eaton;*  
entre le 19 septembre 1975 et le 22 septembre 1975  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
environ 375 kgr de cannabis et/ou de morphine  
(affaire Khan);

H. *Clonen et Van Grunderbeeck;*  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
entre le 2 février 1977 et le 28 mars 1977;  
dans le but de s'approprier une chose appartenant à autrui,  
d'être fait remettre ou délivrer une somme d'argent d'un mon-  
tant d'au moins 245.400 frs au préjudice de la SA Baloise, soit  
en faisant usage de faux noms ou de fausses qualités, soit en  
employant des manœuvres frauduleuses pour abuser de la  
confiance ou de la crédulité  
(dossier n° 60.98.3372/80);

I. *Clonen et Van Grunderbeeck;*  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
entre le 20 avril 1976 et le 28 mars 1977,  
au préjudice de la SPRL Insolite, recelé en tout ou en partie  
plusieurs tableaux et objets d'art d'une valeur globale indéter-  
minée choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un  
crime ou d'un délit  
(dossier 60.98.3372/80);

J. *De Kuyper et Everaert;*  
étant, par état ou profession, dépositaire de secrets qu'on leur  
confie, hors le cas où ils sont appelés à rendre témoignage en  
justice et celui où la loi les oblige à faire connaître ces secrets,  
les avoir rélevés, en l'espèce:

- 1) *Everaert;*  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles  
entre le 7 octobre et le 30 octobre 1980  
(affaire Morphine-Base et Heroïne);
- 2) *De Kuyper;*  
dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles et de  
connexité ailleurs en Belgique, notamment à Geel,  
entre le 31 décembre 1979 et le 13 janvier 1980  
(affaire Haschisch Paris - Pay-Bas);

### Un an avec sursis

La veille de l'arrestation du commandant François, le 18 jan-  
vier 1980, les gendarmes travaillant au service d'informati-  
que de la gendarmerie ont été informés qu'ils devaient sortir  
un nom du fichier. Cette personne aurait été fichée à tort. Il  
s'agissait d'André De Greef, un parent de l'ancien comman-  
dant de corps Deneve. Selon un porte-parole de l'état-ma-  
jor, son nom aurait été introduit dans l'ordinateur après que  
l'homme en question eût fait appel par hasard, pour le trans-  
port de son bateau à la même entreprise de transports que les  
propriétaires d'un bateau à bord duquel on avait découvert  
de la drogue. Cette information qui n'est parue dans la presse  
qu'un mois plus tard, a causé un grand émoi et on a immédia-  
tement fait le rapprochement avec l'affaire François. La gen-  
darmarie était fort embarrassée et l'homme a été réintroduit  
dans le fichier de l'ordinateur.

L'état-major de la gendarmerie se serait très bien passé de  
tels incidents à ce moment-là. Quotidiennement, les jour-  
naux étaient remplis d'articles sur l'arrestation des enquê-  
teurs du BND. Le chef de corps Beurir trouvait qu'on dé-

passait les bornes et publiait en février un ordre du jour sous la forme d'un communiqué de presse. Dans ce communiqué, il appelait les gendarmes à garder la tête froide et à "continuer à prendre à cœur, honnêtement et consciencieusement, le travail quotidien, comme vous l'avez d'ailleurs toujours fait dans le passé. Vous pourrez alors continuer à compter sur la confiance et le soutien de vos supérieurs".

C'est donc avec intérêt qu'on attendait, dans les mois qui suivirent, le début du procès, qui devait enfin apporter toute la lumière sur cette affaire qui avait fait tant de bruit. Le 12 octobre, une petite bombe explosait dans une voiture de la BSR de Bruxelles. C'était la voiture que l'adjudant Goffinon, qui était chargé avec le major Vernailen de l'enquête sur le BND, devait utiliser le lendemain. On a trouvé assez rapidement le vendeur du détonateur. Il s'agissait d'un Américain. Celui-ci a déclaré qu'il avait vendu le détonateur de la bombe à une personne qu'il connaissait de longue date mais dont il avait oublié l'identité. Le 30 octobre, j'ai été invité à la BSR pour un entretien sur cet attentat.

Deux jours après cette explosion mystérieuse, le parquet recevait un coup de téléphone anonyme, au cours duquel des menaces étaient proférées à l'adresse de la BSR et notamment à l'adresse de l'adjudant Goffinon et d'un civil qui avait dénoncé un trafic de drogue dans de la viande congelée en 1978. Qui connaissait ce civil? Le bruit circula par après à la BSR que l'enquête sur ce trafic éventuel avait été arrêtée. Le 26 octobre, une manifestation massive contre l'implantation de fusées nucléaires avait lieu à Bruxelles. Le major Vernailen, qui dirigeait l'enquête sur l'affaire François, était responsable d'un service d'ordre ce jour-là et moi-même je participais à la surveillance des bâtiments de l'OTAN. Quelques heures après cette manifestation, on tirait sur le major et son épouse.

On a retrouvé la voiture utilisée lors de l'attentat contre le major Vernailen à Woluwe Saint Pierre. Elle ne portait pas de plaque d'immatriculation. Dans le toit, il y avait un trou pour une antenne, mais la radio avait disparu. On a pu identifier le propriétaire. Il s'agissait d'un garagiste qui était impliqué dans une affaire de drogue.

Je n'ai jamais compris pourquoi les BSR bruxellois, dont la renommée des chercheurs dépasse nos frontières, n'ont pas

abouti à des résultats plus tangibles dans leur enquêtes sur les attentats contre Goffinon et Vernailen. Je suis convaincu que ces attentats n'ont pu se réaliser qu'avec la complicité de certains gendarmes. En effet, quel civil pouvait savoir que l'adjudant Goffinon se servirait du véhicule détruit? Quel civil pouvait savoir quand serait terminée la mission du major Vernailen au cours de la grande manifestation contre l'implantation des fusées?

Le 2 novembre, "Het Laatste Nieuws" publiait un grand article sur le suicide du premier maréchal des logis Van den Daele. Celui-ci travaillait depuis deux ans au Bureau Central de Recherche, le service de documentation de l'état-major. Van den Daele avait commencé de sa propre initiative une enquête sur les vicissitudes du BND. A deux reprises, ses supérieurs lui avaient sommé d'arrêter ces recherches, mais il avait continué. On l'a retrouvé le 13 mars 1981 avec une balle dans la poitrine. L'enquête concluait au suicide. Le journaliste Devoghelaere avait parlé aux collègues de Van den Daele qui lui avaient confirmé que Van den Daele avait effectivement trouvé une piste. Il s'était occupé entre autres de l'affaire de la viande congelée. Le journaliste écrivait aussi que, lors de la découverte du cadavre, on avait constaté certains faits étranges qui infirmaient l'hypothèse du suicide. L'affaire a néanmoins été classée.

Après les attentats, le juge d'instruction Biseau d'Hauteville, qui était chargé de l'affaire de la viande congelée et de l'affaire François, a reçu la protection de la gendarmerie. Le 13 novembre, à 17 heures 30, la Légion Mobile recevait un télex pour notifier la suspension de cette protection. On n'avait pourtant pas encore réussi à identifier, voire arrêter les auteurs de ces attentats.

Le 4 janvier 1982, quinze jours avant l'ouverture du procès François, des armes étaient volées à l'Escadron Spécial d'Intervention, mieux connu sous le nom de groupe DIANE. La voiture dans laquelle les armes étaient emmagasinées devait être retrouvée vide deux jours plus tard. Elle n'avait pas roulé plus de dix kilomètres. Le 15 janvier, deux gendarmes de la Légion Mobile étaient attaqués et désarmés.

Les résultats des enquêtes éveillent en moi pas mal de doutes. En effet, il est rare qu'un service de recherche, qui est la victime du crime, obtienne de si minables résultats.

Le procès François: c'est un dossier d'environ vingt-sept mille pages, ce sont des missions aux Etats Unis, en Suisse, au Pakistan, c'est une enquête qui a duré environ deux ans, ce sont les vingt-sept jours que le commandant François a passé en prison. Mais le verdict est une parodie de justice. Il faudrait presque en conclure que l'arrestation du commandant François a été une erreur judiciaire.

Le commandant François était accusé de vingt-sept délits, dont trafic de drogue et destruction de dossiers. Il a eu une peine d'un an avec sursis. Une bonne semaine avant ce verdict, la presse relatait qu'un certain nombre de petits vendeurs d'héroïne du quartier Nord à Bruxelles avaient écopé 4 ans de prison ferme. Il ne faut donc pas s'étonner que cette même presse parle d'un verdict clément à l'égard de François.

Un autre accusé important, André Cammerman, était soupçonné d'avoir commis dix-neuf irrégularités, mais il a été acquitté. Clonen, Declercq et d'autres du B.I.C. par contre, ont été condamnés à des peines de prison ferme.

L'acte d'accusation mentionnait Victor Everaert comme onzième inculpé. La seule chose qu'on lui reprochait était d'avoir violé le secret professionnel. Pendant l'enquête judiciaire sur le BND, Everaert travaillait à l'état-major où il a eu devant les yeux un télégramme secret, envoyé de Suisse par le major Vernailen. Ce télégramme contenait certaines informations accablantes qui ont incité Everaert à prévenir ses amis. Everaert n'a toutefois pas été convoqué lors du procès.

C'est pourtant lui le responsable de la perte de deux kilos de cocaïne. Il avait laissé tomber cette drogue dans un évier par mégarde. Deux kilos de cocaïne ont pourtant la dimension de deux kilos de sucre, on ne les perd pas sans s'en apercevoir. Everaert était également responsable de la perte des trois millions à Liège, que Touboul avait emporté avec lui pendant l'été 1977. Suite à cette affaire, il avait été remplacé comme chef de service au BND par l'adjudant De Rechter et il avait été interdit de service extérieur.

Sur un certain nombre de points, ce procès fut réellement révélateur. Le mardi 26 janvier, la présidente du tribunal, madame Lummen, déclarait que Farcy était le trafiquant de drogue numéro un en Belgique. Deux jours plus tard, l'ancien

inspecteur du B.I.C., Jean Pierre Van Grunderbeeck, déclarait dans la même salle d'audiences que *ce même Farcy avait reçu du B.I.C. le 20 avril 1977, une somme de pas moins de quatre cent soixante-cinq mille francs pour services d'information rendus.. Le B.I.C. est un service administratif du Ministère de la Justice.*

Au cours de la séance du premier février certains officiers supérieurs de la gendarmerie ont été entendus. L'un d'entre eux était le général Bernaert qui était le chef de la Direction Supérieure des Opérations en 1975, l'année où le BND avait perdu plus d'un million et demi de francs. Entretemps Bernaert avait monté en grade et était devenu l'inspecteur-général de la gendarmerie. Il a déclaré qu'il avait donné l'ordre au major (entretemps colonel) Haesaerts de contrôler les rapports d'activités hebdomadaires du BND, mais que cet ordre n'avait jamais été exécuté. Malgré la gravité de cette accusation, venant du général qui était le deuxième dans la hiérarchie de la gendarmerie, Haesaert n'a pas été cité comme témoin au procès.

Le 7 août 1979, le même Haesaerts avait rendu visite en compagnie de monsieur Mertens de la douane, au trafiquant hollandais Kercher, qui jouait un rôle tellement important pour le BND. Il n'a pas fait de rapport de cette visite. Lorsqu'on m'a raconté ces faits, j'ai averti le parquet, qui était déjà au courant. Il semble qu'il y a eu une enquête administrative, dont le résultat est un des secrets les mieux gardés de l'état-major de la gendarmerie.

Au cours du procès, il n'a été question que des actes commis avant et pendant l'année 1975. L'acte d'accusation reprend pourtant des faits survenus après cette date. N'étaient-ils pas importants? Pourquoi n'a-t-on pas parlé de l'affaire G. dont le parquet avait pourtant connaissance?

Pourquoi n'a-t-on pas pris au sérieux la thèse selon laquelle après la première opération avec Touboul, pendant laquelle le BND avait perdu plus d'un million et demi, la dette n'a jamais été remboursée à l'état-major? Nous avons de la peine à croire que le dossier ne fournit pas plus de détails à ce sujet.

Il y a également eu un petit incident, opposant le ministère public aux défenseurs des accusés. Celui-là insistait pour que

les déclarations de Gillet à la brigade anti-droque américaine soient versées au dossier. Les défenseurs ont protesté, et suite à un jugement interlocutoire la proposition a été repoussée.

De quelles déclarations s'agissait-il donc? Lorsque, le 3 mai 1980, Gillet était arrivé à Rome dans un avion en provenance de New York, on l'avait trouvé, au cours d'un contrôle de routine, en possession de huit kilos d'héroïne. Il avait été longuement interrogé et relâché quelques semaines plus tard, après qu'une caution de pas moins de 50 millions de livres avait été versée. Il s'était rendu en Suisse après sa mise en liberté.

En septembre 80, le major Vernailen est également allé en Suisse dans le cadre de son enquête sur l'affaire François, entre autres pour y interroger Gillet, car on avait appris entre-temps que Gillet entretenait de très bonnes relations avec les agents du B.I.C. Clonen, Declercq et Deckers et avec l'agent du BND De Kuyper, tous soupçonnés d'être impliqués dans le trafic de la drogue. Le voyage du major Vernailen était cependant en vain car il n'a trouvé aucune trace de Gillet. Trois mois plus tard, ce même Gillet était arrêté dans notre pays.

La déposition de Gillet, recueillie par la police italienne, avait révélé que lui et Barbé, un autre accusé dans le procès François, n'étaient que des rouages dans un réseau mondial de la drogue contrôlé par la mafia sicilienne. La matière première pour la drogue était achetée au Moyen-Orient pour ensuite être préparée à la consommation dans des laboratoires clandestins en Sicile. L'immense majorité de la drogue était ensuite passée en fraude dans les Etats-Unis où la mafia locale se chargeait de la distribution. Aussi les Américains s'intéressaient-ils beaucoup à Gillet.

Son arrestation dans notre pays ne les arrangeait pas du tout. C'est pourquoi s'est tenue à Bruxelles en avril 81, une rencontre au sommet où étaient présents des représentants de la justice belge, le juge d'instruction italien Falconi, qui était chargé de l'enquête sur la "connection" italienne et l'agent américain très haut placé Victor Rocco. Il a été décidé au cours de cette rencontre que la justice belge prêterait quelques fois Gillet à la police américaine qui avait entre-temps les mains pleines avec le démantèlement de la branche amé-

ricaine du réseau de la drogue. Le premier voyage en captivité de Gillet avait lieu autour de Pâques et il était alors accompagné par le major Vernailen. Il y a ensuite encore eu quelques voyages à New York, où Gillet n'a pas mâché ses mots. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a été tellement bien gardé au cours du procès François. Il est un fait trop bien connu de la police que la mafia est sans pitié pour les mouchards.

Les déclarations de Gillet, qui ont permis aux chercheurs tant italiens qu'américains d'effectuer de très nombreuses arrestations, contenaient cependant aussi des éléments qui mettaient dans l'embarras un certain nombre d'agents du B.I.C. Sans doute faut-il trouver là la raison pourquoi ses déclarations n'ont pas été versées au dossier judiciaire à Bruxelles.

Cet incident parmi d'autres au cours du procès - et dont le verdict n'est pas le moindre - ont laissé un goût d'amertume chez beaucoup de personnes et de gendarmes. Il ne faut donc pas s'étonner que le procès François soit considéré comme une parodie de justice.



## DEUXIEME PARTIE

*Dans la rue un exemple, à la caserne un vaurien*

J'étais l'aîné de cinq garçons. Mes parents n'avaient vraiment pas facile à nouer les deux bouts. Comme la plupart des garçons de mon âge, je jouais au football. Pendant un certain nombre d'années, je me suis mis au service de la Croix Rouge. J'aimais bien les filles, mais je n'ai pas eu de relations intimes avant mon mariage, à l'âge de vingt-trois ans.

Je suis devenu travailleur frontalier et à l'âge de quinze ans j'ai commencé à travailler dans une usine de fabrications métalliques à Valenciennes, dans le nord de la France. A dix-neuf ans je suis parti à l'armée et après ma période de formation, j'ai été affecté à l'artillerie. Après vingt et un mois très durs, j'ai été démobilisé et je suis retourné à l'usine.

J'avais compris entretemps qu'il n'y avait pas un bel avenir pour moi en tant que travailleur frontalier. Mon futur beau-père, un gendarme de Quiévrain, m'a conseillé de devenir gendarme. J'aurais là un emploi stable. Il y avait une autre raison qui me poussait à accepter la proposition de mon futur beau-père. Lorsqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, j'avais atteint l'âge de raison, j'avais perdu la foi. Si Dieu existait, pourquoi aurait-il permis que tant d'injustices aient été commises par les nazis et la justice belge de la libération, par le communisme et les autres dictatures? Est-ce qu'il permettrait que des gens assassinent, violent, volent ou s'enrichissent scandaleusement en vendant la Mort sous la forme de drogue? Non, c'était impossible. Dieu était bien mort.

Ma foi en mon prochain par contre était intacte. Sans doute y avait-il beaucoup d'ivraie parmi le bon grain-les Staline, les Himmler, les Hitler. Mais l'apparition de ces bandits n'était possible que par l'absence de Dieu. Je croyais que l'homme était bon de nature et j'avais confiance en la justice. J'étais profondément convaincu que le vide provoqué par l'absence de Dieu, était comblé par les magistrats drapés dans leur robe noire ou par les hommes en uniforme, ornés de leurs décorations. J'avais une confiance inébranlable dans le code d'honneur des gens cultivés et des personnes haut-placées,

dans la parole des officiers. Je croyais à l'intégrité des gendarmes et des agents de police. J'acceptais la hiérarchie qui existait dans la société parce que j'étais convaincu une fois pour toutes que nous avions besoin de chefs.

Loin de moi de soupçonner à ce moment-là que ceux qui appartenaient à l'élite, abusaient de leur éducation, de leurs fonctions et de leurs titres pour opprimer et exploiter les plus faibles. Ce n'est que par après que j'ai compris que la soi-disant élite se cache derrière un masque et de belles manières dans le seul but d'acquérir le plus rapidement possible un compte en banque bien garni et le plus de pouvoir possible. Ce n'est qu'à ce moment que je me suis rendu compte de la naïveté de ma croyance, une naïveté que j'allais payer cher à la fin de ma carrière de gendarme.

Cette carrière a débuté le 27 septembre 1954. Ce jour-là, je suis entré à l'école de la gendarmerie. Le soir même, j'avais déjà compris qu'en franchissant la porte de la caserne, j'étais entré dans un monde complètement différent. Comme j'avais signé pour une durée de trois ans, j'aurais tout le temps d'apprendre à mieux connaître ce monde.

Pendant les cours, on ne cessait de nous répéter qu'un gendarme fait partie de l'élite de la nation, et que nous devons agir en conséquence. Mais nous-mêmes étions traités comme des prisonniers. On ne respectait aucun aspect de notre personnalité. Il fallait toujours obéir au doigt et à l'œil. Il fallait exécuter les corvées les plus dégradantes. Il fallait apprendre par cœur toutes les lois, les règlements militaires et cetera. Certains moniteurs prenaient même un malin plaisir à vous supprimer la permission du dimanche pour des futilités telles que l'exécution incorrecte du salut. Au lieu de passer ce dimanche-là au milieu des personnes qui vous sont chères, il fallait alors balayer jusqu'à satiété les couloirs et les paliers.

La vie à l'école de la gendarmerie avait réellement comme but de briser la personnalité des jeunes recrues, afin qu'ils apprennent à obéir au doigt et à l'œil aux ordres de leurs supérieurs. L'objectif de cette discipline de fer était de transformer la jeune recrue en un vrai gendarme: quelqu'un sans famille, qui tient à distance ses parents les plus proches, quelqu'un qui ne connaît que ses supérieures.

La discipline était poussée à l'absurde. Si par exemple on

montait un escalier au moment même où il était emprunté par un officier, il fallait redescendre, qu'on le veuille ou non, et se mettre au garde à vous. Ces escaliers étaient pourtant suffisamment larges pour les monter à quatre de front.

On nous obligeait à aller au théâtre au moins une fois par mois et au moins autant de fois par an à l'opéra. Je n'en ai jamais compris l'utilité. Nous devions visiter les musées et les villes importantes, soi-disant pour parfaire notre éducation. Ces excursions obligatoires n'étaient pas indemnisées et nous devions tout payer de notre propre poche.

Lorsque nous obtenions une permission, nous devions payer cinquante centimes pour la lettre de permission. Nous devions payer nous même le matériel pour l'entretien de la caserne. En tant que membre de la cavalerie, j'ai même du payer les brosses utilisées pour parer les chevaux, tant le mien que ceux des officiers ou des instructeurs. Notre uniforme, la matraque et le casque étaient également à notre charge.

Tout les mois, on nous retenait une partie de notre solde pour payer les livres scolaires. A ce moment-là, je gagnais environs trois mille cinq cents francs par mois, mais au bout du compte, il me restait à peine mille francs. C'était le salaire pour cinquante-six heures de service par semaine et d'un service de week-end tous les quinze jours.

Quand nous n'étions pas de service et que nous n'étions pas consignés, nous avions l'autorisation de quitter la caserne tous les mercredis de 18 heures à 24 heures. Le samedi, nous pouvions partir en permission à 17 heures et nous devions être de retour le dimanche soir à 24 heures.

On avait élaboré une réglementation spéciale à l'intention de ceux qui étaient mariés. Il n'était pas permis à l'épouse d'exercer n'importe quel emploi. Non, la femme d'un gendarme était seulement autorisée à être soit infirmière, soit institutrice ou une autre profession dans ce genre. Faire du commerce était condamnable et exploiter un café équivalait à un péché mortel.

Il ne s'agissait pas non plus d'aller habiter n'importe où. Si par malheur on habitait dans un immeuble à appartements, où le voisin était un ancien collabo ou quelqu'un avec un casier judiciaire, on était prié gentiment, mais avec insistance de déménager.

Comme je viens de le dire, à l'école de la gendarmerie nous étions livrés à l'arbitraire des instructeurs, à leur mauvaise humeur et à la quantité d'alcool qu'ils avaient consommée. Le genre de vie dans l'isolement qui est la règle à la gendarmerie pousse de nombreux gendarmes à la boisson. Tout compte fait, la situation était absurde: d'un côté, l'ivrognerie était interdite, de l'autre côté; les gendarmes consommaient un nombre impressionnant de litres d'alcool. Cette consommation exagérée d'alcool était souvent tolérée, parce qu'on partait du point de vue qu'en fin de compte, cela ne nuisait pas à la formation de gendarmes à part entière et que des gendarmes ont aussi besoin de se défouler de temps en temps, si on veut qu'ils remplissent leur mission comme il faut.

La mission du gendarme, disait-on, consistait à être au service du citoyen, de tous les citoyens. Mais au bout d'un certain temps, j'avais compris que la gendarmerie ne se rangeait qu'aux côtés de certains groupes, plus précisément des couches supérieures de la population. Pour les couches inférieures, il n'y avait pas de pardon, et les procès-verbaux n'étaient pas annulés.

Un examen, portant sur l'ensemble des matières, clôturait chaque trimestre. En général, pratiquement tout le monde réussissait cet examen, ce qui n'était pas étonnant vu que le contrôle était tel qu'il n'y avait pas moyen de ne pas étudier.

L'instruction se terminait par une grande fête, à laquelle étaient invités parents et amis. Elle débutait par la cérémonie du drapeau, suivi d'un défilé, d'une démonstration sportive et d'une cavalcade. Rarement j'ai été témoin d'une telle comédie. Les officiers, auxquels, en temps ordinaires, nous ne pouvions adresser la parole qu'après avoir introduit une demande écrite, se comportaient comme des pères attentifs. Mais il fallait prendre cette comédie cynique par dessus le marché, car vous saviez qu'enfin votre "carrière" allait commencer. Personne ne soupçonnait qu'il se pût qu'elle devienne une grande désillusion.

#### *Avec le Roi Baudouin aux Florales de Gand*

Le lendemain de la grande fête de l'école, je me suis présenté à la Légion Mobile de Bruxelles, qui faisait fonction d'uni-

té de réserve pour la province du Brabant.

En principe on doit passer deux années dans une Légion Mobile. La mission d'une telle légion est d'intervenir lors de toutes sortes de manifestations, de grèves et de grandes catastrophes. C'est ainsi que j'ai participé, à ma manière, à la guerre scolaire, à Louvain et à Bruxelles, ainsi qu'aux manifestations contre l'invasion de la Hongrie par l'Union Soviétique. Avec mes collègues, j'ai été envoyé en renfort à Charleroi pour y assister l'unité locale après la terrible catastrophe minière de Marcinelle.

Je faisais partie de la cavalerie et en tant que tel, je n'étais jamais de service au Palais de Justice et je ne devais pas participer au transport de criminels. On ne m'imposait pas non plus de monter la garde devant la caserne, car, en tant que cavalier, j'avais les mains plus que pleines avec les soins des chevaux et l'entretien des écuries.

Les "gens du cheval", comme on appelait parfois les cavaliers, ne menaient pas une vie de seigneur. La journée de travail débutait à 7 heures 20, quarante minutes plus tôt que dans les autres services. Le brossage et les soins des chevaux étaient la toute première tâche. Chacun devait prendre soin d'au moins deux chevaux. Nous étions en vêtements de travail et en sabots. A 8 heures, nous retournions à nos chambres pour nous changer et une demie heure plus tard, nous devions être fin prêts à côté du cheval que nous avions sellé entretemps. C'est à ce moment que débutaient les exercices. A 10 heures: retour aux écuries pour y changer de cheval. Une heure et demie plus tard, nous devions donner de l'eau et de l'avoine aux chevaux, après quoi, nous pouvions disposer.

L'après-midi, il y avait à nouveau des exercices à cheval. Tant au cours de l'instruction que lors de mon passage à la cavalerie, il est arrivé souvent que c'est juste à ce moment-là qu'il fallait exécuter toutes sortes de tours à cheval. Il s'agissait en réalité de monter en cheval et d'en redescendre plusieurs fois de suite, le tout avec un estomac plein. Que cela entraînait des vomissements chez un grand nombre d'entre nous était le moindre des soucis des instructeurs.

Les écuries étaient dans un état lamentable. A certains endroits il pleuvait à l'intérieur. L'hiver, il y faisait glacial et nous devions mettre des couvertures sur les chevaux. Nous

mêmes, nous étions en sabot et nous avions mal aux pieds de marcher sur les pavés des écuries. Comme il y avait toujours cinquante chevaux à l'écurie, nous avions toujours énormément de travail. Il ne pouvait y avoir que trois crottes de cheval par terre en même temps. La corvée des écuries est sans aucun doute l'une des activités les plus éprouvantes à la gendarmerie.

La cavalerie avait bien entendu aussi ces côtés agréables. Quoique, qu'appelle-t-on agréable?

C'est ainsi que j'ai été amené à accompagner le Roi Baudouin lors de sa visite aux Florales de Gand et que j'ai fait partie de l'escorte de différents chefs d'Etats étrangers. Une telle escorte était d'ailleurs une aventure en soi. A cette époque, la gendarmerie ne disposait pas encore de véhicules pour le transport des chevaux. Nous voyagions en chemin de fer, cheval et cavalier dans le même wagon. Parfois, nous devions d'abord accomplir cinquante kilomètres à cheval, pour ensuite accomplir la véritable mission en fiers gendarmes.

L'un des officiers les moins aimés des "gens de la cavalerie" était le colonel Placquet, qui a commandé l'escorte royale de 1946 à 1956. Il chargeait les photographes de la gendarmerie de prendre le plus grand nombre de photos possible des cavaliers dans l'exercice de leur mission. Par après, il examinait attentivement toutes les photos. Si cet examen des photos révélait que l'un ou l'autre cavalier ne s'était pas entièrement comporté comme il faut, il lui infligeait une sanction. Aussi le colonel était-il surnomé "Von Plackenhäusen", un sobriquet, sur lequel, dans ces années d'immédiate après-guerre, il n'y avait pas à se tromper.

Lors qu'on est à la légion mobile, on envie beaucoup les collègues qui ont des missions judiciaires. Sans doute étions nous très fiers lorsque le public applaudissait une escorte à l'occasion de l'une ou l'autre manifestation. C'étaient là des moments qui nous faisaient oublier les conditions de vie pénibles: jamais on ne savait à l'avance à quelle heure se terminerait le service, il fallait attendre le vendredi soir avant de savoir si on était de service le week-end ou pas, les rappels annuels d'une durée de quinze jours pour un camp à Bourg Léopold, jamais certain d'avoir congé, beaucoup d'heures

supplémentaires qui n'étaient ni rémunérées, ni récupérables. Le monde extérieur ne s'imagine pas combien le vie peut être dure à la Légion Mobile.

Un beau jour de mars 1957, je rentrais à la caserne après un service fatigant. On m'y annonçait que j'étais attendu le lendemain à 8 heures à la brigade d'Uccle. Un certain Paddecouck avait d'abord été désigné pour cette mutation, mais comme il était le meilleur nageur de la légion et pouvait donc défendre l'honneur de la légion dans les concours de natation, ce n'était pas Paddecouck, mais moi qu'on avait muté.

C'est à la brigade d'Uccle que j'ai vu pour la première fois le véritable visage de la gendarmerie. La brigade comptait douze hommes, le commandant y compris. Nous ne disposions que d'un véhicule, un side-car de la marque Harley Davidson qui était usé jusqu'à la corde et qui ne consommait pas moins de huit litres d'huile aux cent kilomètres. Lorsque ce véhicule a finalement été remplacé par une jeep, nous ne recevions même pas assez d'essence pour accomplir nos missions.

Je me suis heurté très vite au commandant de la brigade. J'étais un gendarme consciencieux et je verbalisais tous les contrevenants, sans distinction de personne. Cela déplaisait fort au commandant qui semblait avoir l'habitude d'annuler les procès-verbaux contre certains notables, une habitude dont je ne tenais aucun compte. Comme son style de vie différait en outre fondamentalement du mien, le fossé entre nous deux ne faisait que s'élargir.

Les conséquences ne se sont pas fait attendre. Le commandant, qui savait bien que je ne buvais pas, m'envoyait régulièrement en service avec un collègue qui buvait comme un trou. L'homme avait un grade supérieur au mien de sorte que j'étais tenu de lui obéir. Au cours d'un week-end fort agité, nous devions régler la circulation à un carrefour à grande densité de circulation. Mon collègue refusait de me relayer de sorte que j'ai dû régler la circulation plusieurs heures d'affilée. Un commandant de la police de la route qui passait par là croyait que j'étais en train de faire mon service en état d'ébriété. Il s'est arrêté et a demandé ce qui se passait, après quoi il m'a renvoyé immédiatement à la caserne.

L'anecdote suivante illustre encore mieux la mentalité qui

règne à l'intérieur du corps de la gendarmerie. Au cours d'une patrouille, je découvrais une vieille femme décrépite qui campait dans le bois avec son fils un peu demeuré. Ils avaient été expulsés de leur maison et ne savaient plus de quel bois se chauffer. J'ai immédiatement averti la brigade, où on m'a répondu que cette affaire n'était pas de la compétence de la gendarmerie. Je n'avais qu'à prévenir l'administration communale. Mais là non plus, on n'était pas fort heureux de la présence dans le bois de ces pauvres gens. Ce n'est qu'après que j'ai menacé de prévenir la presse que la vieille femme et son fils ont été sortis de leur situation pénible. A mon retour à la brigade cependant, j'ai été traité de tous les noms. On me reprochait d'avoir gaspillé mon temps.

A la longue, ce système des deux poids, deux mesures finissait par m'excéder et lorsque la Sabena cherchait, à l'occasion de L'exposition Universelle de 1958, des agents pour son service de surveillance, j'ai offert ma démission.

Fin juillet 1958, je quittais la gendarmerie. Pas pour longtemps d'ailleurs, car à la Sabena il y avait aussi des situations qui me choquaient.

#### *Enfin le vrai travail de recherche*

Je suis redevenu gendarme le premier mars 1959.

Avant de retourner à la Légion Mobile, j'ai passé trois mois à l'école de la gendarmerie. La situation y était toujours comme je l'avais connue auparavant. C'est ainsi que j'ai dû y affronter, entre autres, un problème qui m'est littéralement resté sur l'estomac. Un week-end que j'étais de service le menu annoncé n'était pas respecté, ce contre quoi j'ai protesté dans le registre des réclamations. Le lundi matin, j'ai été convoqué chez le commandant qui a exigé une explication. "Raes", disait-il d'un ton sévère, "je crois savoir que tu as l'autorisation de quitter tous les jours la caserne pendant une heure"?

"Oui, mon commandant".

Cette faveur m'avait été accordée pour des raisons familiales. Mon fils cadet était gravement malade, mais comme ma femme ne pouvait pas quitter la maison, il fallait bien que j'aie moi-même tous les jours chercher le lait maternel à l'Œuvre Nationale de l'Enfance de Bruxelles,

"Soit tu retires ta réclamation, soit nous te retirons cette faveur", me lança le commandant.

Je n'avais pas le choix.

De retour à la Légion Mobile, j'ai fait une nouvelle fois l'expérience du peu de valeur qu'il faut attacher à la parole d'un officier. Je demandais à être réaffecté à une brigade. Pour donner plus de poids à ma requête, je disais qu'un officier de l'école de la gendarmerie m'avait assuré que mon séjour à la légion ne serait que de courte durée. Ma requête a été rejetée tout net. On m'a répondu très sèchement qu'on manquait d'hommes pour l'escorte royale et que par conséquent je devais rester dans la cavalerie. Je devais quitter la cavalerie quatre ans plus tard, après un accident à cheval.

Je pourrais vous raconter longuement sur mon deuxième séjour à la Légion Mobile, mais je me limiterai à l'anecdote suivante qui est significative de la manière dont on est souvent traité à la gendarmerie.

Un jour, j'étais de piquet avec trente autres. L'après-midi, j'avais rédigé un procès-verbal sur un accident de voiture et le soir, j'avais donné à manger aux chevaux. La nuit qui suivait, nous serions également de service. A un moment donné, on m'a appelé à la cuisine avec cinq de mes collègues pour y faire la vaisselle. Il y avait une fête privée à la caserne à l'occasion de la mise à la retraite d'un adjudant. Les autres étaient trop soûls pour exécuter convenablement cette besogne et moi, je refusai. Je me justifiai en signalant que j'étais un cavalier et qu'en plus j'étais de piquet. Aussi suis-je parti en patrouille vers neuf heures. Le lendemain, le capitaine Deruisseau me convoqua à son bureau;

"Même si tu as raison, tu dois d'abord exécuter les ordres et après seulement tu peux faire une objection", m'expliquait-il. Il m'a donné huit jours d'arrêts simples comme punition. Mais le commandant de la Légion Mobile, le colonel Lepage, ne l'entendait pas de cette oreille. Il a fait rédiger un procès-verbal des événements et a transmis l'affaire au conseil de guerre, où elle a été classée. On n'a pas pipé mot de mes collègues ivres. Les civils ignorent tout de ces situations à la gendarmerie. Ils ne connaissent la gendarmerie que comme les "emmerdeurs" en uniforme, qui sanctionnent les infractions au code de la route ou comme les "têtes brûlées" qui se

comportent comme des brutes lors de manifestations. Beaucoup de gens se demandent d'ailleurs pourquoi les gendarmes se comportent toujours de telle façon envers les manifestants. Voici une explication. A l'exception de quelques gendarmes qui sont des brutes par nature, la plupart des hommes agissent sous l'effet d'une sorte de manipulation. On envoie de préférence les plus jeunes contre les manifestations. Souvent on les appelle à la caserne un ou deux jours à l'avance où on leur fait faire vingt fois de suite les mêmes exercices et les mêmes corvées. Leur équipement est continuellement inspecté – il est extrêmement important que les bottes soient bien cirées. On les injurie et on les punit. Il ne faut pas non plus oublier que ces garçons ne peuvent obtenir ni jour de repos, ni congé, ni aucun autre avantage.

Lorsque l'heure de l'action a sonné, on les fourre dans les camions, où il fait trop froid l'hiver et trop chaud l'été. Il n'y a même pas moyen d'y étendre les jambes. Souvent, il s'écoule encore plus d'une heure avant que les camions ne quittent la caserne.

Arrivés sur les lieux, les gendarmes constatent souvent qu'il n'y a pas le moindre manifestant à l'horizon. Il leur faut alors attendre deux, ou parfois trois heures avant que les manifestants n'arrivent. Ils se font engueuler sans arrêt: ceci n'est pas en ordre, cela n'est pas comme il faut. Ils ne peuvent fumer sous aucun prétexte, voire enlever le casque ou le bonnet. Bref, après ces moments de "détente", on lâche ces garçons, à qui on a répété qu'ils appartiennent à l'élite de la nation, et qui doivent obéir aveuglément à leurs supérieurs, dans toutes les circonstances; on les lâche sur les manifestants qui évidemment en font les frais. Si de leur côté, les manifestants ne sont pas non plus des petits saints et qu'ils se défendent à l'aide de bâtons et de barres, on comprend aisément que même le gendarme le plus tranquille se démène comme un forcené.

L'attitude des officiers contribue d'ailleurs au comportement brutal des hommes. Il est extrêmement important pour un officier de se comporter de façon exemplaire lors d'une manifestation, car cela peut favoriser une promotion éventuelle. Mais c'est précisément là une raison pourquoi les chefs perdent leur sang-froid à des moments pareils et commettent des erreurs dont les gendarmes sont les victimes.

Comme on le voit, la vie d'un gendarme ordinaire n'est pas une partie de plaisir. Vous me voyiez donc ravi, lorsqu'en 1963, ma mutation dans le détachement judiciaire auprès de l'Auditoriat Militaire fut accordée. Le terrain de travail de ce service, que l'on peut comparer à la police judiciaire auprès des parquets, s'étendait sur les provinces du Brabant et du Hainaut. Mais j'ai du constater très vite que je m'étais fait des illusions, même si je pouvais maintenant me promener en civil.

Ce service prenait rarement des initiatives propres. Ce n'est qu'après qu'un autre service de police était arrivé à la conclusion qu'une enquête déterminée était de la compétence de l'auditeur militaire que nous entrions en action. Dans le traitement des affaires on tenait d'ailleurs trop souvent compte de la condition sociale de l'accusé.

Lors de mon passage à ce détachement judiciaire, j'ai participé à l'enquête sur une série d'affaires importantes telles que le vol de six révolvers et de trois mitrailleuses à la caserne d'Etterbeek et le sabotage à la base aérienne de Beauvechain. En 1964, j'ai même été félicité par l'auditeur-général Gilissen pour mon comportement lors de la grève des médecins, pendant laquelle un habitant de Quaregnon est mort des suites d'une erreur de traitement d'un médecin militaire démobilisé. J'ai du, lors de cette grève, ensemble avec l'adjudant Van Winckel, rechercher les auteurs du sabotage de l'installation radio de la clinique Edith Cavell à Bruxelles. Nous avons monté la garde pendant trois jours et trois nuits jusqu'à ce que nous ayons finalement trouvé et démasqué le scélérat, un professeur de médecine ayant grade d'officier.

Mais tout dans ce service ne baignait pas non plus dans l'huile. C'est ainsi qu'une nuit, j'ai été appelé à la maison par un sous-officier qui était responsable de la bonne marche des affaires à la caserne Prince Albert. Il imaginait qu'on allait attaquer le palais royal. C'est pourquoi il avait déjà distribué les munitions aux hommes rassemblés et appelé du renfort. Lorsque je suis arrivé sur place, j'ai immédiatement compris que ce sous-officier était devenu fou. J'ai appelé un médecin militaire, mais il ne s'est amené que plusieurs heures plus tard. J'ai réussi à désarmer et à enfermer le sous-officier et à reprendre le contrôle de la situation. J'avais entretemps pré-

venu l'état-major, mais l'officier de service niera plus tard avoir reçu un coup de téléphone. Heureusement pour moi, j'ai réussi à prouver le contraire.

Tout compte fait, j'ai réussi à mettre à profit mon passage au détachement judiciaire de l'Auditorat Militaire. En 1965, j'ai suivi avec succès un cours de criminologie, organisé par le Ministère. J'ai également suivi un cours de photographie judiciaire dans une firme de produits photographiques de la région anversoise et j'ai fait partie pendant quelque temps du personnel du laboratoire de la police judiciaire à Bruxelles. Pendant mes loisirs, j'étudiais l'espagnol et l'allemand.

Lorsque j'ai quitté ce service en 1971, j'ai été remercié pour services rendus.

### *L'étou se resserre autour des trafiquants de drogue*

Le problème de l'utilisation et du trafic clandestin, car illégal, de la drogue m'a toujours énormément intéressé. J'ai d'ailleurs constitué au cours des années une documentation considérable sur cette matière qui m'a servi à d'innombrables reprises au cours de ma carrière d'enquêteur. En effet, contrairement aux héros invincibles des romans et des films noirs, qui font triompher la justice à coups de revolvers et de poings d'acier, un vrai policier passe le plus clair de son temps à consulter et à rédiger toutes sortes de documents. Ce dernier travail est très frustrant parce qu'il retarde le travail de recherche proprement dit.

Tout le monde aura compris que je suis un adversaire rabique du trafic de la drogue et surtout du trafic des drogues dures. Que l'on y gagne des fortunes peut sembler logique, mais j'en suis scandalisé.

Celui qui vend de la drogue, ne sait jamais entre quelles mains elle finira par tomber. Il se peut même que se soit entre les mains des propres enfants du trafiquant. La drogue pour moi, c'est une mort lente pour de nombreux jeunes. La vente de la drogue équivaut à un meurtre. Dans ma carrière de combattant contre le trafic de la drogue, j'ai connu beaucoup de jeunes qui, les yeux braqués sur l'infini, ne se rendaient plus compte de l'endroit où ils se trouvaient et avaient perdu toute conscience de leur propre personnalité. J'ai vu souffrir beaucoup de jeunes, une fois que l'euphorie artifi-

cielle de la drogue avait disparu. J'ai même connu un jeune homme qui, lorsqu'il était drogué, était tellement grossier envers son épouse et qui en avait tellement honte par après qu'il a fini par se suicider.

Je ne peux par conséquent trouver aucune excuse qui justifie la conduite des trafiquants de drogue. Je me demande d'ailleurs si ces criminels ont jamais ressenti physiquement les conséquences tragiques de la toxicomanie. Le trafic de la drogue est un crime, mais je regrette de dire que j'ai dû constater à plusieurs reprises que les cerveaux de ce commerce lucratif sont laissés en paix.

En décembre 1971, j'étais l'un des participants à un cours sur la lutte contre la drogue qui était organisé à Bruxelles en collaboration avec les Américains. Parmi les chargés de cours, il y avait le commandant François, qui nous initiait à la législation belge, ainsi que l'Américain d'origine belge Kiers, un agent du *Federal Bureau of Narcotics and Dangerous Drugs (BNDD)*.

Le BNDD était la police anti-drogue américaine qui avait acquis à ce moment-là une certaine renommée dans la lutte contre le trafic de la drogue. Le BNDD avait été créé en avril 1969 à la suite d'une fusion des brigades anti-drogues existantes aux Etats-Unis. Paris avait été choisi comme base en Europe et le BNDD avait également une unité opérationnelle en Belgique qui avait son siège à l'ambassade américaine à Bruxelles.

Le choix de Paris n'était pas un hasard. La toxicomanie était devenue un phénomène réellement visible aux Etats Unis dans les années soixante. L'essentiel de la drogue (surtout de l'héroïne) illégalement importée aux Etats Unis provenait des laboratoires clandestins de la région de Marseille qui étaient contrôlés par les caïds du milieu: la fameuse French Connection. Ils utilisaient toutes sortes de méthodes ingénieuses pour passer la drogue en contrebande dans le pays. Cela se faisait soit directement à partir de la France soit en passant par l'Amérique Latine, par le *réseau Ricord*, d'après le nom d'un gangster français émigré. Comme nous verrons plus tard, cette piste menait également en Belgique.

Le BNDD a réussi, en collaboration avec la police française, à mettre pratiquement un terme à ce trafic illégal de drogue de la France aux Etats Unis. Au milieu de l'année 1973,

les agents des brigades anti-drogue américaines ont d'ailleurs reçu une liberté d'action encore plus grande et le BNDD a été transformé en *Drug Enforcement Administration (DEA)*.

Naturellement, dans notre pays également, on portait le plus grand intérêt à ce trafic qui ne supportait pas la lumière du jour. On ne pouvait cependant pas parler d'une véritable brigade anti-drogue. Il existait bien une section Moeurs et Drogue auprès des différentes *Brigades Spéciales de Surveillance et de Recherches (BSR)* de la gendarmerie, mais ces sections ne disposaient pas de spécialistes. Lorsqu'en 1971, d'abord à Bruxelles et puis dans le reste du pays, ces sections ont été subdivisées en deux organismes séparés, on a commencé à prendre en mains la formation d'experts en matière de lutte contre le trafic de la drogue. Comme je l'ai déjà écrit, l'état-major a confié au commandant François, en 1972, une année plus tard, la mission de centraliser toutes les données des différentes sections anti-drogue, ce qui a débouché sur la création de Bureau National de la Drogue (BND).

La création en 1971 du Bureau d'Information Criminelle (B.I.C.) témoigne également de la détermination des autorités belges de prendre au sérieux la lutte contre le trafic illégal de la drogue. Malheureusement, le B.I.C. devait acquérir très rapidement une mauvaise réputation. L'un des inspecteurs du B.I.C. s'est taillé en 1974 avec une partie de la caisse et du fichier. Deux années plus tard, l'administrateur-adjoint du service a été condamné à une peine de prison avec sursis pour faux en écritures et vol d'essence au préjudice du B.I.C.

Le fait que les différents services de police et de gendarmerie ne font pas toujours grand cas de la législation a beaucoup à voir avec la rivalité qui règne entre eux. Pour lutter contre le trafic de la drogue, le Ministre de la Justice avait son B.I.C. et l'état-major de la gendarmerie son BND et ses sections anti-drogue auprès de la BSR. Ces dernières n'étaient d'ailleurs pas toujours enchantées du comportement du BND. La lutte contre le trafic de la drogue était d'ailleurs aussi souvent le fait de douaniers. Ceux-ci empochaient une prime non négligeable en cas de succès et ils n'étaient pas prêts à la laisser filer sous leur nez. Malgré tou-

tes les bonnes intentions, l'organisation amateuriste de la chasse aux trafiquants a contribué à une *guerre des polices* qui a abouti au scandale du BND.

Il y a cependant une autre cause de la faillite du BND: l'utilisation, à l'instar des Américains, de la méthode de la provocation. Ces Américains utilisent d'ailleurs souvent, de façon tout à fait légale, les soi-disant agents-undercover. Ce sont des policiers qui se font passer pour de véritables truands dans le but de gagner la confiance de certains individus de la pègre pour mieux pousser ceux-ci dans les bras des policiers ordinaires. Ce moyen d'action, qui comporte pas mal de risques pour l'agent en question, est légalement interdit en Belgique, ce qui inspirait la réflexion suivante à la femme de François après l'arrestation de celui-ci: "Mon homme travaille comme James Bond, mais avec le Code Napoléon".

En effet, aussi bien le B.I.C. que le BND se servaient souvent du moyen de la provocation, la plupart du temps avec la complicité du parquet.

L'absence d'une législation claire en la matière et d'une politique de la police conséquente et bien structurée ont déterminé dans une large mesure le cours des événements.

Après ce cours de lutte contre la drogue, j'ai été affecté à la section anti-drogue de la BSR de Bruxelles. J'étais ravi, car enfin j'aurais la possibilité de me consacrer à de véritables missions de recherches. Le chef de ce service, l'adjudant Van de Walle, était un homme compétent et toujours disponible.

La lutte contre le trafic de la drogue exige un travail d'équipe. Un gendarme a beau avoir plus de flair que Sherlock Holmes, il ne pourra jamais liquider à lui tout seul toute une "connection". On peut comparer une brigade anti-drogue à une équipe de football. Un joueur, fût-il Pélé n'arrivera jamais à battre toute une équipe.

Au début, je faisais équipe avec C. de qui il a déjà été question dans ce livre. C, qui était le fils d'un officier de l'armée, était un homme remarquable. Il avait le physique nord-africain, ce qui nous a été très utile à Hasselt au mois de septembre 1974. Il y avait déjà tout un temps que nous étions sur les traces d'un trafiquant nord-africain. C. était vraiment l'homme indiqué pour essayer de contacter ce trafiquant.



On arrangea un rendez-vous à la gare de Hasselt où une unité d'intervention, dont le commandant François et moi-même faisons partie, a pu le prendre au collet et mettre la main sur 98 kilos de haschisch.

Les règlements de service n'étaient pas le point fort de C. Il arrivait pratiquement tous les jours en retard, était paresseux et préférait se faire engueuler que de se conduire comme un gendarme ordinaire. Il rechignait aussi à exécuter certaines missions et se limitait à entretenir des contacts avec des informateurs dans le milieu. S'il nous arrivait de partir en mission ensemble, il ne s'écoulait pas plus de cinq minutes avant qu'il ne déviât du droit chemin : Sa conduite était pour moi une source constante d'irritation. C. était corrompu, abusait de sa position, buvait et mangeait gratuitement dans les cafés et les restaurants. Chaque fois que je lui demandais pourquoi il se conduisait ainsi, il me répondait qu'il ne faisait qu'imiter les officiers.

Lors d'une enquête sur un vol d'armes, nous avons découvert que ces armes étaient en possession de ressortissants bulgares résidant à Bruxelles. C. se proposait pour les contacter. Il se ferait passer pour un candidat acheteur. J'approuvais son plan, mais nous ne voyions pas tout de suite où nous procurer l'argent que les Bulgares demanderaient à voir. Nous avons fini par trouver un garagiste qui était prêt à nous prêter 300.000 frs.. C. est allé voir les Bulgares, mais l'affaire ne s'est pas conclue. C. a donc rendu l'argent au garagiste qui l'a repris sans vérifier. Quelques heures après, il me téléphonait pour dire qu'il manquait 25.000 frs. Cet "exploit" parmi d'autres était connu de l'état-major de la gendarmerie, ce qui ne les a pas empêché de désigner C. comme l'un des tous premiers collaborateurs du commandant François.

Au bout d'un certain temps, je n'en pouvais plus et j'ai dit à C. que je ne voulais plus travailler avec lui. Immédiatement après notre conversation, il est allé se plaindre chez un supérieur. Selon C., j'étais beaucoup trop âgé pour faire équipe avec lui et l'intérêt du service commandait qu'il fût mis un terme à notre collaboration. Ainsi fut fait.

En fait, j'étais ravi de pouvoir collaborer par la suite avec le premier maréchal des logis Henri Buys. Nous étions à peu près du même âge, nous nous comprenions bien et nous nous

complétions. Buys était assez bien introduit dans le milieu italien, tandis que mes contacts dans les milieux espagnol, portugais et latino-américain ne faisaient que s'étendre. Nous sommes d'ailleurs devenus la section latine de la BSR. Au début nous devions nous occuper de tout. Nous devions spécialement tenir à l'œil les hippies, dont on nous avait dit qu'ils étaient les plus grands consommateurs de drogue. Plus nous pourrions en arrêter, mieux ça vaudrait, car ça gonflait les statistiques. Pour pénétrer dans le milieu des hippies, on faisait appel à ce que nous appelions les *Beatles*. Ceux-ci étaient des hommes jeunes, qui venaient de terminer leur formation de gendarme. Ils étaient autorisés à s'habiller et à se comporter comme des vrais hippies, pour avoir ainsi un meilleur contact avec ces jeunes. Ça peut sembler drôle, mais ces jeunes ne recevaient que très peu de liberté d'action. Chaque soir, il devaient être rentrés avant minuit à la caserne, courant ainsi le risque d'être suivis par les vrais hippies. Ils n'avaient pas de voiture à leur disposition de sorte qu'ils dépendaient toujours des hippies et perdaient souvent le contact. Ils ne recevaient d'ailleurs qu'une indemnité minimale, ce qui avait pour conséquence, entre autres, que nos Beatles venaient souvent dîner ou souper à la caserne. On leur interdisait par dessus le marché de se droguer. Je me demande ce que ces gendarmes déguisés répondaient chaque fois qu'on leur offrait une "cigarette". Personne n'était donc étonné que les résultats tardaient à venir et que les Beatles ont été dissous.

Le milieu hippie a naturellement continué à retenir notre attention et à ce propos j'ai pu constater une nouvelle fois que la façon dont les suspects étaient traités était souvent fort différente selon qu'ils appartenaient à une classe sociale ou à l'autre. C'est ainsi qu'un jeune Français, plutôt hippie, a été arrêté au cours d'une rafle près du Marché aux Fromages à Bruxelles.

Un collègue, un officier de la police judiciaire, lui montre sa médaille de la BSR et lui ordonne de baisser sa culotte. Le jeune homme qui croyait qu'il était attaqué par un voleur crie au secours. En moins de temps qu'il ne faut pour le dire, toute une bande de jeunes les entourent. Mon collègue dégainé, mais l'un des présents lui prend son arme en profitant de la confusion et s'enfuit avec. Il faut dire que l'arme a été

rapportée plus tard.

Il y a un monde de différence entre la façon brutale dont ces jeunes ont été traités et la manière dont se déroule l'arrestation ou l'interrogatoire de certaines personnalités. Au cours d'une enquête dans le milieu latin, nous avons eu affaire à un officier italien qui était employé à l'OTAN. Cet homme, qui était un spécialiste en sous-marins nucléaires avait oublié son passeport dans un bar qui était connu de nos services comme un lieu de rendez-vous pour souteneurs, trafiquants et voleurs. Nous avons retrouvé ce passeport au cours d'une vérification de routine dans ce bar. L'officier italien a immédiatement été convoqué à un interrogatoire et a été traité avec beaucoup d'égards. Non seulement l'a-t-on interrogé dans le bureau d'un colonel, mais il a en plus reçu une tasse de café et sa déposition a été recueillie en présence d'un officier, c'est à dire le commandant François.

Quoiqu'il en soit, les six membres de la section anti-drogue commençaient à prendre goût à leur travail. Les circonstances étaient pourtant loin d'être idéales. Notre bureau était beaucoup trop petit pour six personnes, nous ne disposions que de deux machines à écrire et d'une voiture de service, une Renault R4 qui aurait dû être amenée chez le démolisseur il y a longtemps. Les officiers par contre disposaient d'une bonne Peugeot avec chauffeur pour parcourir quotidiennement le trajet de leur domicile jusqu'à la caserne et vice-versa.

Nous ne nous en faisons pas beaucoup et un beau jour, un officier est venu nous annoncer qu'il avait une idée brillante. Afin que la section anti-drogue de la BSR puisse se consacrer exclusivement aux affaires importantes, on allait créer une nouvelle section anti-drogue au sein de la brigade. L'idée a été mise en pratique, mais menaçait très vite de tourner à la débandade. En effet, les missions administratives du parquet devaient être exécutées par la section anti-drogue proprement dite, ce qui freinait beaucoup son fonctionnement. La rivalité entre nous-mêmes et la section de la brigade sous la direction du futur agent du BND, Everaert, prenait en plus des proportions telles qu'après une bonne année on a décidé de fusionner les deux groupes. Peu de temps après on a créé le BND. La guerre entre les différents servi-

ces ayant les mêmes compétences pouvait continuer.

La guerre des polices trouve souvent son origine dans les efforts démesurés de certains pour augmenter leur prestige au sein du corps. C'est ainsi que le 15 mai 1973, la BSR de Bruxelles a été chargée de surveiller l'autoroute entre l'aéroport de Zaventem et la petite ceinture. Je faisais partie de l'équipe dont l'unique mission était de guetter le passage d'une Ford Taunus immatriculée en Hollande et qui transportait une grande quantité de haschisch. Au moment où la voiture passait devant nous, nous avons averti nos collègues qui s'étaient postés quelques kilomètres plus loin dans une Porsche ultra-rapide. Ils devaient arrêter la Taunus, effectuer un contrôle de routine et découvrir la drogue "par hasard". Tout ne s'est cependant pas déroulé comme prévu. Effrayés par une camionnette de la gendarmerie, qui passait là par hasard, les trafiquants ont pris la fuite dans leur voiture, poursuivis à toute allure par la Porsche. Après une poursuite infernale, la Taunus était retrouvée, mais les occupants avaient disparus. Ils ont pu être arrêtés par après. Les journaux ont rapporté cette action en long et en large, mais les journalistes n'étaient pas au courant de tous les détails, car sinon ils auraient sans aucun doute mentionné que cette opération avait failli échouer à cause du comportement d'un officier. Celui-ci, avait, malgré son inexpérience en matière de poursuites en voiture, pris le volant, en espérant ainsi bien se faire voir de ses supérieurs.

Trois ans plus tard, un enfant était enlevé dans la région de Bruxelles. L'un de mes collègues à la BSR souffrait à ce moment-là d'une dermatose et avait été autorisé à laisser pousser sa barbe. Il n'avait donc rien d'un BSR, auxquels le port de la barbe est interdit. C'est pourquoi mon collègue a été envoyé dans un café suspect afin d'aller y jeter un coup d'oeil. Notre arme habituelle est un pistolet 7.65, qui ne vaut cependant pas grand'chose. Mon collègue est donc allé demander à l'armurier un G.P. 9 mm, l'arme beaucoup plus grande qui est portée par les gendarmes en uniforme. Comme on le lui avait ordonné, mon collègue s'est rendu en civil dans ce café et y a joué au billard à plusieurs reprises, découvrant ainsi son arme. Le patron du café a immédiatement alerté la gendarmerie et mon collègue a été embarqué. Il était hors de question pour lui de remettre les pieds dans ce

café et il pouvait donc faire une croix sur sa mission. Il a été puni par dessus le marché parce qu'il avait enfreint les règlements de la BSR en matière de port d'armes.

Mon expérience avec un informateur tunisien de la BSR, qu'on appelait le "Canadien", est d'un ordre moins humoristique. Cet homme, qui était recherché comme petit trafiquant et consommateur de drogue, s'est présenté dans notre service pour nous informer de l'existence au Pays-Bas d'une imprimerie clandestine où on fabriquait de faux dollars. Nous avons transmis l'information au parquet et aux Américains, mais personne n'a réagi. On avait promis au Tunisien qu'il serait récompensé de ses informations, mais il n'y avait pas d'argent disponible et on lui a donné quelques kilos de haschisch en guise de paiement. Le comble était qu'on l'a ensuite conduit en Hollande dans une voiture de service. Moi-même et mon collègue Buys, nous avons refusé d'effectuer ce transport car ceci dépassait toutes les limites.

*En réalité, cet homme nous est inconnu.*

Nous recevions un coup de téléphone de la Kriminal Polizei de Francfort pour nous signaler qu'un ressortissant néerlandais de forte corpulence qui était détenteur d'un passeport américain était sur le point d'atterrir à l'aéroport de Zaventem. Il serait en possession d'une grande valise diplomatique dans laquelle étaient cachés une bonne trentaine de kilos de haschisch. Le coffre était destiné à l'ambassade américaine de Bruxelles. Tout de suite après ce coup de téléphone, nous avons pris contact avec la douane à l'aéroport, pour leur demander de laisser passer ce voyageur sans trop de contrôle. Nous serions ainsi en mesure de suivre ce passeur de drogue et de découvrir qui il contacterait à son arrivée.

Tout se passa comme prévu. Après un contrôle de routine, l'homme à la valise s'est dirigé vers une Mercedes. Au moment où il a voulu y déposer sa valise, nous sommes intervenus. Nous lui avons demandé ses papiers et sans faire de problèmes, il nous a montré un passeport diplomatique au nom de Vanderstaaï, Néerlandais. La valise portait une étiquette avec la mention "US EMBASSY-BRUSSELS".

Nous avons immédiatement téléphoné à l'ambassade américaine où l'on ne semblait pas connaître Vanderstaaï. On

nous a également donné l'autorisation d'ouvrir la valise qui contenait effectivement trente kilos de haschisch.

Nous avons demandé à Vanderstaaï de nous accompagner à notre bureau à la section anti-drogue de la BSR de Bruxelles, où nous l'avons interrogé. Il a avoué que son passeport diplomatique était faux et qu'il travaillait au port d'Amsterdam. Il avait été contacté, disait-il, par quelqu'un de l'ambassade américaine, qui lui avait demandé de travailler comme passeur de drogue. Cet homme lui avait remis le passeport du Corps Diplomatique et l'avait chargé de remettre la valise dans les mains de monsieur Rogers à l'ambassade américaine dans notre capitale.

Nous avons retéléphoné à l'ambassade américaine. On nous a répondu qu'il y avait effectivement un monsieur Rogers qui travaillait à l'ambassade. Une fois cependant que nous demandions plus de détails on nous a répondu qu'il devait y avoir une erreur et qu'en réalité, il n'y avait pas de monsieur Rogers à l'ambassade.

Lorsque nous avons dit à Vanderstaaï que Monsieur Rogers était inconnu à l'ambassade, il s'est fâché tout rouge. Il a voulu immédiatement téléphoner et nous a indiqué le numéro de l'appareil de Rogers. Un officier lui a cependant interdit de le faire.

Vanderstaaï a alors demandé un morceau de papier sur lequel il a dessiné un plan de l'ambassade américaine. Il a désigné une petite case au deuxième étage en disant: "Voilà où se trouve ce Rogers!"

Vanderstaaï a encore été longuement interrogé. Il avait compris qu'il était la victime d'une machination. Il a été condamné à deux ans de prison et expulsé vers l'Allemagne où il devait répondre de délits similaires.

Quoique je n'ai jamais plaidé en faveur d'un trafiquant de drogue, j'étais convaincu, tout comme mes collègues d'ailleurs, que Vanderstaaï était la victime d'un ou de plusieurs membres protégés de l'ambassade américaine. La preuve en est que nous n'avons trouvé aucune trace d'un réseau organisé au cours de notre enquête.

Au cours de l'été de 1981, les vacanciers dans le Midi de la France furent mis en émoi par ce qu'on devait appeler plus tard "la tuerie d'Auriol". Au cours de la nuit du 18 au 19 juillet, ce petit village de Provence a été le théâtre de l'assassinat sauvage du policier Jacques Massié et de certains des membres de sa famille et des ses amis, par un commando de tueurs. Il apparut très vite que la victime principale, Jacques Massié, et les tueurs étaient étroitement liés au Service d'Action Civique (SAC), la milice politique privée de feu le Général de Gaulle et ses amis. Cette police parallèle, qui collaborait d'ailleurs régulièrement avec la police française officielle et qui recrutait ses membres dans les milieux d'extrême-droite et parmi la pègre, avait été créée en 1958 pour exécuter les sales boulots pour certains notables. Le SAC pouvait alors également compter sur la protection de ces derniers en cas de pépin. Le général de Gaulle en personne déclarait en 1969: "Je n'oublierai jamais le dévouement sans failles dont ont fait preuve à mon égard les militants du SAC, au service de la France."

Après cette tuerie, le SAC a été officiellement interdit. Le SAC, ou plus précisément son répondant belge, n'était pas un inconnu pour moi. J'en avais fait la connaissance en 1972, à l'occasion d'une enquête. Le point de départ avait été la conduite extravagante d'un Français qui résidait dans les Ardennes et qui ne semblait pas manquer d'argent. Le juge d'instruction Ghislain de Neufchâteau avait voulu savoir où cet homme, qui ne jouait d'ailleurs qu'un rôle insignifiant dans cette histoire, trouvait l'argent pour pouvoir se payer tout ce luxe. On a découvert qu'il travaillait pour le compte de la société Euromaco de Woluwe Saint-Pierre. On a donc fait appel à la BSR de Bruxelles pour recueillir des informations au sujet d'Euromaco. Le maréchal des logis Robert Deffet était chargé de cette mission dans laquelle je devais rapidement l'assister. Nos recherches nous conduisaient à l'Avenue de Mai à Woluwe Saint-Pierre où Euromaco était officiellement établie. Les sociétés Befuco et Valicia-Bénélux étaient également établies à cette adresse. Nous aurons à reparler de cette dernière société.

Befuco était un commerce de produits pétroliers. La société

avait été fondée en 1954 par certaines personnalités de la capitale. En 1972, un Français originaire de Roubaix, mais résidant en Belgique, et le chimiste Michel, qui a émigré au Canada depuis, y ont fait leur entrée. Deux années plus tard, la société a été déclarée en faillite d'office.

Au moment où l'enquête démarrait, Euromaco venait d'être fondée par l'épouse de Tiberghien et l'ami de celui-ci, Robert. Ce même Robert avait été présent à l'assemblée constitutive de la société Procédés Parachimiques. Il avait même été le gérant de cette entreprise jusqu'en 1970, date à laquelle lui a succédé l'homme fort de cette entreprise, le ressortissant français domicilié à Barcelone, Maurice Boucard. Robert a également tenu la firme Opal Oil d'Anvers sur les fonts baptismaux. Cette firme avait repris les activités de Typhoon Oil après la faillite de celle-ci. Officiellement, Procédés Parachimiques faisait le commerce de toutes sortes de produits cosmétiques et il y avait des liens avec un laboratoire pharmaceutique à Schaerbeek, dont on soupçonnait qu'il était impliqué dans une affaire de fraude d'amphétamines.

Au début du mois de janvier 1972, le chauffeur d'une splendide DS Pallas s'est tué dans des circonstances mystérieuses sur l'autoroute Paris-Bruxelles, à hauteur de Tournai. L'homme fut tué sur le coup. On a trouvé sur lui une carte d'identité au nom de Gaston Brun, employé de la firme CIEDA qui avait son siège à Paris. Sous les débris on a également retrouvé des liasses de billets de banque français, belges, italiens, suisses et canadiens; un nombre impressionnant de clés; des factures de la société Valicia-Suisse; des lettres en provenance du Brésil, d'Argentine et de Panama et un petit livre en espagnol sur la fabrication de toutes sortes de drogues dures. Les agents de la circulation ont découvert en plus un document tout à fait remarquable sur lequel était apposé un sceau de l'état français et qui autorisait son possesseur à revendiquer partout et toujours une place dans un avion d'Air France.

Cependant, le document était rédigé au nom de Maurice Boucard mais la photo était celle de Gaston Brun. On a découvert aussi un permis de conduire au nom de Christian Calvet, mais avec la photo de Brun. Vous comprenez qu'on était dans le brouillard. Qui était maintenant ce malheureux ? Boucard, Brun ou Calvet ? Aussi a-t-on donné l'ordre de dé-

poser le corps dans une chambre froide. Il ne s'agissait pas seulement d'identifier la victime, mais il était évident aux yeux de tous qu'il y avait quelque chose de louche dans cet accident de voiture, même si on admettait que le conducteur ait été ivre.

Les premières recherches avaient permis de trouver la maîtresse du malheureux qui a identifié celui-ci comme étant Gaston Brun.

On a retrouvé d'autres connaissances de Brun, mais tous affirmaient mordicus que Brun s'appelait en fait Maurice Boucard. A sa maîtresse il avait toujours affirmé s'appeler Brun. Ces informations nous ont été transmises pendant que nous étions occupés avec l'enquête sur Euromaco, Befuco et Valicia-Benelux, qui était établie à la même adresse. Cette dernière société était aussi une création de Maurice Boucard, qui avait désigné sa secrétaire comme gérante. La société possédait des filiales à Genève et à Paris, mais tant de Suisse que de Paris, on nous a fait savoir qu'il s'agissait en fait de sociétés bidon. La filiale de Paris était d'ailleurs établie à la même adresse que la firme pour laquelle le malheureux Boucard avait travaillé officiellement (CIEDA). Les activités de Valicia-Benelux s'étendaient jusqu'en Espagne, où elle faisait pas mal d'affaires avec la société Fomento Commercial, une firme installée près de Barcelone et qui employait entre autres le fils de Boucard. Après la mort de Boucard, P. et Michel ont pris la direction de Valicia-Bénélux. Ils ont développé un produit, appelé séonase, qui était supposé faciliter la digestion du pain et semblaient faire de bonnes affaires au début. En 1974 cependant, la société s'est tournée vers le secteur de l'immobilier et a fusionné avec une entreprise de constructions quatre ans plus tard. La nouvelle firme devait disparaître après une faillite frauduleuse.

A peine P. avait-il repris les activités de Boucard, qu'il recevait un coup de téléphone de Paris dans lequel on demandait à le voir de toute urgence. Un rendez-vous était fixé à Luxembourg. Là P. était sommé, menaces à l'appui, de faire parvenir une grande somme d'argent et un certain nombre de documents. P. ne comprenait pas ce qui lui arrivait. Le lendemain, l'une des deux personnes, un tueur à gages bien connu dans le milieu parisien, Riton le Juif, a été retrouvé devant le commissariat du cinquième arrondissement

à Paris, avec une balle dans la tête.

Il était maintenant établi que Boucard n'était pas précisément un citoyen au dessus de tout soupçon. Un message en provenance de New York ne ferait d'ailleurs que confirmer cette thèse. La brigande anti-drogue américaine avait réussi à arrêter Carlos et Alfredi Mazza, deux trafiquants qui faisaient partie de la French Connection. Lors de leur arrestation, ils étaient en possession de pas moins de septante kilos d'héroïne. Les agents avaient pu intervenir après avoir écouté un coup de téléphone des frères Mazza à un abonné à Bruxelles, un nommé DENIZ. Ce numéro de téléphone appartenait à Procédés Parachimiques, la firme de Boucard.

Nos recherches nous apprenaient que l'homme à qui avaient téléphoné les frères Mazza s'appelait Mario Deniz, mais qu'entretiens il avait pris la tangente en compagnie de son amie Gilberte. On ne le retrouverait pas avant 1974, lorsque son cadavre a été retiré de la Seine. Des informateurs dans le milieu de la drogue croyaient savoir qu'il avait été tué parce qu'il avait perdu une quantité énorme d'héroïne au cours d'un transport vers les Etats Unis.

Après avoir retiré son cadavre de la Seine, la police française a également réussi à découvrir la véritable identité de Deniz. Il s'appelait en fait André Condemine. Inculpé de meurtre en France, il s'était enfui en Amérique du Sud où il s'était joint à la bande d'Auguste Ricord, le gangster français notoire qu'on appelait "le roi de l'héroïne d'Amérique du Sud". Condemine avait d'ailleurs joué un rôle important dans la réorganisation du trafic de drogue illégal de entre l'Amérique du Sud et les Etats-Unis. En 1970, il était rentré en Europe et s'était fait embaucher dans une des sociétés de Boucard.

L'importance de toute cette affaire était devenue évidente à nos yeux et nous en avons fait rapport au juge d'instruction Ghislain de Neufchâteau qui avait la responsabilité de cette enquête. Celui-ci décidait de transmettre le dossier au parquet de Bruxelles, où il a été confié au juge d'instruction De Brabandere. Après avoir étudié notre information, ce magistrat nous a chargé de continuer notre enquête. A son avis, il s'agissait soit de l'affaire du siècle, soit d'un roman de science-fiction. A l'enquête de l'établir.

Un beau jour cependant, – nous étions déjà en 1974 – le

juge d'instruction De Brabandere a fait savoir à l'adjudant Goffinon que cela suffisait maintenant et qu'il fallait arrêter l'enquête. Mois-même je recevais une note dans laquelle on me demandait poliment de remettre le dossier. J'étais indigné et j'ai protesté, mais en vain. Même après une intervention du premier substitut Van De Walle, le juge d'instruction n'a pas voulu en démordre.

Robert Deffet et moi-même étions sur le point de prouver qu'il y avait effectivement un trafic de drogue vers la Suisse, la Suède et quelques autres pays. Nous avons également été envoyés en mission à Cologne et à Paris, mais on a pas voulu en tenir compte: cette enquête devait être arrêtée à tout prix. La BSR de Bruxelles et le commandant François me conseillaient de continuer l'enquête à l'insu du juge d'instruction De Brabandere. Je l'ai fait, mais le juge d'instruction a fini par l'apprendre et le dossier a été clos. J'ai pensé à quitter la gendarmerie à ce moment-là.

Ce n'est que par après que j'ai appris que Boucard avait été un membre de la bande de Jo Attia, le chef de la bande de la "Traction Avant", très célèbre avant la deuxième guerre mondiale. Il avait de nombreux amis dans les services de renseignements français et il était un collecteur de fonds pour le SAC. Après le terrible meurtre d'Auriol, j'ai été convoqué à la BSR. J'apprenais à mon grand étonnement que le dossier avait disparu. On me demandait également si je connaissais les deux Français qui auraient séjourné dans notre pays peu de temps avant la boucherie d'Auriol, mais je ne les connaissais pas.

#### *Il est interdit de vendre de la pornographie*

Au lendemain de la libération, L. avait montré un commerce de voitures d'occasion en collaboration avec un officier supérieur de l'armée américaine. Mais L., qui avait été un petit collaborateur pendant la guerre, devait quitter assez rapidement le pays pour aller s'établir en Uruguay. Il y épousait une beauté locale et exploitait un laboratoire qui allait exploser tuant un chimiste de ses amis.

Des années plus tard, L. est rentré en Belgique. Son épouse a d'abord exercé le plus vieux métier du monde, mais ensuite, elle a travaillé comme gérante dans l'un des magasins de

livres d'occasion que L. avait ouverts entretemps.

L. menait une vie sans soucis et ne manquait certainement pas d'argent. Tous les mois, il payait le loyer de ses deux magasins et de deux appartements sans aucun problème. Il avait le choix entre deux voitures japonaises et il partait souvent en vacances pour plusieurs semaines. Il ne faisait pourtant rien de ses journées. Il passait le plus clair de son temps à jouer aux cartes dans un café près de la Grand Place de Bruxelles, qui était aussi fréquenté par de nombreux policiers. C'est de là qu'il donnait ses coups de téléphone.

Une enquête discrète nous apprenait que L. avait pas mal d'amis dans le milieu. Ce cercle d'amis était d'ailleurs surveillé de près par la DEA. Nous supposions que L. servait parfois d'informateur à la DEA.

Le beau-frère de L. résidait également dans notre pays. Il ressemblait à Fidel Castro comme deux gouttes d'eau et c'est pourquoi il était appelé ainsi dans les cercles qu'il fréquentait. Lui aussi possédait une librairie, mais il l'a vendue par après et il est parti en Espagne sur un bateau qu'il avait aménagé lui-même. Il devait l'utiliser pour organiser des croisières en Méditerranée. A peine une année après son départ de Belgique, la police espagnole, nous annonçait qu'elle avait trouvé cents kilos de haschisch dans le bateau de "Fidel Castro" et qu'elle l'avait arrêté.

L'épouse de L. a également eu des démêlés avec la police. Elle était partie en Uruguay en compagnie d'un ami. Pendant le retour, ils ont passé quelques jours à Miami où ils ont été trouvés en possession de drogue.

L. que l'on soupçonnait être un receleur d'antiquités et de tableaux, n'a été inquiété qu'une fois par la police, notamment pour vente de pornographie.

#### *Il n'y a qu'un gendarme de haut rang qui soit capable d'un tel exploit*

Un dimanche de 1974. J'étais chez moi en train de manger ma soupe, lorsque le téléphone sonnait. C'était le commandant François du BND. Il n'arrivait pas à toucher ses hommes et c'est pourquoi, disait-il, il faisait appel à la section anti-drogue de la BSR de Bruxelles. François me demandait

de venir au bureau le plus rapidement possible, car il y avait du pain sur la planche.

Lorsque je fus arrivé sur place, le commandant François m'expliquait brièvement de quoi il s'agissait. Les Néerlandais avaient pu mettre la main sur quarante-cinq kilos de bangui (de la marihuana du Zaïre) qui était emballé dans du papier d'emballage gris sur lequel était inscrit l'adresse d'un compatriote: un certain Hoolans, domicilié à Schaerbeek.

Nous montions dans une voiture de service pour nous rendre à l'adresse en question, un modeste immeuble à appartements. Hoolans habitait au deuxième étage. Il ressortait des renseignements de la police communale que cette famille était composée d'un père belge, d'une mère zaïroise, de deux filles d'une vingtaine d'années et d'un fils beaucoup plus jeune. Les parents résidaient toujours dans notre ancienne colonie.

Comme d'habitude, nous avons effectué une mission de surveillance et nous avons remarqué que les deux filles et un jeune homme sont descendus d'une voiture et sont rentrés dans le bâtiment. Comme nous ne disposions pas d'un mandat de perquisition, nous ne pouvions pas entrer dans la maison.

Le commandant François s'est alors adressé au parquet afin d'en obtenir un, mais on le lui a d'abord refusé. Rien ne justifiait cette demande, disait-on. Nos recherches nous apprenaient que l'une des filles louait un autre appartement au premier étage et avait omis de le signaler à l'administration communale. Ce fait finit par convaincre le parquet de la nécessité d'une perquisition.

Lorsque nous avons finalement pu perquisitionner dans l'immeuble et que nous sommes entrés dans le deuxième appartement, nous avons constaté que celui-ci n'était en fait pas habité. Nous y avons trouvé par contre un grand tas de papier d'emballage et de caisses qui venaient du Zaïre. Nous y avons également trouvé des adresses et des numéros de téléphone à Terneuzen aux Pays-Bas.

Au cours de l'interrogatoire, les deux filles ont avoué qu'elles se faisaient envoyer du Zaïre, du bangui, emballé dans des petits sachets en plastique et cachés dans des caisses de viande, de poisson et de manioc et qu'elles revendaient la drogue par après. Je suis parti pour Terneuzen avec mon col-

lègue Fromont. Nos collègues hollandais nous ont raconté que le trafic durait déjà depuis pas mal de temps. Ils possédaient en outre les adresses d'un certain nombre de Belges impliqués dans cette affaire. Une enquête plus approfondie devait faire apparaître qu'à côté des deux filles il y avait encore un Belge et deux Américains qui faisaient partie du complot. Tous ont été mis à la disposition du parquet. A ce moment-là, ils avaient mis en circulation presque cinq cents kilos de marihuana du Zaïre.

Lorsque cette enquête fut terminée, un colonel de l'état-major s'est enquis de l'officier qui avait eu la direction de cette opération. L'adjudant Van de Walle de la BSR de Bruxelles lui a répondu qu'aucun officier n'avait participé à cette enquête. "Mais ce n'est pas possible", répliquait le colonel, "il doit tout de même y avoir eu un sous-officier supérieur qui a participé."

On a fini par trouver quelqu'un qui répondait aux critères du colonel. C'était un adjudant de la BSR de Gand à qui nous avons demandé d'aller voir dans un café si une certaine personne était là. Le nom de cet adjudant a été cité en premier dans la lettre de félicitations.

En 1975, tout comme les deux années suivantes, j'ai été envoyé au festival de musique de Bilzen, au cours duquel des petites quantités de drogue étaient vendues et consommées. C'est cependant un important vol d'objets d'art qui m'avait occupé le plus cette année-là.

En février, la petite église du village allemand d'Oberwesel sur le Rhin, près de Coblenze, avait été cambriolée. Dans cette église, une perle de l'art gothique, se trouvait un splendide maître-autel orné de plus de cinquante statuettes en bois, couvertes d'or en feuilles qui représentaient une valeur de plus de quarante-cinq millions de francs. L'enquête de la police allemande avait rapidement mené en Belgique de sorte que la BSR de Bruxelles était mise sur l'affaire. Goffinon était chargé de mener l'enquête chez nous et faissait entre autres appel à moi.

Après avoir pas mal creusé et fait beaucoup de recherches nous réussissions à retrouver les statuettes dans un garage à Anderlecht. Quatre Belges ont été arrêtés. L'un d'entre eux ne semblait pas être à son coup d'essai, car il avait déjà eu des démêlés avec la justice pour un vol d'objets d'art.

### *Des différents usages d'un petit four à céramique*

Au début de l'année 76, la gendarmerie a mené une opération coup de poing à Bruxelles. Cette action était en fait déjà terminée lorsque Jean Devinck, de la section anti-drogue, qui faisait équipe avec deux gendarmes en uniforme, remarquait dans la rue de Laeken une voiture qui faisait demi-tour à toute vitesse. Le conducteur donnait l'impression de vouloir éviter à tout prix que sa voiture fût soumise à un contrôle de routine.

Les trois gendarmes réussissaient cependant à arrêter la voiture. Il y avait trois hommes dans le véhicule: le conducteur Depue, originaire de Hal, et deux Canadiens. Devinck contrôlait la voiture de fond en comble et découvrait vingt-cinq kilos de haschisch dans le coffre à bagages. Depue, qui faisait comme s'il tombait des nues, balbutiait qu'il n'était au courant de rien et qu'il ne connaissait d'ailleurs pas les deux Canadiens. Il les avis pris en auto-stop et les conduisit à leur hôtel, disait-il. Les Canadiens jouaient également les innocents. Les trois étaient amenés au poste pour y être interrogés. Il apparut très vite au cours de l'interrogatoire que les trois se connaissaient bel et bien. Depue admettait en outre qu'il fréquentait encore d'autres Canadiens. Il finissait par avouer que le haschisch qu'on avait trouvé dans la voiture devait être envoyé au Canada dans un petit four à céramique. Ils persistait cependant à dire que c'était la première fois qu'il le faisait. Les deux Canadiens s'avéraient être les acheteurs.

J'ai participé par la suite à une perquisition au domicile de Depue, au cours de laquelle nous avons découvert un certain nombre de données accablantes. Dans une poubelle, j'ai trouvé deux factures de l'achat de petits fours à céramique. Nous y avons trouvé aussi un fusil 22 long qui était chargé. Il était évident que Depue n'était pas à son coup d'essai. L'enquête nous a révélé également que Depue louait un petit appartement à Leeuw-Saint-Pierre. Cet appartement était à peine meublé et servait de résidence temporaire pour ses hôtes canadiens. Nous y avons trouvé une partie du haschisch. Pendant que nous visitons cet appartement, Depue a réussi à nous enfermer et à prendre la fuite. Il a cependant été repris quelques jours plus tard aux Pays-Bas, non loin du

domicile d'un trafiquant de drogue.

Depue a été condamné. Il avait envoyé, au cours des mois précédents plus de cinq cents kilos de haschisch au Canada, où des arrestations ont d'ailleurs été effectuées en rapport avec cette affaire.

Fin janvier 83, presque sept ans après les faits, Depue était arrêté une nouvelle fois. Il était en possession de drogue, d'une grande quantité de boissons alcooliques et de six matraques de police. Son séjour en prison ne l'avait pas amené à se repentir.

### *Le commandant François se jette des fleurs*

Lorsque j'étais encore à la section anti-drogue de la BSR de Bruxelles, le commandant François faisait régulièrement appel à mes services. C'est ainsi qu'au début de novembre 1976, il m'a demandé de louer une enquête dans le milieu latin dans et autour du port d'Anvers, où de toute évidence on vendait et consommait de la drogue. J'étais tout seul à exécuter la mission et je n'avais même pas de voiture de service à ma disposition. Plein de courage, je commençais mon enquête. Je me promenais dans les rues du quartier du port, je surveillais avec un intérêt plus qu'habituel les bars et restaurants fréquentés par les Espagnols et les Portugais et je m'appliquais à prendre note de tous les événements, des plaques d'immatriculation et des adresses dont je pensais qu'elles pourraient me servir plus tard. Un ami espagnol de Bruxelles m'introduisit dans un café-restaurant à l'Anker-rui. Ce café était fort fréquenté par des Espagnols, des Portugais, des Latino-Américains, des routiers et des marins qui pouvaient y manger un bon repas pour presque rien. J'écoutais attentivement les conversations dans l'espoir d'apprendre l'une ou l'autre chose sur un trafic éventuel.

Après un certain temps, je découvrais deux autres endroits fort intéressants, la Maison du Marin et la Casa Loisa, qui étaient fréquentés par des Espagnols et des Portugais. Je suivis les marins espagnols dès le moment où ils quittaient le bateau, car il se pouvait qu'ils aillent à un endroit que je ne connaissais pas encore. Je devais cependant conclure très rapidement que ceci était une mission impossible pour un seul enquêteur, même si j'avais réussi à rassembler pas mal d'in-



formations. J'avais en outre le désavantage de ne parler que très imparfaitement l'espagnol, comparé aux Espagnols, bien entendu. Il était donc fort possible que le bruit circulât que quelqu'un s'intéressait de façon trop voyante à tout ce qui se passait dans le milieu. J'ai donc fait un rapport pour le commandant François et je lui ai demandé de m'indiquer un bon informateur. Le commandant n'en voyait pas l'utilité. Lorsque je lui ai proposé de m'accompagner à Anvers pour qu'il se rende compte sur place de la difficulté de la mission, il s'y est formellement opposé. Finalement, Frank de la DEA devait m'accompagner pour constater que j'avais entrepris une mission impossible.

Après que j'aie insisté, le commandant François allait tout de même me sortir du pétrin. Il a chargé son subalterne Besbrugge de m'assister. Besbrugge et moi devions d'ailleurs devenir de bons amis. Nous nous sommes mis en route ensemble et après quelque temps, nous y avons pris goût. Mais en fait, Besbrugge était encore moins préparé à cette mission que moi-même: il ne parlait pas un mot d'Espagnol, ne comprenait rien à la marine et n'avait rien d'un méditerranéen. Heureusement, il était un chercheur dynamique et talentueux et il avait un grand amour de la profession.

Frank, de la DEA, devait venir à notre secours une seconde fois. Il nous appela dans son bureau et nous présenta à un informateur. C'était un homme d'âge posé qui parlait couramment l'espagnol avec un accent sud-américain, et qui en tant qu'ancien marin connaissait le monde mieux que tout autre. Mais jusqu'alors il n'avait pas été très actif dans notre pays, de sorte que nous l'avons d'abord bien informé sur l'état d'avancement de l'enquête.

Cet informateur était de bonne composition. Il visita sans réchigner les endroits qu'on lui indiquait. Dans un café espagnol, on lui fit une offre de mille litres de whisky, qui devait évidemment être négociée en noir. Notre informateur rejeta l'offre et dit qu'il s'intéressait seulement aux stupéfiants. Comme faux-fuyant, il inventa qu'il voulait gagner le plus d'argent possible sur peu d'affaires. Mais l'auteur de l'offre répliqua qu'il avait des enfants, et que par conséquent il ne trafiquait pas de drogues. Mais, ajouta-t-il, je peux vous renseigner certaines personnes qui pourraient vous aider.

Le même jour encore, notre informateur fut prié de se ren-

dre à la Maison du Marin et d'y prendre place à la réception. Tandis que notre informateur y entrait, Besbrugge et moi-même le tenions à l'oeil de l'extérieur.

En regardant lentement tout autour d'eux, deux Espagnols passèrent devant notre informateur et l'un d'eux laissa tomber sur ses genoux un petit sac en papier. Notre informateur alla à la toilette, ouvrit le sac et constata qu'il contenait environ 2 grammes de cocaïne. Il revint à la salle de réception où le duo espagnol l'avait abordé. Ils lui ont affirmé pouvoir livrer trente grammes de cocaïne pour douze mille francs. Notre informateur acquiesça, mais répéta qu'il était intéressé dans de plus grandes quantités. Ils se sont mis d'accord qu'en attendant, il viendrait toujours payer les douze mille francs le lendemain.

Notre informateur nous a immédiatement mis au courant et nous sommes retournés à Bruxelles pour y faire rapport au commandant François et pour lui demander de nous avancer douze mille francs. Le commandant nous a répondu qu'il se chargeait de trouver l'argent et que nous n'avions qu'à repasser le lendemain. Il dirait un mot en notre faveur auprès de l'état-major, disait-il. Le lendemain cependant, il n'avait pas tenu parole et il disait que nous n'avions qu'à aller voir l'état-major nous-mêmes et leur demander l'argent. Il ne fallait toutefois révéler sous aucun prétexte la véritable destination de l'argent. Dites-leur que l'argent doit servir à payer des informateurs, nous suggérait-il.

Le major de l'état-major ne semblait au courant de rien et était très méfiant. Pourquoi est-ce vous, un maréchal des logis en chef qui faites cette demande? Vous êtes de la BSR tandis que votre collègue Besbrugge est du BND. Besbrugge lui répondait que ce n'était pas lui, mais moi qui étais chargé de la mission, que j'étais celui qui entretenait les contacts avec les marins espagnols, parce que je parlais leur langue. Mais pourquoi vous faut-il exactement douze mille francs, demanda le major. Je lui racontai qu'on m'avait chargé de m'introduire dans le milieu espagnol d'Anvers et que cela entraînait nécessairement quelques dépenses. J'ajoutai que les Espagnols ne restaient à Anvers que deux ou trois jours. Le major proposa alors de me donner trois mille francs par jour. C'est impossible, lui répondis-je, car ça pourrait nuire à l'enquête. Une fois que j'ai un contact, poursuivis-je, il se

peut que je doive le suivre en Hollande par exemple, et il m'est alors impossible de rentrer à Bruxelles. Le major hésitait encore quelque peu, mais finit par ouvrir le coffre-fort. Il ne me donna cependant que dix mille francs au lieu des douze mille demandés. Je n'avais qu'à me débrouiller, ajouta-t-il. Nous quittions le bureau du major en râlant et en maugréant.

J'étais très déçu. Il me semblait évident que le commandant François aurait dû nous accompagner chez le major. Que devions-nous faire avec seulement dix mille francs? Dans le milieu de la drogue, un prix est un prix et on ne vend pas à crédit. Il fallait payer cash. Besbrugge a mis les deux mille francs de sa poche, en étant convaincu que le commandant François les lui rembourserait par après. Ca n'a malheureusement pas été le cas, car ce n'est pas le commandant François, mais la DEA qui a remboursé Besbrugge.

De retour à Anvers, nous avons remis l'argent à notre informateur, qui s'en est retourné à la Maison du Marin. A l'heure convenue, les deux Espagnols sont arrivés et les deux paquets ont été échangés. Le duo a quitté le lieu de rencontre et est entré dans un café-restaurant du Waalse Kaai, qui était exploité par un Espagnol innocent. L'analyse de la drogue livrée a fait apparaître que ce n'était pas de la cocaïne, mais de la codéïne. Nous avons été roulés.

Nous avons immédiatement chargé notre informateur de fixer un nouveau rendez-vous. Il leur a jeté les trente grammes à la tête et exigé son argent, sinon... Les deux Espagnols ont fait semblant de tomber des nues et ont protesté de leur bonne foi. Lorsque notre informateur a menacé d'appeler la police, ils lui ont rendu l'argent. Notre informateur a dit en jurant que l'argent ne l'intéressait pas et qu'il voulait de la cocaïne, et le plus vite possible. Le duo a avoué qu'ils avaient voulu tricher et lui ont finalement remis la cocaïne qu'il avait demandée. Encouragés par ce premier succès, nous devions nous donner beaucoup de mal dans les semaines et les mois qui suivaient. C'est ainsi que nous avons trouvé les traces d'une bande composée d'un Sud-Américain recherché dans le monde entier, de l'Espagnol Rafaël qui militait en faveur de l'indépendance des Iles Canaries et du Belge Rudolphe Coudyser, qui avait habité pendant quinze ans en Bolivie. Faisant preuve de beaucoup de sang-froid, nous

avons réussi à arrêter les membres de la bande et à mettre la main sur une partie de cocaïne, une quantité d'armes, une presse qui servait à fabriquer de faux passeports et une Volvo qui avait été volée en Hollande. (Au milieu de l'année 81, Robert Coudyser a été arrêté à nouveau. Il avait été pris en possession d'une partie des billets de banque qui avaient été utilisés pour payer la rançon pour la libération d'un industriel espagnol enlevé.)

Comme le veut l'usage, l'arrestation de la bande a donné lieu à la rédaction d'une lettre de félicitations. Ni Besbrugge, ni moi étions mentionnés. En soi, il n'y avait pas là de quoi s'en faire, mais cette fois-ci, ils avaient tout de même dépassés les bornes. En effet, un adjudant de la BSR d'Anvers qui, au moment de l'arrestation était en vacances en Suisse, était félicité de sa conduite. Ainsi vont les choses à la gendarmerie.

Mais le commandant François en personne clôtura le spectacle.

L'échange, au cours duquel les truands devaient être appréhendés, eut lieu dans une maison du Waalse Kaai. Rafaël entra dans la maison, y déposa son paquet avec la cocaïne et à l'instant même où il voulait se joindre à ses compères, nous intervenions. Pendant que le trio était emmené pour être interrogé, un certain nombre de gendarmes se mettaient à fouiller la maison, causant de nombreux dégâts qui ont du être payés par après. Le commandant François de son côté avait profité de la confusion causée par l'arrestation pour s'emparer du paquet de cocaïne sans en avertir personne. Il est allé le remettre au commandant du district d'Anvers qui, tout naturellement, l'a félicité de sa capture. Plus tard, lorsque ce commandant a appris ce qui s'était réellement passé, il s'est fâché et a crié que plus jamais il ne tolérerait la présence du BND à Anvers, que sa BSR se chargerait bien d'accomplir cette corvée toute seule.

Comme on le voit, il n'était pas toujours facile de collaborer avec le commandant François. Il se fâchait régulièrement sur moi parce que je portais toujours au cours des missions une serviette sur laquelle était apposé un insigne militaire. Le commandant était d'avis que cela ne pouvait que renforcer les soupçons des gens en ce qui concerne ma qualité de

policier. Le commandant François lui-même par contre, lorsqu'il était en civil, exposait son arme de façon tellement voyante qu'il fallait bien être aveugle pour ne pas la remarquer. Il n'était jamais avare de ses cartes de visite non plus.

### *Un barman qui se fait de l'argent de poche*

Dans le courant de 1977, mon chef à la section drogue de la BSR de Bruxelles, l'adjudant Van de Walle, fut invité à venir discuter à la police de Woluwé-Saint-Pierre au sujet d'une éventuelle affaire de drogue. Etant donné que des Sud-Américains y étaient mêlés, j'accompagnai l'adjudant au commissariat. Notre collègue Jos Peeters nous y accompagna également.

Sur place, on nous présenta un homme très bien habillé qui parlait parfaitement le français: Carlos. L'homme nous raconta qu'il était devenu propriétaire d'un club privé, qui servait en même temps de centre culturel. Il avait reçu la visite de trois gaillards sinistres, qui étaient selon Carlos des clients réguliers d'un café du voisinage que l'on soupçonnait d'accueillir des trafiquants de drogue. Nous avons pu déduire de la description de Carlos que l'un d'entre eux était peut-être un boxeur qui s'exhibait souvent dans des attractions foraines.

Carlos demandait la protection de la police. Ses trois visiteurs lui avaient en effet demandé avec insistance de pouvoir utiliser son établissement pour les trafiquants de drogue. Le propriétaire précédent l'avait toléré, et ils ne souhaitaient pas perdre ce marché. Et en effet, quelques années auparavant, en 1973, la BSR de Bruxelles avait reçu un coup de téléphone anonyme concernant la vente de drogue dans ce club. Le club, qui portait alors un autre nom, était exploité par un Mexicain, qui avait été jadis contacté par le secrétaire de la DEA à Bruxelles.

Carlos nous inscrivit comme membres de son club. Alors que mes collègues Peeters et Francis Jacques fréquentaient régulièrement le club, moi-même, je restais dans l'ombre. Ces visites ne rapportaient d'ailleurs que très peu d'informations, car au club, on ne parlait pratiquement que l'Espagnol, une langue dont Peeters et Jacques maîtrisaient à peine les rudiments. Tout ce qu'ils avaient appris était que le

bar était exploité par le neveu de Carlos, un certain Bogo, qui se conduisait parfois de façon étrange. Les trois individus qui avaient approché Carlos n'y ont jamais été remarqués. Aussi a-t-on mis un terme aux visites au club. Au cours de mon enquête administrative, nous avons découvert que Carlos était une bonne connaissance d'un certain "colonel" A., dont nous aurons à reparler en détail, et d'une personnalité de la capitale qui avait de bonnes relations en Amérique du Sud. Nous n'avons par contre trouvé aucune trace de Bogo.

Le quartier de Bruxelles où était installé le club de Carlos était connu de nos services comme un quartier où florissait le trafic de haschisch, de LSD et d'héroïne. J'avais par conséquent jugé bon de demander l'assistance de Besbrugge. Ensemble nous avons exécuté de nombreuses missions de surveillance et de recherche. Cette fois-ci cependant, nous avions pas la tâche facile. Le club était dans une rue à stationnement interdit de sorte qu'il nous était impossible de noter les plaques de voitures des visiteurs et de dresser de cette façon une liste des clients. C'est pourquoi Besbrugge et moi avons décidé de faire appel une nouvelle fois à notre informateur espagnol qui avait été d'une si grande utilité lors de notre mission à Anvers. Celui-ci est devenu membre du club privé et a réussi très vite à gagner la confiance de Bogo, le barman. Ce dernier l'a présenté à son neveu Roberto et au propriétaire d'un café-restaurant espagnol des environs, que nous soupçonnions être un lieu de rencontre de trafiquants de drogue. Nous avons appris ainsi que Bogo vivait avec une Française mais n'était pas inscrit à cette adresse.

Notre informateur connaissait son métier comme pas de deux. Il s'était présenté à Bogo comme un membre de la mafia de Marseille qui était à la recherche d'un fournisseur de cocaïne. Au début Bogo fit l'innocent, mais très rapidement il confia à notre informateur qu'il était dans le pétrin car son "associé" avait été arrêté à Anvers alors qu'il était en possession d'une partie de cocaïne et il avait été expulsé de notre pays.

Comme notre informateur insistait, Bogo finit par lui raconter qu'il connaissait quelqu'un à Londres qui pourrait fournir de la drogue. Notre informateur lui demanda s'il n'y avait pas moyen de contacter ce fournisseur. Il était mainte-

nant établi qu'on vendait de la drogue dans ce club. Il s'agissait donc de réunir les preuves nécessaires. Il y avait cependant un problème : les papiers de Bogo n'étaient pas en règle, de sorte qu'il ne pouvait pas entrer en Angleterre tandis que son contact londonien était interdit d'entrée chez nous. Nous avons alors proposé à notre informateur d'écrire une lettre à l'ami de Bogo pour lui proposer un rendez-vous à Calais. Au début, Bogo n'était pas très chaud, mais il a fini par accepter.

Le jour du rendez-vous, je me suis rendu à Calais avec Ameloot. Nous nous sommes installés dans la cafétaria du port de mer où nous pouvions tout surveiller de près. Nous avons vu comment Bogo et notre informateur, qui était venu à Calais dans une voiture avec une plaque EUR, sont entrés dans le local et ont tout de suite engagé la conversation avec un homme fort et barbu. Une fois l'entretien terminé, l'homme est monté à bord du bateau qui partait pour l'Angleterre. Je me suis rendu tout de suite au commissariat de police local pour y téléphoner à la police de Douvres. Je leur ai donné un signalement de l'ami de Bogo et demandé de plus amples renseignements à son sujet. Après quelque jours à peine, nous avons reçu les renseignements demandés. L'homme corpulent s'appelait Franco et il s'agissait de la personne même qui avait été attrapé à Anvers en possession de cinq cents grammes de cocaïne, après quoi il avait été expulsé.

Lorsqu'ils s'étaient vus autour de la table crasseuse au port de mer, notre informateur avait proposé de faire régulièrement des affaires et Franco avait tout de suite donné son accord. On commencerait par la livraison de cinq kilos de cocaïne.

Notre informateur s'était entretemps lié d'amitié avec Bogo, à tel point même qu'il allait régulièrement le visiter chez son amie française. Besbrugge et moi avons alors décidé de ne plus nous limiter à la surveillance de Bogo. Au cours d'une de ses visites à Bogo, notre informateur était accompagné de Besbrugge. Celui-ci a été présenté à Bogo et son amie comme le fils d'un caïd de Marseille pour qui notre informateur travaillait. Et comme Besbrugge s'exprimait en français avec un fort accent flamand, nous l'avons fait passer pour l'enfant de l'épouse néerlandaise du caïd marseillais. Bogo ne se doutait de rien et racontait de tout sur le club pri-

vé de l'oncle Carlos. Carlos, disait Bogo, le laissait faire à sa guise parce qu'il était trop pris par ses affaires.

Entretemps Franco avait écrit qu'il était retourné dans sa patrie, la Colombie, et qu'il y avait noué les contacts nécessaires. Il pouvait livrer, écrivait-il à Bogo, cinq kilos de cocaïne, pure à nonante pour-cent. Il prétendait cependant ne pas disposer de suffisamment d'argent pour acheter la partie et l'apporter en Europe. Notre informateur a alors proposé de contacter lui-même Franco. Bogo lui a donné un numéro de téléphone à Bogota.

Bogo n'avait que trop bien compris qu'il pourrait faire des affaires en or avec notre informateur. Il proposait de fournir des petites quantités de drogue par le port d'Anvers, mais comme il s'agissait de quantités tellement minuscules, nous avons décidé de ne pas perdre de temps avec cette piste.

Entretemps, nous avions mis la DEA au courant de cette affaire. Les Américains étaient fort intéressés parce que de grandes quantités de drogue passaient en contrebande aux Etats-Unis en transitant par l'Amérique du Sud. La DEA nous a proposé d'envoyer notre informateur à Bogota où Franco devait mettre sur pied un réseau. Franco était ravi de cette proposition, quoiqu'il ne soupçonnât nullement nos intentions. Il a répondu par une lettre dans laquelle il décrivait le scénario d'une rencontre à Bogota. Lorsqu'elle en été informée, la DEA a cependant jugé l'affaire peu intéressante. Nous avons alors proposé au commandant François de payer le voyage à Bogota de notre informateur, mais le chef du BND n'a pas voulu donner suite à notre proposition.

Bogo ne désarmait cependant pas et affirmait connaître un autre fournisseur. Un rendez-vous a été fixé dans un beau café de l'Avenue Louise, où notre informateur a été présenté au Colombien Alvaro. Celui-ci conduisait une voiture immatriculée au nom d'une figure bien connue du milieu bruxellois, une exploitante de bordel.

Comme le trafic avec Franco était dans une impasse, nous avons décidé, à la section anti-drogue, d'intervenir. Nous avons fait un contrôle d'identité au club de Carlos et Bogo a été arrêté parce que ses papiers n'étaient pas en règle. Au cours de la perquisition à son domicile nous avons découvert, à côté d'une petite quantité de haschisch, quelques télégrammes et des adresses intéressantes. Au cours de l'inter-

rogatoire, Bogo niait avoir affaire en quoi que ce soit avec le trafic de la drogue, mais quand je lui ai fourré mon bloc-note dans lequel j'avais noté les dates, les numéros de plaque des voitures et toutes sortes de noms, sous le nez, il n'a pu qu'avouer.

Au début, Alvaro prétendait également n'être au courant de rien. Il niait même jamais avoir rencontré notre informateur. Il a cependant, lui aussi, fini par avouer et il a comparu devant le juge en compagnie de Bogo. Ils ont tous les deux écopé trois ans de prison. Ils sont allés en appel et ont reçu deux ans en surplus. Les frais de notre informateur ont été remboursés, mais il n'était pas question de lui donner une prime. Grâce à mon intervention auprès du commandant François, il a pu obtenir un permis de travail. Ni moi, ni Besbrugge n'avons été félicités de cette capture. Le parquet devait pourtant par après citer cette enquête en exemple pour la façon dont nous obtenons beaucoup de résultats avec peu d'argent.

#### *Pourquoi certaines notes de téléphone sont tellement salées*

Au cours de l'enquête sur les agissements de Bogo, j'avais comme bien vous pensez, rassemblé un tas d'informations au sujet du propriétaire du club privé, Carlos, le neveu de Bogo. Celui-ci était né à Lima, la capitale du Pérou, au milieu des années trente. Il était marié et père de deux enfants. La famille Carlos habitait une coquette maison dans le banlieue élégante de Bruxelles.

Notre enquête nous avait appris que Carlos avait été le capitaine d'une unité de paracommandos dans sa patrie, où il avait gardé beaucoup d'amis dans le monde politique. Pour des raisons peu claires, il avait été prié poliment de quitter son pays et s'était établi dans notre pays. Son passeport mentionnait comme profession : ingénieur commercial.

Le sujet péruvien ne possédait pas moins de trois voitures : une Alfa-Sud verte, une Mercedes noire - toutes deux immatriculées en Belgique - et une Chevrolet Break. Selon la DEA, cette dernière voiture était immatriculée au nom de la société américaine RM, qui faisait partie de l'empire mondial du marchand d'armes bien connu, Sam Cummings, qui a

toujours eu des relations étroites avec la CIA, le service des renseignements américain.

Carlos était un homme riche, il n'y avait pas à en douter. Il était non seulement le propriétaire du club privé dont Bogo était le barman et du restaurant de spécialités sud-américaines qui était situé dans le même bâtiment, mais également d'un commerce d'objets d'art d'Amérique. Ce commerce était exploité par une femme qui, tout comme Carlos, était née à Lima. Elle avait d'abord travaillé à l'ambassade du Vénézuéla et ensuite à la mission cubaine dans notre pays.

Une autre firme, du nom de MX, était installée à la même adresse que ce commerce d'objets d'art, près de la Grand'Place de Bruxelles. MX était la structure de droit commercial derrière laquelle Carlos s'abritait. La société avait été créée après la reprise d'une autre petite firme. A cette occasion le capital social avait été porté à un million de francs et une femme belge d'origine espagnole avait été nommée au poste de gérante. Cette fonction n'était pas rémunérée.

La raison sociale de MX était très vaste. La société ne voulait pas se limiter au secteur horeca, mais se lancer également dans le commerce de l'alimentation et d'objets artisanaux et folkloriques. Elle se définissait en outre comme société d'exportation et d'importation.

Carlos possédait une autre société, également établie dans la région de Bruxelles. Cette firme possédait son propre numéro de télex, ce qui eu égard à ces activités, exportation et importation de toutes sortes de marchandises, était tout à fait normal. Ce qui était étrange par contre, c'était qu'on n'avait jamais remarqué aucune activité au siège de cette entreprises. S'agissait-il d'une société-bidon, dont les activités ne supportaient pas la lumière du jour ? Nous l'ignorons.

Ce que nous savions par contre, c'est que Carlos voyageait souvent à l'étranger et que ses notes de téléphone atteignaient toujours des montants fort élevés par suite de ses communications internationales. Le contrôle de ses communications téléphoniques à la RTT nous apprenait qu'il était surtout en relation avec des marchands d'armes. Carlos téléphonait à l'Allemand A., dont la participation en 1975, à la vente de quatre cents armes et à la fraude de pas moins de quatre mille fusils, était notoire. Il téléphonait à B., un res-

sortissant de la R.F.A., qui avait vendu en 1977, pour trois cent cinquante mille dollars d'armes au Brésil, à l'Allemand de l'Ouest C., qui n'était pas non plus un inconnu dans le milieu des trafiquants d'armes, au Genosse D., qui, au début des années septante, avait été complice de la vente illégale de plus de mille pistolets, à E. une firme allemande spécialisée dans le commerce des armes avec l'Amérique du Sud, à Herr F., qui avait vendu, au milieu des années septante, d'énormes quantités d'explosifs en Afrique du Nord et dans le Moyen Orient, à G., un citoyen de la R.F.A. qui était connu pour avoir vendu clandestinement des armes et à un armurier à Bonn.

Carlos avait également eu des contacts téléphoniques avec une institution en Bavière qui fournissait toutes sortes de matériaux aux troupes américaines, avec un ingénieur à San Salvador et avec un couple de Madrilènes, qui étaient soupçonnés d'escroquerie, de fraude et de trafic d'armes et de drogue. Par personnes interposées nous avons découvert que Carlos travaillait aussi de temps en temps pour le compte d'un Américain dont les liens avec la CIA étaient notoires.

Dans notre propre pays, Carlos comptait un certain nombre de personnalités parmi ses amis, ce qui ne l'empêchait pas d'avoir en même temps de liens avec des individus plutôt louches, tel que par exemple le "colonel" A., qui se faisait appeler chef d'entreprise. A. était un ancien colon, qui, à notre connaissance, n'avait jamais été colonel, mais dans le monde des marchands d'armes internationaux, où A. était bien introduit, il était de bon ton d'arborer un titre comme "colonel".

Tout comme nous l'avions fait pour Carlos, nous avons demandé à consulter la liste des communications téléphoniques que le colonel avait eues entre avril et mai 1977. Cette liste confirmait nos informations au sujet du trafiquant d'armes, le "colonel" A. Au cours de cette période il avait téléphoné pas moins de seize fois au trafiquant d'armes allemand Gunther, sans doute l'un des plus grands trafiquants du monde. Dans le passé, ce marchand de la mort allemand avait été impliqué dans une affaire de faux-monnayage, de fraude dans la vente d'armes, d'escroqueriers l'année d'avant dans une vente illégale d'armes en Irlande et en Lybie.

Le "colonel" avait aussi téléphoné plusieurs fois à un Américain, résidant en Allemagne et dont on soupçonnait qu'il était dans le trafic de la drogue. A quatre reprises, il avait téléphoné à un autre Américain résidant en R.F.A., un ancien major de la force aérienne des Etats-Unis, trois fois à H., un commerçant d'armes et de véhicules militaires, également Allemand, huit fois à une firme d'import-export à Hambourg et vingt et une fois au Kamerad I. qui collaborait avec Gunther.

Au cours de l'enquête nous avons également découvert qu'il existait un lien entre le "colonel" et un marchand d'armes anglais, qui avait livré, entre autres, des canons à la Thaïlande. Leur première rencontre avait eu lieu dans le décor splendide d'un hôtel bruxellois moderne et ils avaient traité essentiellement de jeeps et de gaz soporifique. Plus tard, le Britannique devait proposer d'autres affaires au "colonel".

Un jour, le "colonel" A. avait été contacté par un Chinois. Celui-ci lui proposait de livrer des armes à la Thaïlande, qui pourraient servir là-bas dans la lutte contre le communisme. A. avait compris très vite que le Chinois, qu'il avait connu par l'entremise d'un Belge, n'était en fait pas intéressé par des armes mais cherchait de la drogue. Par conséquent, A. ne donna pas suite à cette proposition. Mais à peine une semaine plus tard, le même Chinois sonnait de nouveau à la porte du "colonel". Cette fois-ci, il demandait si le colonel ne pouvait pas affréter un avion, à bord duquel seraient transportés en Europe de riches habitants de Hong Kong pour y visiter les villes les plus importantes et y dépenser un tas d'argent. Le "colonel" A. a également rejeté cette proposition. Le Chinois devait d'ailleurs être condamné plus tard en Allemagne à une peine de prison de vingt ans pour trafic d'héroïne.

Il n'y avait pas que des individus qui faisaient appel aux bons services du "colonel". Bons services, si on en juge par ses activités multiples. Les Etats n'étaient pas en reste. Pour l'armée française il traduisait des périodiques et des livres en langue anglaise sur les chars et les canons. Les autorités israéliennes l'avaient même consulté au sujet de la livraison d'armes belges aux Arabes. Ceci n'empêchait d'ailleurs pas le colonel d'avoir des relations avec un "complice" de l'Or-

ganisation de Libération de la Palestine, l'OLP, qui devait être condamné plus tard au Liban pour trafic de drogue.

Le "colonel" A. avait fait la connaissance de Carlos par sa femme. Lorsque Carlos a fondé son club privé, il a su convaincre A. de devenir membre du conseil d'administration. Le "colonel" devait cependant démissionner à la fin de l'année 1977, après avoir protesté contre le manque de contrôle sur les activités du club, qui était une sorte de centre culturel. A. pensait d'ailleurs que le club faisait office d'antenne de la CIA, qui surveillait ainsi de près les agissements des Sud-Américains en Belgique.

Au cours de son interrogatoire, le neveu de Carlos, Bogo, le barman du club qui était impliqué dans un trafic de drogue, a fait des déclarations qui, à première vue, nous avaient semblé fantaisistes. A en croire Bogo, Carlos serait au service de l'un des plus grands fabricants d'armes du pays. Une visite à cette entreprise nous a cependant apporté la confirmation. Carlos était effectivement leur représentant pour l'Amérique du Sud, l'Espagne et le Portugal. Lorsque nous avons attiré l'attention de l'un des directeurs sur le fait que Carlos roulait dans une voiture immatriculée au nom d'une firme-bidon de la CIA, cet homme n'en crut pas ses oreilles, puis, que, lors de son entrée en service, Carlos avait signé une déclaration dans laquelle il niait tout lien avec la CIA.

Cet aspect de la vie de Carlos ne m'était pas encore connu quand au cours de l'année 1977, j'ai été invité au bureau du colonel Doms de l'état-major. Cet entretien avait lieu à l'occasion de la visite d'un enquêteur de la Kriminalpolizei de Wiesbaden, qui portait le plus grand intérêt aux relations allemandes du "colonel" A. et de Carlos. Le colonel était également curieux de savoir une fois pour toutes ce qu'il en était de ces deux-là.

C'est à la fin de cet entretien avec le colonel Doms, auquel assistait également le commandant François, qu'il a été décidé que j'allais être muté de la BSR de Bruxelles vers le BND. Lorsque j'ai quitté le BND, une bonne année plus tard, j'ai transmis le dossier complet à ce service. Je ne sais pas si on fait un quelconque usage de ce dossier laborieusement constitué. J'ai remarqué par après que le nom du club privé de Carlos avait été modifié. Carlos lui-même est parti pour les Etats-Unis.

*Vingt mille bouteilles de whisky pour des combattants libanais*

"Sea Horse" était le nom de code donné par Interpol à une affaire de drogue internationale, dans laquelle des bateaux étaient le moyen de transport le plus utilisé. Au cours de l'année 1978, j'ai été chargé d'enquêter sur la branche belge de ce trafic qui avait des ramifications dans le monde entier. Interpol avait attiré l'attention de notre Justice sur le fait qu'un certain nombre d'étrangers qui étaient suspects dans cette affaire avaient des contacts téléphoniques réguliers avec un abonné d'Ixelles.

Cet appareil était au nom d'un baron qui était le directeur de la filiale belge d'une multinationale du pétrole. Il s'avéra en outre que ce baron était le fils d'un ancien ministre. Ce noble n'habitait cependant pas lui-même l'appartement coquet et luxueusement meublé où cet appareil téléphonique était installé. Comme le locataire de l'appartement était toujours absent, je me suis renseigné auprès du baron.

Celui-ci, qui n'avait d'ailleurs rien à voir dans "Sea Horse", m'a expliqué qu'il louait son appartement à un certain V. qui lui payait un loyer mensuel de quarante mille francs. V. lui avait confié qu'il n'utiliserait cet appartement que comme pied-à-terre à Bruxelles parce qu'en fait il habitait à Londres où il était dans les affaires. Pour impressionner encore davantage le baron, V. avait prétendu être le propriétaire de mines d'étain en Thaïlande.

C'est en toute bonne foi que le baron avait accepté la proposition de V. de garder l'abonnement au téléphone à son nom et d'avancer le paiement des notes de téléphone. A cet effet V. avait payé une garantie de cinquante mille francs au baron.

La femme de ménage du baron, qui nettoyait l'appartement en l'absence de V., m'a révélé que V. roulait dans une Cadillac grise qu'il avait achetée dans un garage du quartier. Le garagiste m'a appris plusieurs autres détails intéressants au sujet de V. Il avait payé comptant les cinq cent mille francs que coûtait la voiture et avait fait visser une plaque minéralogique américaine sur la voiture. La facture mentionnait aussi quelques données personnelles qui m'ont permis de compléter l'identité de V.

V. était né avant la deuxième guerre mondiale dans une petite localité non loin de Bruxelles. Il était marié. Il se faisait appeler financier et avait une adresse à Bangkok, la capitale de la Thaïlande. Il avait séjourné quelque temps au Cameroun et s'était fixé ensuite à Stekene, pour atterrir finalement, après un passage dans la région de Tournai, à Ixelles. Il possédait une résidence à Malaga et à Londres. J'ai cependant appris par Interpol que V. était inconnu à Londres. Je n'ai pas pu recueillir d'informations sur la plaque minéralogique américaine, mais il est probable qu'il l'avait rapportée d'un voyage aux Etats-Unis.

V. travaillait à Bruxelles pour une armurerie internationalement connue. Ce commerce appartenait à un Britannique et avait été gérée durant les premières années par un Belge. Lorsque le siège de cet armurerie a été transféré à une autre adresse dans la région de Bruxelles, le Belge a été remplacé par un Américain beaucoup plus âgé à propos de qui nous ne disposons d'aucune information dans notre documentation.

Le marchand d'armes britannique s'avérait être une connaissance du "colonel" A. qui à son tour faisait du commerce avec le fameux marchand d'armes allemand Gunther qui ne possédait pas moins de neuf navires. Nous avons d'ailleurs déjà parlé du Britannique, du "colonel" et de Gunther à l'occasion de *l'affaire Carlos*.

Un beau jour, un Américain est entré dans l'armurerie. Il venait demander l'aide du propriétaire britannique pour la livraison de pas moins de vingt mille bouteilles de whisky Grant's à un banquier libanais. Pendant toute la durée de son séjour à Bruxelles, cet Américain a logé à l'appartement que V. louait. A cette époque les combats faisaient rage au Liban.

V., qui devait arrêter par après ses activités au service du marchand d'armes britannique, faisait aussi de l'importation d'objets d'art thaïlandais. Ce commerce, tout lucratif qu'il puisse avoir été, n'aurait cependant jamais rapporté assez pour payer la vie de château que menait V.

J'ai transmis toutes les informations que j'avais recueillies sur V. au BND, à la DEA, au service de l'ordinateur de la gendarmerie, aux responsables de la surveillance à l'aéroport de Zaventem, à qui j'ai demandé en même temps de me transmettre toutes les informations sur les éventuels voyages

en avion de V.

Après que j'aie quitté le BND, le nom de V. a disparu de l'ordinateur de la gendarmerie et du fichier de l'aéroport de Zaventem.

### *Beaucoup trop poli pour être honnête*

"Pepe le Barcelonais" s'appelait en fait José Gerrido et était né à Grenade. Il était appelé ainsi à cause du bar-hôtel-restaurant qu'il exploitait dans une commune bruxelloise. Pepe était beaucoup trop poli pour être honnête. Il a d'ailleurs longtemps été considéré comme le parrain du milieu espagnol et latino-américain de Bruxelles.

Grâce à ses nombreux amis dans la police locale, il se sentait tout à fait à son aise et pouvait se permettre un tas de choses. C'est ainsi qu'il était toujours prévenu d'avance lorsque la police s'apprêtait à lui rendre une visite de routine. En échange de ces tuyaux, certains agents se voyaient offrir des vacances en Espagne et des repas réguliers au restaurant de Pepe.

Un jour, des bijoux avaient été volés au CPAS de Schaerbeek. Ils étaient la propriété d'un assisté décédé et étaient gardés en dépôt jusqu'à ce que l'héritage eût été partagé entre les proches parents du défunt. Les bijoux ont été retrouvés plus tard dans l'une des chambres de l'hôtel de Pepe. Celui-ci n'a pratiquement pas été inquiété.

Au début, le "Barcelonais" roulait dans une Porsche rouge hors de prix. Il ne l'utilisait que très peu et la plupart du temps c'était un certain Victor, l'un de ses amis, qui était au volant. Ce complice de Pepe l'utilisait pour se rendre en Hollande, en France et à Francfort. Nous n'avons jamais pu découvrir quel était le but de ces voyages, mais il y a de fortes chances qu'ils cadraient dans un trafic de drogue organisé puisque Francfort par exemple, était à cette époque le terminus d'une route de la drogue sud-américaine. Ce Victor était en outre soupçonné d'être un souteneur. Lorsque la police a voulu l'attraper, il a disparu sans laisser de traces. Un jour je me suis informé de Victor auprès de Pepe qui m'a répondu qu'il vivait en France maintenant. Cette information a été confirmée par Interpol. Victor y avait ouvert un bordel.

Pepe avait échangé sa Porsche pour une Opel non moins



chère. Une nuit, cette voiture était stationnée devant un restaurant espagnol dans la rue Haute à Bruxelles. Un homme est entré au restaurant, a foncé sur un client argentin, a abattu le Sud-Américain abasourdi, s'est enfui hors de l'établissement et a pris la fuite dans la voiture de Pepe. Interrogé à ce sujet par la police, Pepe a dit qu'il n'était au courant de rien, qu'il avait prêté sa voiture à un neveu. L'enquête n'a jamais été poursuivie.

L'appareil judiciaire ne savait que trop bien que Pepe, qui était d'ailleurs soupçonné de trafic de drogue par la police néerlandaise, était très bien informé de tout ce qui se tramait dans le milieu. Lorsqu'en 1978, le baron Bracht a été enlevé, j'ai été chargé d'interroger Pepe à ce sujet, car on présumait que des mauvais garçons du milieu latino-américain étaient impliqués dans cette affaire. J'étais autorisé à lui promettre un tas d'argent en échange d'informations, mais Pepe m'a répondu qu'il ne savait pas grand' chose si ce n'était que l'auteur du rapt parlait le néerlandais. Cette information a été confirmée par les faits : le ravisseur du baron Bracht était un Flamand.

Dans le cercle des amis de Pepe, il y avait aussi un certain Sanchez, qui avait mis le feu à son dancing avant de prendre la fuite, ainsi qu'un certain Angel. Ce dernier était un ancien chauffeur de taxi qui était au chômage, même s'il n'allait pas pointer tous les jours. Il habitait à Asse, roulait dans une Ford Capri et dépensait extraordinairement beaucoup d'argent. Il devait également s'enfuir de notre pays.

Pepe devait d'ailleurs le précéder de très peu de temps. Le "Barcelonais" avait constaté que la Justice commençait à s'intéresser à son cas. Il était parti à Malaga après avoir vendu son commerce. Il a ouvert un magasin de chaussures dans son pays natal.

#### *Une proposition alléchante pour les garçons pauvres.*

Jaime Perez avait loué à Anderlecht une voiture au nom d'Ignacio Hernandez, un Colombien qui habitait à Bruxelles et qui était marié à une femme néerlandaise. L'enquête faisait apparaître que ce Hernandez n'était pratiquement jamais chez lui. Les seuls occupants de l'appartement étaient deux Sud-Américains. Comme nous voulions tout de même

en savoir un peu plus sur tout ce qui se manigançait dans cet appartement, nous avons persuadé les voisins de nous prévenir lorsqu'ils y voyaient un signe de vie. Pendant ce temps, nous contactons la DEA et Interpol qui nous apprenaient que Perez et Hernandez étaient une seule et même personne, et qu'il appartenait à une bande de trafiquants de drogue qui comptait également des Américains, des Néerlandais et des Sud-Américains parmi ses membres. Nos collègues néerlandais nous avaient d'ailleurs informé que Perez/Hernandez était recherché chez eux pour meurtre et qu'on le soupçonnait de trafic de drogue. Sa petite femme néerlandaise était d'ailleurs bien introduite dans le monde des trafiquants au Pays-Bas.

En janvier 1976, nous recevions un coup de téléphone des voisins. Ils avaient vu quelqu'un entrer dans l'appartement. Nous sommes allés tout de suite sur place, munis d'un mandat de perquisition. La porte restait cependant hermétiquement fermée. C'est pourquoi nous avons décidé de faire appel à un serrurier, mais cet homme eut toutes les peines du monde à ouvrir la porte de l'appartement car il n'y avait pas moins de trois serrures qui y avaient été installées.

Il n'y avait plus personne, mais il était clair qu'on avait filé à toute vitesse en passant par une fenêtre sur l'arrière-côté du bâtiment. Dans l'appartement nous avons trouvé des cadres pour tableaux, des statuets artistiques et d'autres objets qui pouvaient servir pour y cacher de la drogue. Nous y avons découvert aussi une mappemonde sur laquelle avaient été tracées un certain nombre de lignes qui reliaient le continent sud-américain aux Etats-Unis, à Bruxelles, à Madrid, au Luxembourg et à Francfort. Grâce à des photos que nous avions trouvées et que nous avons montrées aux voisins nous avons pu identifier les deux jeunes Sud-Américains.

Le duo a été arrêté quelques jours plus tard par la police, après que celle-ci ait été alertée par le fait que deux étrangers faisaient sans cesse les cent pas dans la rue où se trouvait l'appartement que nous venions de fouiller. Au cours de l'interrogatoire, ils ont avoué qu'ils travaillaient pour Perez/Hernandez. Ils étaient d'origine modeste et avaient été contactés dans leur patrie par quelqu'un qui leur avait dit qu'il pouvait leur garantir un joli salaire d'appoint. Tout ce qu'ils avaient à faire était de transporter des objets d'art

d'Amérique du Sud en Europe et ensuite en Hollande en passant par Bruxelles dans une voiture qui était mise à leur disposition. Comme ils étaient d'une origine modeste, ils avaient accepté la proposition.

A leur insu, les deux Sud-Américains ont passé dix kilos de cocaïne en fraude en Europe. Ce n'est qu'à leur deuxième voyage qu'ils ont découvert qu'ils servaient de passeurs de drogue pour Hernandez/Perez.

On n'a jamais retrouvé les traces de Perez/Hernandez, ni des autres membres de la bande. Les deux Sud-Américains ont eu chacun deux ans de prison, mais après un an ils ont été expulsés du pays.

#### *Frank a toujours un compte à régler*

Frank, de la DEA avait reçu un télex au sujet d'un éventuel trafic de cocaïne dans le quartier de la Gare du Midi à Bruxelles. Il y avait longtemps que la BSR de Bruxelles savait que ce quartier était fréquenté par toutes sortes d'individus qui fuyaient la police comme la peste. C'est ainsi qu'un certain café, dont l'exploitant louait aussi des chambres, était connu pour être un lieu de rendez-vous et de résidence temporaire pour des personnages du milieu latin.

L'un des clients fidèles de ce bistrot était un certain Freddy, qui vendait ses services au plus offrant et qui était régulièrement en possession de drogue. Sans nous en prévenir, Frank a pris contact avec Freddy et lui a demandé de fournir de la cocaïne à un prix d'ami. Freddy a d'abord hésité et lui a répondu qu'il ne possédait que quelques grammes qu'il voulait bien lui vendre. Frank a insisté pour avoir une plus grande quantité et lui a dit qu'il reviendrait bientôt.

Frank a eu plus de chance lors de leur rencontre suivante. Freddy lui a dit qu'il connaissait un homme qui pourrait mettre Frank en contact avec un type dont on était certain qu'il possédait des quantités plus grandes. Il s'agissait du Chilien Morales, dont on devait apprendre plus tard qu'il était un bon copain de Hernandez, autrement dit Jaime Perez et de divers autres membres de cette bande.

Frank et Morales ont convenu de la livraison de deux kilos de cocaïne, mais aussi étrange que cela puisse paraître, Frank n'a pas mis la section anti-drogue de la BSR de

Bruxelles au courant de la vente imminente. Il ne pouvait pas ne pas savoir que nous étions bien introduits dans le milieu latin et qu'il ne nous manquait que l'argent pour fournir de la belle ouvrage. Au contraire, sous le prétexte qu'il n'avait pas pu joindre le commandant François, Frank a contacté la police judiciaire. Ce service était très peu au courant du trafic de la drogue, mais sans doute Frank avait-il encore "un compte à régler".

Le jour où l'échange devait avoir lieu, Frank s'est rendu avec l'intermédiaire à l'appartement de Morales. Leur voiture était filée de façon discrète par des agents de la police judiciaire. L'intermédiaire, qui d'après notre documentation, s'appelait Angel, est entré tout seul dans le bâtiment pour en ressortir quelques minutes plus tard avec un petit paquet. Frank a contrôlé attentivement la marchandise, et est parti après avoir payé.

Les agents de la police judiciaire se sont précipités dans la maison. Ils ont sonné à la porte de Morales, mais il s'est bien passé vingt minutes avant que celui-ci ouvre la porte et que les policiers puissent lui passer les menottes. Les agents ont fouillé l'appartement mais ont constaté avec consternation que tout avait disparu par le tuyau d'écoulement de la baignoire.

L'intermédiaire a été arrêté plus tard, tout comme Morales. Les deux ont écopé une peine de cinq ans. Freddy a également subi un interrogatoire au cours duquel il a expliqué en long et en large à la police judiciaire qu'il avait signalé la plaque minéralogique allemande que Frank avait attachée à sa voiture à cette occasion, à des amis à lui en République Fédérale et que de cette façon, il avait découvert la véritable fonction de Frank. Le bruit circulait cependant que Freddy travaillait pour la DEA et que pour cette raison, il n'avait été entendu que pour la forme. Lorsque j'ai posé la question à Frank, il ne m'a pas répondu.

#### *Les maux d'estomac peuvent être gênants*

Le receveur des Postes de la gare du Midi avait signalé que certains Sud-Américains envoyaient et recevaient régulièrement des petits paquets en passant par son bureau de poste.

Ils ne se présentaient jamais en personne, mais envoyaient toujours quelqu'un avec leur passeport. C'est pour cette raison d'ailleurs que le receveur avait décidé d'en informer la BSR.

J'ai ouvert une enquête et j'ai réussi à intercepter un envoi en provenance de Milan. Le paquet contenait une poudre contre les maux d'estomac. Sans doute s'agissait-il d'un échantillon.

Le destinataire était une connaissance du précité Morales, qui avait atterri en prison par les soins de Frank de la DEA. Cette connaissance était arrivée en Belgique la veille en compagnie de deux autres Chiliens pour y assister au match de boxe entre un Uruguayen et Coopman à Anvers. Comme l'un des deux était un gastrique et qu'ils ne savaient pas si le médicament était en vente dans notre pays, ils l'avaient envoyé par la poste. Du moins c'était là leur version. Pour étrange que le procédé puisse paraître, le parquet n'y trouvait rien à redire.

Le lendemain, je rencontrais le trio au Palais des Sports d'Anvers, où j'étais venu assister au match de boxe en compagnie de Frank de la DEA. Après le match, ils sont rentrés à Bruxelles dans une Porsche que je devais retrouver le lendemain en stationnement devant le café de Pepe le Barcelonais. J'ai noté le numéro de la plaque et j'ai appris par Interpol que la voiture appartenait à un Milanais du nom d'O., qui était soupçonné d'être un trafiquant de cocaïne. Comme ces informations pouvaient me servir plus tard, j'ai constitué un petit dossier.

#### *Il finit par se faire prendre*

La police uruguayenne avait signalé à la DEA qu'un Chilien, qui cachait de l'héroïne dans ses valises, devait voyager en Suisse en passant par Bruxelles. A son tour la DEA nous avait mis au courant en demandant expressément de ne pas arrêter ce trafiquant. La DEA présumait que l'homme voulait vendre sa marchandise dans notre pays. Nous devions nous limiter à une surveillance secrète afin de pouvoir identifier ses contacts dans notre pays.

Le Chilien n'est jamais arrivé à Zaventem. Nous apprîmes que son avion avait atterri à Paris et nous présumions que de

Paris il s'était directement rendu en Suisse. En réalité, il avait pris le train Paris-Bruxelles sans que nous soyions au courant.

Au début, nous attachions peu d'importance à la découverte d'une quantité de drogue par un douanier zélé, le même jour dans le train Paris-Bruxelles.

Le lendemain, nous avons été alertés par la concierge d'un immeuble à appartements à Ixelles. Quelques étrangers à l'air suspect, dont l'un ressemblait comme deux gouttes d'eau au terroriste redouté, Carlos, y étaient descendus. Nous avons immédiatement constitué une équipe d'intervention, mais lorsque nous sommes entrés dans l'appartement, tout le monde avait disparu.

Notre intervention n'était cependant pas tout à fait vaine. Nous y avons trouvé une note de téléphone d'un montant de dix-sept mille francs au nom d'Angel. Nous avons découvert plus tard que celui-ci avait eu des contacts téléphoniques avec l'Italien O., et des trafiquants de drogue allemands. Lorsque nous avons montré une photo du Chilien au concierge, celui-ci a confirmé que cet homme avait effectivement été dans l'appartement.

Tout cela nous a incité à effectuer une perquisition au domicile d'Angel Gonzales, un ami de Pepe le Barcelonais. Nous y avons trouvé une lettre du Chilien ainsi qu'un ticket de quai de la Gare du Midi qui était daté du même jour que celui auquel le Chilien devait être arrivé à Bruxelles. C'est à ce moment-là seulement que nous avons saisi l'importance de la découverte du douanier. Le Chilien avait caché le paquet de drogue dans le train à Paris et Angel devait le récupérer à Bruxelles.

Deux jours après son arrivée à Bruxelles, le Chilien a été arrêté. Il a été condamné par la suite à deux ans de prison. L'enquête avait clairement établi qu'il connaissait un tas de personnages du milieu bruxellois.

Cette capture était l'une des plus belles auxquelles j'ai collaboré. Mais il y avait aussi le revers de la médaille. On m'avait chargé d'interroger Angel, mais celui-ci refusait toute collaboration. Il commença par dire qu'il ne parlait pas le français. Je lui proposai alors de faire appel, à ses frais, aux services d'un interprète. Il refusa brutalement et se mit à parler français toute de même. Il faisait cependant semblant

de ne pas comprendre mes questions et niait tout. Il se levait, il faisait l'ours en cage malgré mes ordres répétés de s'asseoir.

Je le confrontai aux résultats de notre enquête sur le Chilien, dont il apparaissait que de toute évidence, il connaissait ce trafiquant. Impossible, rétorquait-il. Et les autres, lui demandai-je. Vous savez, dit-il, je les ai rencontré par hasard dans un bar d'un de mes amis.

Je décidai de lui faire passer une nuit dans une cellule et je lui réclamai ses souliers, sa cravate et sa ceinture. Le lendemain, il déposait, une plainte par l'intermédiaire de son avocat. Je l'aurais obligé à s'enfermer pieds nus. La cellule était pourtant chauffée.

Le lendemain matin, je demandais la permission de continuer l'interrogatoire d'Angel, mais le juge d'instruction repoussait cette demande parce qu'il n'y avait pas suffisamment d'éléments pour le garder en détention provisoire. Lorsqu'il quitta la caserne, il se mit à danser comme un fou en nous montrant le poing. Il partait ensuite pour le café espagnol où Frank de la DEA avait commencé son enquête sur l'affaire Morales.

Il s'est passé des semaines avant que je rencontre à nouveau Angel. Mais au cours d'une enquête de routine dans la région méridionale de Bruxelles, je me suis une nouvelle fois heurté à lui.

Il jouait aux cartes pour de grosses sommes dans un café espagnol. Lorsque nous sommes entrés, il s'est levé en hurlant à notre adresse et à celle des autres clients : "On ne va tout de même pas se laisser faire par ces minables." Ses compagnons de jeu ont essayé de le calmer, mais il a continué à nous provoquer en jurant. Tout à coup cependant, il a cessé son vacarme et il est sorti du café. Il a marché tout droit vers notre voiture de service et il a frappé son front contre celle-ci. Quelques gouttes de sang coulaient de la blessure. Vous m'avez battu et blessé, criait-il, je déposerai plainte contre vous. Heureusement pour nous, un tas de gens avaient été témoins de cet incident et ils étaient prêts à faire une déposition en notre faveur.

Quelques quinze jours plus tard, mon chef à la BSR de Bruxelles, l'adjudant en chef Louis, recevait une note du parquet disant que je devais éviter Angel autant que possi-

ble. Si, par malheur, je le rencontrais quand même, je devais toute de suite appeler au secours des collègues et ne pas lever le petit doigt sur lui.

Plus d'une année plus tard, en 1978, le diamantaire Apers était enlevé à Anvers. Lorsque la BSR d'Anvers avait découvert qu'un certain nombre de Sud-Américains étaient impliqués dans cet enlèvement, j'ai été chargé de les assister dans leur enquête. Vous imaginez mon étonnement quand je vis Angel dans le local de la BSR. Il avait conduit la voiture qui avait été utilisée pour l'enlèvement et pour le recouvrement de la rançon.

Angel a purgé sa peine. Je l'ai rencontré encore une fois après sa mise en liberté. Il avait alors une barbe. Quelques mois plus tard il a quitté le pays. Il est parti en Espagne, sans doute pour y retrouver son grand ami, Pepe le Barcelonais. Angel n'est jamais revenu.

*L'annuaire des téléphones n'est pas utile dans tous les cas*

Au cours du mois d'août de l'année 1979, mon attention a été attirée sur une petite firme qui était alors établie dans une rue latérale de l'Avenue Louise à Bruxelles. Selon mon informateur, on n'y notait jamais aucune activité.

L'une des personnes liées à cette société possédait une Ford Mustang dans laquelle on avait déjà souvent remarqué Denis Marin. Celui-ci n'était et n'est pas un inconnu pour la justice. Il avait été impliqué entre autres dans un hold-up. En 1982, il a été arrêté pour complicité dans une escroquerie sensationnelle au préjudice des PTT. Dans cette affaire, les truands avaient encaissé en une seule journée plus de cent soixante faux chèques postaux, pour une valeur globale d'environ sept millions de francs. En 1979, Marin m'intéressait surtout en tant qu'ancien membre de la "Farcy-connection".

La société en question avait été fondée quelques années auparavant avec un modeste capital de départ de deux millions de francs. Son but était de créer et d'exploiter des bureaux d'études, de fournir toutes sortes de services à d'autres entreprises et d'importer et d'exporter des marchandises non spécifiées. En parcourant les documents déposés au registre de commerce, je constatais que la firme pouvait seulement

être contactée par téléphone, mais à ma grande surprise elle ne figurait pas à l'annuaire des téléphones.

Lorsque la petite firme avait été tenue sur les fonts baptismaux en 1976, Dirk V. avait été désigné comme administrateur-délégué. Il était né aux Pays-Bas et avait été longtemps au service d'une entreprise d'exploitation de gravier à Kessenich, établie à Bruxelles. Ensuite, il avait déménagé à Copenhague, où il s'était marié avec une Danoise, puis avait divorcé. Il devait se remarier plus tard en Tunisie avec une dame Jordanienne qui était née au Liban. De retour en Belgique, il avait été longtemps employé au quartier général européen d'une multinationale américaine.

Dirk V., avait des contacts réguliers avec un cadre d'une firme de produits pharmaceutiques, dont la DEA soupçonnait qu'elle était impliquée dans le trafic de la drogue. Il était en outre bien introduit dans la haute société bruxelloise, où le téléphone ne sert pas uniquement à faire des rendez-vous d'affaires.

L'écriteau à l'entrée mentionnait que la firme était associée à une firme égyptienne. Cette dernière n'avait pas de numéro de téléphone non plus. Je devais apprendre plus tard qu'elle était d'ailleurs totalement inconnue en Egypte. Le facteur déposait régulièrement des lettres pour les deux firmes dans la boîte aux lettres, qui était aussi régulièrement vidée, sans pour autant qu'on y ait remarqué quelqu'un.

Dirk V. roulait dans une Pontiac rouge immatriculée dans l'emirat de Dhoubai, mais par Interpol nous apprenions que cette plaque n'avait jamais été délivrée dans ce pays. Toutefois, il semblait avoir de bonnes relations avec des personnalités de Dhoubai et faisait de fréquents voyages au Moyen-Orient.

Je ne sais pas si la firme de Dirk V. est impliquée dans un trafic de drogue. Mais je me suis heurté à tant de points d'interrogation au cours de mon enquête, que si je n'avais pas essayé de dissiper le brouillard autour de cette firme, j'aurais en tant qu'enquêteur consciencieux, commis une faute professionnelle. J'ai transmis le résultat de mes recherches à la BSR de Bruxelles. Comme cela ne semblait pas fort les intéresser, j'ai transmis mon dossier à la police judiciaire plusieurs mois plus tard. A ma connaissance, aucune suite ne lui a été donnée. Cette firme étrange a été transféré entretemps

vers une commune de la périphérie bruxelloise. Elle n'est toujours pas dans l'annuaire des téléphones, et Dirk V., qui est décédé entretemps, a été remplacé au poste d'administrateur-délégué par un proche parent d'un homme politique important. Est-ce peut-être là la raison pourquoi on ne cherche pas une réponse aux multiples questions que pose cette firme?

### *Des balles de golf des Philippines*

E. était un homme aisé et respecté qui vivait dans un petit village des Ardennes. Il y habitait dans une splendide villa qui aurait fait baver d'envie maint châtelain. Son domaine était entouré d'une clôture en fil de fer et sa villa était équipé d'un circuit fermé de télévision de sorte qu'il était pratiquement exclu d'approcher de sa demeure. Le village était d'ailleurs petit que la présence d'un étranger ne passait pas inaperçu et était rapportée à E.

E. était le directeur pour la Belgique d'un constructeur d'avions méridional. Le siège de la firme était installé dans le Hainaut. La BSR de l'arrondissement judiciaire où était domicilié E., avait été chargée de mener une enquête à son sujet. En 1978, lorsque je faisais encore partie du BND, le commandant François m'a envoyé dans les Ardennes pour y assister mes collègues. J'ai été tout étonné d'apprendre, que non seulement la BSR, mais aussi la police judiciaire, la Sûreté d'Etat et le Comité Supérieur de Contrôle s'intéressaient également à E., qui disposait apparemment d'amis très influents.

Des rapports de mes collègues, j'avais appris qu'il avait reçu dans le passé, la visite de ministres, de militaires français et philippins. D'autres bruits circulaient encore à son sujet, mais ils n'avaient aucune importance pour l'enquête. D., possédait une société dans les environs de Charleroi. Lorsque nous sommes allés jeter un coup d'oeil sur place, cette entreprise s'avérait être un grand hangar pour avions. Il y avait en outre un grand nombre d'étrangers au conseil d'administration de cette société.

Les douaniers de l'aéroport de Gosselies, qui était tout proche nous ont appris par rapport à D., qu'un jour ils avaient été témoins de l'atterrissage d'avions de la force aérienne

philippine, d'où l'on a déchargé des caisses pleines de balles de golf. On les a cependant empêché de contrôler ces caisses. Celles-ci ont été chargées dans des voitures qui sont parties à Anvers peu après où elles ont été transbordées.

J'ai du arrêter cette enquête après avoir transmis le dossier à Ameloot quand je quittai le BND. Ne me demandez pas ce qu'il en est advenu.

### *L'incroyable fuite de Bruno Farcy*

Le mercredi 20 avril 1983, le tribunal prononçait son verdict dans l'affaire dite "affaire Farcy-Vienne". Les onze accusés écopaient ensemble quatre-vingts quatre ans de prison. Le chef de la bande, Albert Farcy était condamné par contumace, car il est fuite depuis la fin de 1979.

Albert Farcy, "Bruno" pour le milieu, est né à Paris en 1945. On ne sait pratiquement rien de sa jeunesse. Il a habité au Zaïre pendant de longues années et il y a épousé une femme noire. Son beau père, un ouvrier du pays, travaillait dans une mine de diamants. Il y détournait régulièrement quelques pierres pour les vendre par après. Ses plus grands acheteurs étaient des Chinois qui s'enrichissaient également par le trafic de la drogue. Farcy constatait que son beau-père se faisait souvent rouler, aussi décidait-il de prendre en mains lui-même le petit commerce. C'est de cette façon que Farcy s'est retrouvé dans le milieu du crime, où il devait rapidement s'imposer comme caïd, craint par beaucoup. A juste titre, comme on a pu le vérifier par après.

La nuit de Noël 1970. Un important vol d'objet d'arts est commis chez un marchand de tapis à Courtrai. Les auteurs sont rapidement démasqués et arrêtés. Farcy se retrouve derrière les barreaux pour une durée de trois ans et trois mois. Il était le receleur des objets volés. L'un des complices de ce vol sensationnel avait fait des déclarations compromettantes pour Farcy. Son cadavre a été retiré d'un canal plusieurs années plus tard - Farcy était sorti de prison entre-temps. Son corps avait été alourdi de dizaines de kilos de tuyaux de plomb. Farcy a été gardé en détention préventive comme suspect, mais on dut le relâcher, faute de preuves.

C'est surtout dans les milieux de la drogue cependant que Farcy devait se tailler une réputation peu enviable. Avec son

frère, il avait ouvert un bar dans le quartier de la Porte de Namur à Bruxelles. Il en avait fait son quartier général d'où il réglait ses affaires. Le milieu chinois aux Pays-Bas était son plus grand partenaire. Il travaillait aussi régulièrement comme informateur pour le B.I.C. . Il faut bien constater que la dénonciation est une pratique tout à fait habituelle dans le milieu.

En janvier 1978, Bruno Farcy était arrêté par la police néerlandaise. Il a été enfermé dans la maison de détention sévèrement gardée de Scheveningen pour y purger une peine de six ans pour trafic de drogue. Comme le BND s'intéressait beaucoup à Farcy, l'adjudant Goffinon de la BSR de Bruxelles lui avait déjà rendu visite à plusieurs reprises. Au cours de l'une de ces rencontres, Farcy a offert d'aider à provoquer la chute des caïds du milieu de la drogue chinois en échange de sa mise en liberté anticipée. Il ferait appel à cette fin, à l'un des ses plus fidèles hommes de main, Joseph Vienne, un homosexuel et ancien membre de la Protection Civile à Bruges. Farcy enverrait Vienne, qui faisait preuve à son égard d'une soumission affective, à Bangkok, pour y chercher une quantité de drogue qui serait utilisée par après pour appâter les Chinois.

L'adjudant Goffinon a mis le commandant François au courant de la proposition de Farcy. Le commandant a alors chargé Besbrugge d'accompagner Goffinon lors de sa prochaine visite à Farcy. Besbrugge a cependant demandé à être déchargé de cette mission parce qu'il ne savait pratiquement rien de Farcy. Le commandant François n'acceptait pas cette objection, mais il comprenait qu'il était dans l'intérêt de l'enquête que Goffinon soit accompagné d'un enquêteur plus expérimenté et mieux informé. Le choix s'est porté sur moi, membre du BND depuis quelques mois.

Au cours du voyage en voiture à Scheveningen, Goffinon et moi-même avons expliqué à Besbrugge tout ce que nous savions de Farcy. Goffinon nous a expliqué en outre le plan de Farcy dans tous ses détails. Vienne devait acheter sept à huit kilos d'héroïne à Bangkok. De notre côté, nous devions louer à Bruxelles un appartement luxueux avec un garage en sous-sol, où nous inviterions les Chinois. Une fois que ceux-ci seraient en possession de la drogue, nous devions les arrêter. Nous espérions qu'une fois sous les verroux, ils seraient

suffisamment bavards pour nous permettre de liquider l'ensemble du réseau chinois en Hollande. Tout compte fait, nous avons là un scénario excellent pour un film policier plein de suspense : une collaboration entre truands et policiers néerlandais et belges en vue de l'arrestation de trafiquants de drogue chinois, le tout pendant que le parquet ferme l'oeil. Car le parquet était au courant du plan, mais il voulait être blanchi en cas d'échec. Le commandant de la gendarmerie du district de Bruxelles était également au courant et ne manquerait pas d'annoncer la bonne nouvelle aux gros bonnets de la gendarmerie en cas de succès, ne fût-ce que pour être associé aux félicitations.

J'étais chargé de trouver l'appartement et je suis allé demander de l'argent à l'état-major. On ne voulait me donner que dix mille francs, ce qui était largement insuffisant. Grâce à mes relations, je réussis tout de même à dégoter un appartement cossu avec garage en sous-sol et situé dans les environs de l'Avenue Louise.

Selon le scénario, Vienne devait téléphoner de Bangkok à Goffinon après avoir trouvé une partie de cocaïne. Il devait envoyer la drogue à Bruxelles dans une valise sur laquelle étaient apposés des autocollants en forme de V. Pour le reste, on me tenait complètement en dehors du coup.

Ce n'est que par après que j'ai appris que Vienne avait été arrêté à Karachi, le 13 octobre 1979, alors qu'il n'aurait pas du se trouver dans cette ville s'il avait respecté l'itinéraire prévu. Il y avait été trouvé en possession de vingt-sept kilos d'héroïne, une quantité qui dépassait largement ce qu'il était supposé apporter de Bangkok.

Frank Eaton de la DEA, m'avait raconté entretemps qu'il se pourrait que les Etats-Unis demandent l'extradition de Vienne. Plusieurs années auparavant, Vienne avait écopé une peine de prison de vingt ans aux Etats-Unis pour être entré dans ce pays avec une voiture équipée de nombreuses cachettes pleines de drogue. C'était à l'époque de la French Connection.

Comme nous l'avons déjà décrit au premier chapitre, le commandant François s'est rendu tout seul à Karachi pour y interroger Vienne, ce qui est tout à fait inhabituel. Je n'ai jamais vu une mission à l'étranger qui n'était composée que d'une personne au cours de mes vingt-cinq ans de service.

Même le major Vernailen n'est jamais allé tout seul à l'étranger au cours de son enquête sur le BND.

Vienne a fini par être expulsé en Belgique où il a été emprisonné. Il y a survécu à une crise cardiaque. Le vrai chef de la bande, Bruno Farcy, a réussi à s'échapper de la prison néerlandaise en 1978 et était donc pas présent au procès. Son épouse a d'ailleurs pu prendre un avion pour le Brésil sous les yeux des policiers, sans être inquiétée le moins du monde.

Le procès de la bande à Farcy a soulevé un tas de questions. Pourquoi, par exemple, n'y a-t-on soufflé mot du "Bar Madrid" à Bangkok, où Vienne devait contacter le patron belge Vogelaer, qui devait l'aider dans sa recherche d'un vendeur de drogue ? Il était pourtant question de cet homme dans le dossier. Qui plus est, j'ai été chargé d'aller chercher des renseignements auprès de la Sabena au sujet de l'un de ses pilotes qui était sur une photo avec ce Vogelaer.

Pourquoi n'a-t-on pas parlé au procès de la dernière mission de Vienne ?

Pourquoi n'a-t-on pas parlé de la façon mystérieuse dont Farcy a pu s'échapper d'une prison de haute surveillance. On peut se poser dès lors la question de savoir pourquoi il avait fait sa fameuse proposition quelques mois auparavant. Le procès n'a pas apporté de réponse à cette question.

Pourquoi le commandant François et l'adjudant Goffinon n'ont-ils pas été cités en témoins au procès, comme l'avait d'ailleurs demandé l'avocat de Vienne ?

Pourquoi n'ai je pas été cité en témoin ?

Pourquoi n'a-t-on pas pris plus au sérieux la déclaration de Vienne selon laquelle l'un des accusés, un nommé Crilli, était allé à Karachi pour l'y tuer, lui, Vienne ?

Pourquoi enfin n'a-t-on pas évoqué au procès le rôle joué par la DEA. On savait qu'au début, les Américains s'intéressaient très fort à Vienne. On m'a dit qu'ils avaient même songé à demander aux autorités pakistanaises l'extradition de Vienne, mais ils ne l'ont jamais mis en pratique.

Je n'ai aucune pitié pour des individus tels que Farcy et Vienne, mais vous admettez qu'une comparaison du verdict du procès François avec celui du procès Farcy-Vienne appelle tout de même certaines réflexions.

L'acte d'accusation faisait état de vingt-sept délits à charge

du commandant François, dont l'offre et le vente de drogue, faux en écritures et destruction de documents. André Cammerman était accusé de dix-sept délits. A charge de Vienne et de Farcy par contre on avait retenu respectivement six et sept délits. Vienne a été condamné à une peine de prison de dix ans et Farcy (par contumace) à quinze ans. Le commandant François par contre a reçu un an avec sursis et Cammerman a été acquitté.

Une conclusion s'impose : on a utilisé deux poids et deux mesures ce qui est indigne de la justice.

## TROISIEME PARTIE

### Les "Mouchards" sont punis.

A la fin du premier chapitre, j'ai décrit comment, malgré mes rapports à d'innombrables officiers de gendarmerie, le BND persistait dans ses pratiques douteuses, sans en être gêné le moins du monde. J'ai également décrit comment j'ai fini par en informer le parquet.

C'était à la fin du mois d'août 1979. J'avais été adjoint à ce moment-là à l'adjudant Goffinon de la BSR de Bruxelles, qui était chargé de l'enquête sur l'affaire Farcy-Vienne, ceci, malgré le fait que statutairement j'étais affecté au détachement judiciaire du conseil de guerre, disons le parquet militaire. Il y avait déjà un bon bout de temps que ce service fonctionnait sans officier responsable, mais cette situation n'allait pas tarder à changer.

Le capitaine-commandant, Wilfried Fransen y a été nommé chef au début de septembre. Je ne le connaissais pas. Je savais seulement qu'il avait travaillé à l'état-major et qu'il s'était attiré des ennuis à cause de certains faits passibles d'une sanction. Lorsqu'il nous a été présenté officiellement le 10 septembre, j'ai noté dans mon agenda : "Le commandant Fransen semble plutôt froid et distant".

A peine un jour après son entrée officielle en service il m'a fait venir dans son bureau. Il m'a communiqué l'interdiction de continuer à collaborer avec l'adjudant Goffinon et il s'est mis à me toiser. Il disait qu'il n'appartenait pas à un premier maréchal des logis de critiquer le fonctionnement du BND. Je l'ai laissé fulminer et j'ai gardé mon calme.

Entretemps, le commandant François avait été mis au courant du fait que j'avais déballé le linge sale de son service au parquet. Le commandant avait d'ailleurs été mis au courant avant que le parquet ne commence son enquête sur le BND.

Le lundi 27 novembre 1979, j'ai été convoqué à l'improviste chez le commandant Fransen. Il m'a lu un rapport disciplinaire daté du 23 novembre. Selon ce rapport, je serais un



élément indiscipliné, qui ne foutait rien de toute la journée. J'aurais en plus quitté le service sans autorisation le 22 novembre.

Que s'était-il passé ? Le 15 octobre, j'avais reçu un coup de téléphone d'André Cammerman, l'agent du BND. Celui-ci m'avait offert une pépite d'or et comme je l'avais catégoriquement refusée, il m'avait lancé à la tête toutes sortes d'injures. Quelques jours plus tard, le 22 octobre, je recevais de nouveau un coup de téléphone, cette fois-ci d'un autre agent du BND. Lui non plus n'avait pas arrêté de m'insulter. Le 21 novembre, le téléphone sonnait à nouveau, cette fois-ci chez moi à la maison. "Premier maréchal des logis", disait une voix dans un français impeccable, "je suis désolé de ne pouvoir me faire connaître. Vous avez mis l'état-major dans de grosses difficultés. Faites gaffe où vous mettez les pieds. Ils tenteront de vous le faire payer. Bonne chance".

Comme le premier substitut Peytier m'avait ordonné de l'informer de tout ce qui m'arriverait, je lui ai tout de suite téléphoné le lendemain. Il m'a immédiatement convoqué à son bureau. Comme le commandant Fransen était absent à ce moment-là, j'ai demandé la permission au chef de service, qui n'a fait aucune objection. Cette procédure était tout à fait conforme au règlement d'ordre intérieur, qui dans son article premier stipule "Tout chef d'unité ou de service, qui est absent, est remplacé dans ses fonctions par quelqu'un du même grade qui suit en nombre d'années de service, ou par celui du grade inférieur qui a la plus grande ancienneté."

Ce 22 novembre, j'ai donc informé le premier substitut Peytier de tout ce qui s'était passé. Celui-ci m'a demandé de revenir dans le courant de l'après-midi afin que le major Vernailen puisse acter ma déposition. Après ma visite au magistrat, je suis retourné dans mon service, où le major Fransen était arrivé entretemps. Il m'a demandé des explications et m'a dit d'un ton rassurant qu'il comprenait parfaitement mes problèmes.

Le lendemain cependant, il devait rédiger un rapport disciplinaire parce que j'avais prétendument quitté le service sans permission. Je veux faire remarquer en passant que le bureau du premier substitut Peytier était installé dans le même bâtiment que le détachement judiciaire de sorte que je n'avais même pas dû quitter le bâtiment. Mes collègues

m'ont appris plus tard que le commandant Fransen ne s'était mis en colère qu'après avoir rendu visite à l'état-major. Ces mêmes collègues devaient d'ailleurs me mettre en garde à plusieurs reprises : "Attention, le commandant Fransen a été à l'état-major. Tiens-toi tranquille".

En effet, il sautait aux yeux que mes conflits avec le commandant Fransen survenaient toujours après que celui-ci revenait d'une visite à l'état-major. Immédiatement après la lecture du rapport disciplinaire par le commandant Fransen, j'ai fait un rapport pour le premier substitut Peytier. J'en ai envoyé une copie au major Vernailen, à l'auditeur militaire, au major Bruggeman des détachements judiciaires et au commandant Fransen lui-même. Deux jours, après, le commandant Fransen rédigeait un nouveau rapport disciplinaire à mon sujet parce que j'avais eu l'audace de transmettre mon propre rapport à ce qu'il appelait des "personnes non-autorisées".

Le 4 décembre 1979, le commandant Fransen rédigeait un troisième rapport disciplinaire. Cette fois-ci, parce que j'avais dressé un procès-verbal d'informations au sujet d'un certain nombre de Turcs qui étaient soupçonnés de faire du trafic de drogue. C'est qu'on m'avait signalé trois frères qui avaient volé un nombre impressionnant de chèques et de cartes d'identité ainsi que le sceau d'une commune du Brabant Wallon. Ils roulaient dans une Jaguar avec une plaque anglaise, immatriculée au nom d'un Anglais, fonctionnaire à l'OTAN. J'avais mené une petite enquête et transmis mes conclusions à la BSR. Lorsque la BSR a entamé une action, elle a trouvé les trois frères en possession des documents et des objets volés. J'avais donc contribué à la solution d'un vol et c'est pourquoi le commandant Fransen a rédigé un rapport disciplinaire à mon sujet. Dans ce rapport, le commandant Fransen proposait qu'on me donne six jours d'arrêts. Il me disait en outre dans les couloirs du bâtiment où étaient établis nos services qu'il finirait pas étouffer tout esprit d'initiative en moi. Je suis allé me plaindre auprès du major Bruggeman, qui entendit l'adjudant Demay comme témoin à décharge, car cet adjudant avait entendu la conversation entre le commandant Fransen et moi-même.

J'avais entretemps conçu un tel dégoût des agissements du commandant Fransen que le 5 décembre je suis allé voir un

médecin. En consultant mon dossier médical, le médecin s'est dit étonné que je n'aie pas bénéficié de plus de repos au cours des dix années écoulées et il m'a prescrit trente jours de repos. (Le commandant Fransen y a vu une nouvelle occasion de m'empoisonner la vie. Il a épiluché tous les règlements dans l'espoir de m'enlever ma qualité de membre de la BSR.)

A mon retour à la maison après cette visite médicale, j'ai reçu un coup de téléphone de Claude Herminaire, un journaliste de la "Gazet van Antwerpen". Est-il vrai, m'a-t-il demandé, que tu dois prendre du repos ? J'étais bouche bée. Comment cet homme pouvait-il savoir ? De qui tenait-il ses informations ? Je lui ai répondu par l'affirmative.

Ce même jour, le 5 décembre, le commandant Fransen a rédigé un rapport disciplinaire, dans lequel étaient mentionnés les six jours d'arrêt simple - ma première sanction après 25 ans de service. On m'y faisait grief d'avoir transmis des documents à des "personnes non autorisées". Ceci visait le rapport que j'avais transmis au premier substitut Peytier, à l'auditeur militaire, aux majors Vernailien et Bruggeman, tous "non autorisés" comme vous pouvez le constater. On me reprochait aussi d'avoir mené de ma propre initiative une enquête sur les trois Trucs, qui avaient été arrêtés par la BSR par après. Mais ce pourquoi on m'en voulait surtout, c'était d'avoir écrit une lettre au premier substitut et aux autres dans laquelle j'aurais proféré des menaces à l'encontre du commandant Fransen.

Il s'est passé plus d'un mois avant que le commandant Fransen me révèle le contenu de son rapport disciplinaire. Le lendemain, le 8 janvier 1980, j'ai demandé au commandant à le voir. Il a d'abord exigé une justification écrite, ce que j'ai fait le 15 janvier. Je niais catégoriquement avoir écrit une lettre de menaces et je disais que je refusais de subir toutes ces brimades sans broncher. J'avais eu vent entretemps d'une lettre anonyme adressée à Besbrugge, l'un des agents consciencieux du BND et qui lui non plus n'appréciait pas fort la marche des affaires à son service. Dans cette lettre il était accusé d'avoir provoqué un accident avec une voiture de service et d'avoir commis un délit de fuite. On menaçait d'engager une action en justice s'il n'arrêtait pas de dire du mal du BND.

Le 14 janvier, je me suis présenté à un rendez-vous chez l'adjudant Camby de la BSR de Bruxelles. Notre entretien s'est déroulé en présence du commandant De Mesmaeker, un collaborateur du major Vernailien dans l'enquête sur le BND. Le commandant François a rédigé un rapport confidentiel à votre sujet, me disait-on. Il semblerait que vous ayez été au courant d'une affaire importante de drogue et d'armes, mais que vous n'avez rien entrepris. Je répondis par l'affirmative. D'ailleurs, le commandant François ne le sait que trop bien, dis-je. J'y avais travaillé pendant plus d'un an et je m'étais même rendu plusieurs fois à Liège dans le cadre de cette affaire. J'affirmai alors clairement que je ne voulais en parler qu'en la présence d'un magistrat, car une firme importante était impliquée dans cette affaire. Après cet entretien au bureau de l'adjudant Camby, je n'ai plus jamais entendu parler de ce rapport confidentiel du commandant François.

Le 15 janvier, un vendredi où j'ai reçu une invitation pour un entretien avec le major Bruggeman, le téléphone du commandant Fransen a sonné. Il devait être environ 17 heures. Comme le commandant n'était pas là, j'ai décroché. C'était le colonel Haesaerts de l'état-major. J'ai immédiatement prévenu le commandant Fransen, qui m'a dit, après sa communication avec le major, que Cammerman et Nagant avaient été arrêtés. Il m'a d'ailleurs conseillé de rester chez moi durant le week-end, car il y avait des chances qu'on voulût se venger sur moi.

Ils m'ont toujours pris pour un demeuré. Mais au cours du week-end j'ai fait ma petite enquête et j'ai découvert que personne n'avait été arrêté. Ce n'est que le 18 janvier 1980 que les premiers mandats d'arrêt ont été délivrés dans l'affaire François. Le 11 janvier, j'ai été reçu par le major Bruggeman qui m'a demandé des explications au sujet de mes jours d'arrêt. Le lendemain je suis retourné chez le major pour introduire un appel contre cette sanction. Mon défenseur, l'adjudant Servranckx, qui était commandant de brigade à Laeken, a soutenu qu'il n'était pas du tout d'accord avec la procédure suivie et il s'est même adressé par écrit au général Reviere, le sous-chef de l'état-major.

Entretemps, j'avais été l'objet de nombreuses attaques personnelles dans les journaux. Selon les journalistes, je ne

serais qu'un petit gendarme minable, tout juste bon à arrêter des petits voyoux. A les en croire, j'aurais d'ailleurs été impliqué personnellement, avec Goffinon et Farcy, dans un trafic de dix kilos d'héroïne. (Je devais apprendre par après que ces bruits mensongers avaient été répandus par certains membres de l'état-major ou du B.I.C.).

C'est avec insistance que j'ai demandé, le 14 février, au major Bruggeman l'autorisation de répondre à ces accusations mensongères. Quatre jours plus tard, le commandant Fransen rédigeait un nouveau rapport disciplinaire dans lequel il répétait une nouvelle fois ses arguments. Il m'accordait six jours pour me justifier. J'ai rédigé cette justification, le 20 février. Le lendemain, le commandant Fransen m'informait qu'il avait ramené la punition à quatre jours d'arrêt parce que les faits qu'on me reprochait s'étaient produits il y a longtemps. J'ai refusé d'accepter et j'ai introduit un nouvel appel. Le 17 mars cependant, le commandant Fransen déclarait que la peine avait été confirmée.

Quinze jours auparavant, j'avais été convoqué à l'état-major par le lieutenant Steenput. Celui-ci m'avait interrogé à propos de tout ce qui était paru dans la presse. Heureusement, j'avais su prouver que certains articles avaient fait mention d'événements qu'il m'aurait été impossible de connaître. Le 13 mars, j'avais en outre été confronté au commandant François et à Cammerman. Je ne savais rien de l'affaire Khan, me disait-on, car, précisait Cammerman, le dossier original avait été détruit au domicile du commandant François. J'avais seulement été le témoin de la destruction de copies. Cela ne faisait que confirmer mes déclarations au premier substitut Peytier.

Le commandant Fransen avait entretemps commencé à appliquer une autre tactique pour m'en faire voir de toutes les couleurs. Il me faisait venir au rapport à onze heures et me faisait ensuite attendre tout un temps devant sa porte. Enfin, il sortait pour dire qu'il n'avait pas de temps à me consacrer. Il a fait ça plusieurs jours de suite.

Cela me rendait fou mais heureusement, j'arrivais à dominer ma colère, car sinon, j'aurais sans aucun doute collé une paire de gifles au commandant Fransen dont il se serait sou-

venu encore longtemps, mais qui m'auraient également conduit devant le conseil de guerre.

Le 21 mars, j'ai eu un nouvel entretien de deux heures avec le commandant Fransen, au cours duquel il n'a pas arrêté de me provoquer. Il répétait sans cesse que j'étais incompetent. J'ai refoulé ma colère. Entretemps, le parquet avait eu vent des brimades et des humiliations dont j'étais victime, mais il ne pouvait pas s'immiscer dans ces affaires. C'est pourquoi on a proposé de me muter dans la police judiciaire. Aussi bien le procureur que le commissaire principal avaient donné leur accord, mais j'avais dépassé l'âge réglementaire.

L'anecdote suivante illustre très bien combien ces brimades étaient parfois absurdes. Un jour, aucune voiture n'était disponible. Il fallait pourtant apporter d'urgence un certain nombre de documents à la caserne de la gendarmerie de la rue de Louvain. J'ai proposé d'aller les délivrer à pied, ce qui m'a été accordé sans problème. Arrivé à la place Royale, j'ai remarqué un chien errant qui semblait enragé et constituait un danger évident pour la circulation. J'ai réussi à maîtriser l'animal et j'ai téléphoné à Veeweyde, mais en vain. J'ai ensuite appelé une voiture de la gendarmerie qui est arrivée sur place après quelques minutes à peine. Lorsque le commandant Fransen a été informé de cet incident, il a voulu rédiger à nouveau un rapport disciplinaire à mon sujet. Le major Bruggeman le lui a cependant déconseillé.

Le 28 avril, le commandant Fransen m'informait qu'il m'était désormais interdit d'avoir des contacts avec la police des Etrangers et la DEA. Avec l'accord de mon ancien chef à la section anti-drogue de la BSR de Bruxelles, j'avais en effet travaillé régulièrement comme interprète pour la police des Etrangers. Il faut croire que ceci était considéré désormais comme une activité qui sapait la gendarmerie.

Le 5 mai, à 9 heures trente, je me suis rendu, en compagnie de mon défenseur, l'adjudant Servranckx, au bureau du général Reviers de l'état-major. Celui-ci a écouté attentivement tous mes arguments, mais il les a rejetés. Il m'était désormais interdit de rédiger un procès-verbal d'informations ou de prendre une initiative quelconque. L'adjudant Servranckx a répliqué que ces mesures étaient illégales. En ef-

fet, la loi sur la gendarmerie stipule dans son article 37, sur le procès-verbal, ce qui suit : "Les plaintes et les dénonciations faites à la gendarmerie, ainsi que les informations recueillies et les constats d'infractions font l'objet de procès-verbaux, qui sont transmis aux autorités judiciaires compétentes". Mais le général Reviere lui a répondu quelque chose dans le genre de "Taisez-vous, car ici c'est moi le général et c'est moi qui décide". Il a également confirmé mes quatre jours d'arrêt et m'a donné deux jours supplémentaires parce que j'aurais proféré des menaces à l'égard d'un officier. J'ai répété que cela ne correspondait pas à la vérité. D'ailleurs, si cela avait été le cas, c'est le conseil de guerre qui aurait dû se prononcer. Je ne retenais plus mes larmes. Le général Reviere, m'a alors dit qu'un homme de mon âge ne pleure pas, ce sur quoi je lui ai répondu : Je ne pleure pas à cause de la sanction, mais à cause du fait que je suis un militaire et que je ne peux donc pas me défendre." C'est ainsi que s'est terminée la discussion.

J'étais à peine rentré chez-moi, que je recevais un nouveau coup de téléphone de Claude Herminaire de la Gazette van Antwerpen. J'ai été tout étonné d'apprendre qu'il était déjà au courant de mes deux jours d'arrêt. Je n'ai pu que lui confirmer tout ce qu'il savait déjà. Je lui ai aussi parlé des brimades dont j'étais victime et je lui ai dit que je ne savais plus où j'en étais et que je voulais quitter la gendarmerie. Trois jours plus tard, je pouvais lire tout le récit dans le journal.

Pour le commandant Fransen, cet article était une nouvelle occasion de rédiger un rapport disciplinaire. J'avais eu des contacts avec la presse, disait-il. Le contraire était vrai. Qui avait informé la presse ? Certainement pas moi ! Quoi qu'il en soit, le commandant était vraiment enragé. Il criait que je serais renvoyé du service et sévèrement puni. Que se passera-t-il si je quitte la gendarmerie ? lui demandai-je. Sa réponse fut brève : "Tu ne trouveras jamais un emploi dans le civil, car si un employeur nous demande un renseignement, nous te dénigrerons."

Une chose était certaine : j'avais absolument besoin de repos, mais même ça m'était refusé pour une durée indéterminée. Je devais attendre la fin de la procédure pénale. Le 24 mai était un jour important pour les gendarmes. Mal-

gré le langage menaçant du commandant de corps Beurir, beaucoup d'entr'eux, dont moi-même, ont participé à une manifestation qui était organisée par le Syndicat National pour protester contre le traitement scandaleux dont étaient victimes deux de nos collègues.

Deux jours plus tard, le commandant Fransen m'avertissait que je devais passer en conseil de discipline. Nous avons eu à ce moment-là une altercation très vive, au cours de laquelle je lui ai dit : "Jamais au cours de mes 25 années de service, je n'ai eu de problèmes. Ce n'est qu'après votre arrivée que tout a commencé." J'avais appris par un ami qui travaillait à l'état-major, que je serais muté à partir du premier juillet. J'ai immédiatement contacté le syndicat et demandé l'assistance d'un avocat. Lorsque le major Bruggeman a appris que j'étais déjà au courant de ma mutation, il s'est fâché tout rouge. Il m'a demandé où je voulais aller. Puisque je ne pouvais pas aller à la BSR de Bruxelles, j'avais pensé à Anvers ou à Zaventem. Le major a téléphoné à l'état-major et m'a dit ensuite qu'il se pourrait que je puisse aller à Zaventem. Le 11 juin cependant, j'apprenais que l'état-major n'avait pas donné son accord parce que la punition n'était pas assez sévère. Neuf jours plus tard, j'enterrais ma mère.

C'est finalement le 23 juin que je suis passé devant le conseil de discipline. Le conseil était présidé par le capitaine-commandant Van Mechelen, assisté de deux sous-officiers. Lorsque je suis entré dans le local, un employé de l'état-major m'a fait lire une note, datée du 19 juin, dans laquelle était écrit : le 30 juin, mutation dans le peloton Recce, le cinquième groupe de la Légion Mobile. Tout de suite après le conseil de discipline, j'ai informé mon avocat de ma mutation toute proche.

Le 25 juin, j'ai rédigé un appel contre cette mutation. Dans cet appel, j'exprimais mon étonnement de voir muté un membre de la BSR comme moi, avec un diplôme de criminologie et de lutte contre le trafic de drogue, dans la Légion Mobile, l'échelon le plus bas de la gendarmerie. Mon appel n'a cependant abouti à rien. Le lendemain, le major Bruggeman me punissait de six jours d'arrêt simple à cause de mes contacts avec la presse. Après vingt-six années de service, j'avais donc reçu dix jours d'arrêt, tous pendant les derniers mois.

La situation était par trop absurde, mais personne n'y pouvait changer quoi que ce soit, ni le syndicat, ni mon avocat. Mon ancien chef à la BSR de Bruxelles, l'adjudant-chef Louis, a voulu intervenir, mais lui aussi est rentré bredouille. Même le parquet qui désapprouvait totalement la façon dont j'étais traité, était impuissant. Tout cela prouve à suffisance de quels pouvoirs dispose l'état-major de la gendarmerie, un Etat dans l'Etat, certainement lorsqu'il est dirigé par une figure autoritaire comme le général Beurir. Ce n'est pas pour rien que le syndicat l'a comparé à Amin Dada.

## Retour à la case départ

Le 30 juin 1980, je me suis présenté à la Légion Mobile. "Je suis le premier maréchal des logis François Raes, j'ai vingt-six années de service, j'ai 48 ans et je suis le père de deux fils âgés respectivement de 24 et de 22 ans".

Une situation qui dépasse l'entendement. J'avais dépassé de loin la limite d'âge pour le péleton Recce qui est fixée à 35 ans. A partir d'aujourd'hui, je servirais avec des collègues qui avaient en moyenne vingt-cinq ans de moins que moi.

J'ai d'abord été reçu par le chef d'escadron Virgo, qui tenait fort à la discipline, mais qui restait toujours correct. Je devais ensuite me présenter chez le capitaine-commandant Haus. Celui-ci m'a dit ne rien vouloir savoir de ce qui m'était arrivé les derniers mois. Si j'exécutais mon service comme il faut je n'éprouverais de sa part aucun problème. Ensuite je suis allé me présenter au commandant du peloton, le lieutenant Brabant qui semblait être un officier consciencieux qui se comportait toujours de façon exemplaire avec ses hommes. Il m'a dit vouloir tenir compte de mon âge et de mon état de service, mais il m'a demandé que, de mon côté, je tienne compte du fait qu'il était lieutenant. Il a aussi insisté pour que je parle le moins possible de mes tribulations aux jeunes gendarmes. Je ne devais pas me présenter au commandant de la Légion Mobile, le major Bruyère. Nous nous connaissions pourtant du temps où je servais dans la cavalerie, mais il m'ignora.

Allons donc, me disais-je, tout cela se tassera, et d'ailleurs je quitte la gendarmerie bientôt. J'avais d'ailleurs sollicité entretemps auprès du Ministère des Affaires Etrangères, un emploi d'agent de sécurité dans l'une des ambassades belges en Amérique du Sud. Mais lorsque j'ai appris que dans ce cas, je perdrais ma pension de gendarme, je n'ai pas insisté.

Je fus plutôt fâché lorsqu'on m'a raconté que le colonel Albrecht, sous les ordres duquel j'avais servi pendant six ans, avait proposé de me muter dans l'un ou l'autre service de traduction. Mais, selon un employé de l'état-major, on avait exigé que je fasse à tout prix un service normal. Ceci devenait une torture morale.

Depuis mon passage à la Légion Mobile, je comprends parfaitement pourquoi il y a tant de suicides à la gendarmerie. Cette idée ne m'est cependant jamais venue, quoique j'aie eu de plus en plus dur, surtout lorsque des problèmes familiaux sont venus s'ajouter à tous les soucis que j'avais déjà. Mais j'ai tenu bon.

Mon avocat, maître Brion, m'a informé qu'il avait eu un entretien avec le colonel Kinet, l'officier qui avait signé ma mutation dans la Légion Mobile. Kinet avait dit qu'il me faudrait rester au moins deux ans dans l'escadron. L'état-major avait cherché le moment propice pour m'enlever ma qualité de membre de la BSR, mais ils avaient échoué parce que je n'avais pas commis de faute professionnelle. Maître Brion m'a proposé d'introduire une plainte auprès du Conseil d'Etat pour mutation illégalé. J'ai accepté sa proposition et la plainte a été introduite début août.

Cela n'a cependant pas été tout seul pour obtenir une réponse définitive du Conseil d'Etat. Début novembre, je recevais une lettre recommandée de cette institution dans laquelle on soutenait que selon certains, ma plainte n'était pas fondée. Le Conseil d'Etat me demandait de formuler au plus tôt une réponse à cette objection. J'ai demandé à maître Brion d'écrire cette réponse en mon nom.

Je n'arrivais cependant pas à obtenir une copie de cette lettre. A plusieurs reprises, j'essayais de joindre maître Brion, mais en vain. J'ai fini par aller me présenter personnellement au greffe du Conseil d'Etat le 29 avril 1980. Je devais y apprendre, à mon grand étonnement qu'ils n'avaient jamais

reçu cette lettre. Entretemps, le délai était dépassé. Je réussis toutefois à convaincre le responsable de me permettre malgré tout d'écrire cette lettre que je suis allé remettre personnellement au greffe du Conseil d'Etat.

Je n'ai jamais compris pourquoi maître Brion n'a pas écrit cette lettre au Conseil d'Etat. A plusieurs reprises, il a plaidé en ma faveur auprès de l'état-major, tout en sachant très bien que les membres de l'état-major n'étaient pas disposés à changer d'avis. Mais il se peut naturellement que les gros bonnets de l'état-major aient exercé des pressions sur maître Brion.

Au milieu du mois de février, deux ans après que j'aie introduit ma plainte, je recevais une réponse définitive du Conseil d'Etat. Ma plainte avait été rejetée parce que j'avais quitté la gendarmerie entretemps. Ce verdict ne m'étonnait pas le moins du monde. Si le Conseil d'Etat avait pris en considération ma plainte, l'état-major de la gendarmerie aurait été discrédité, ce qu'il fallait éviter à tout prix. Ce n'était d'ailleurs plus nécessaire, car dans l'affaire François et dans mon cas, l'état-major s'est discrédité lui-même aux yeux de la population.

Mais revenons à l'été 1980. Après un repos tellement attendu, j'ai repris mon service à la Légion Mobile : laver et peindre les voitures, l'escorte des détenus, la surveillance des ambassades et ainsi de suite. A propos des corvées en général, le Syndicat National écrivait en mai 1983 : "Arrêtez les corvées... Si nous réagissons aujourd'hui, c'est parce que nous avons les preuves irréfutables que l'on fait faire des corvées à des sous-officiers. Et pas n'importe lesquelles ! Il s'agit essentiellement du nettoyage des locaux dans les quartiers, des bureaux, des couloirs... Un peu partout, y compris dans les brigades territoriales, les chefs imposent aux sous-officiers des tâches qui n'ont rien à voir avec leur profession." Ce n'est pas moi qu'il faut en convaincre.

A la Légion, j'ai du faire toutes les tâches possibles, sauf le service au Palais de Justice. Ces messieurs de l'état-major craignaient sans doute que j'aurais été remarqué par des magistrats, qui, connaissant mon passé d'enquêteur auraient pu poser des questions.

Ils n'avaient par contre pas d'objections contre ma participation au transport des détenus. Il s'est pourtant trouvé

qu'au cours de l'un de ces transports, j'étais dans un fourgon cellulaire avec Barbé, l'un des accusés dans le procès François. Nous ne nous connaissions pas. Je l'entendais expliquer à un autre détenu que dans ce procès, on ne prononcerait que des peines symboliques parce que beaucoup trop de personnes haut placées y étaient impliquées. Les faits devaient donner raison à Barbé.

En septembre 1980, j'appris que trois places étaient vacantes au détachement judiciaire de la gendarmerie à Zaventem. J'ai introduit ma candidature, mais j'ai essuyé un refus. Le motif invoqué était qu'il fallait d'abord que je termine mon terme à Légion Mobile.

Deux mois plus tard, je constatais avec stupéfaction que mon traitement n'avait pas été versé. J'étais en uniforme, une mitraillette à la main, prêt à partir pour faire la surveillance des ambassades. J'ai téléphoné à la comptabilité de l'état-major, où ils m'ont répondu qu'à leur connaissance, j'avais pris ma retraite. Certes, j'avais introduit une demande en ce sens, mais je l'avais retirée par après. Le 6 novembre, j'ai informé le syndicat de l'existence d'une nouvelle note de service aux termes de laquelle les gendarmes étaient obligés de venir à la caserne habillés en costume et en cravate, même lorsqu'ils étaient en permission. Le profane dira sans doute qu'il s'agit là d'un fait divers, mais cela cadre parfaitement avec la mentalité qui règne à l'intérieur de la gendarmerie. Il s'agit avant tout de relever l'image de marque du corps. C'est pour cette même raison que les voitures doivent être lavées, un après-midi sur trois. Ceci vaut également pour les sections de la BSR, qui ont pourtant à exécuter en tout premier lieu des missions judiciaires. Selon cette même note de service, il était également interdit de manger pendant la surveillance des ambassades. Mais ce service est tellement mal organisé que la cantine est souvent fermée depuis longtemps lorsqu'on a fini le service. Il n'était pas rare en effet de voir quelqu'un finir son service à 10 heures du soir, alors qu'il devait être de retour à la caserne le lendemain à 5 heures et demie.

L'organisation du transport des détenus est tout aussi absurde. Même s'il habite à cent mètres de la prison, le gendarme doit d'abord se présenter à l'inspection à la caserne. Ainsi le veut la discipline imposée par les officiers de l'état-major.

Il y a pourtant des situations autrement intolérables à la gendarmerie. La brigade anti-gang, par exemple, dispose de huit véhicules, dont se servent trois équipes. Le 13 novembre 80, le 23 juin 81, le 10 août 81, il n'y avait qu'un véhicule qui était en état de marche.

Ma situation devenait de plus en plus insupportable, et le 17 février 1981, j'ai écrit une lettre au roi. Dans cette lettre, je lui ai exposé mon calvaire et je lui ai demandé d'intervenir en ma faveur. Six jours plus tard je recevais une réponse : ma lettre avait été transmise au Ministère de l'Intérieur pour enquête. Entretemps, le premier substitut Peytier m'avait promis d'oeuvrer pour une amélioration de ma situation.

C'est à cette même période qu'a été connu le suicide d'Ameloot, l'ancien agent de BND. Dans une lettre qu'on a trouvée sur son corps, il s'en prenait violemment à l'état-major de la gendarmerie. Madame Ameloot a été menacée par après parce qu'elle avait informé la presse. Claudé Herminaire a connu le même sort.

Le 8 mai devait apparaître combien ma situation était absurde et injuste. Un jeune maréchal des logis, qui ne parlait que le français, a été muté de la Légion Mobile dans le Service des Opérations Supérieures à l'état-major. Ce garçon n'avait aucune expérience judiciaire. Pendant ce temps-là, un enquêteur bilingue, chevronné, qui avait mené pendant des années la lutte contre les trafiquants de drogue, se morfondait à la Légion. Son travail ne consistait plus que dans l'exécution de toutes sortes de corvées, qui, selon le syndicat de la gendarmerie, "atteignaient le gendarme dans sa dignité d'homme". J'avais fait mon devoir de gendarme, mais j'en étais puni.

Le 18 mai, je suis allé voir le colonel Claessen, qui avait la responsabilité du dressage des chiens anti-drogue. Je pense qu'avec ma longue expérience dans la lutte contre la drogue, je conviendrais comme dresseur, dis-je au colonel. Voulez-vous répéter votre nom? demanda le colonel Claessen. Raes. Raes du BND? Oui. Excusez-moi, mais nous n'avons plus rien à nous dire, hurla le colonel.

La lettre que j'avais envoyée au roi a d'abord été traitée par le ministère de l'Intérieur, qui, à son tour, l'a transmise au ministère de la Justice. Elle a fini par atterrir sur le bureau de

Frank Swaelen, le ministre de la Défense Nationale, qui m'a répondu le 26 mai.

Ma mutation dans la Légion Mobile, disait le ministre, avait été la conséquence de ma conduite sanctionnée au détachement judiciaire auprès de l'Auditorat Militaire. J'y aurais sapé l'esprit de collaboration et de discipline, de sorte qu'il n'était plus possible de m'y garder. "Voilà l'unique raison de votre mutation dans une unité de la Légion Mobile".

"Je suis en outre obligé", poursuivait le ministre, "d'attirer formellement votre attention sur le fait que certains des propos que vous tenez dans votre lettre du 9 février 1981, sont contraires au règlement disciplinaire... Je veux prendre en considération que vous avez agi par étourderie, mais je tiens à affirmer qu'à l'avenir je ne tolérerai plus de telles négligences de votre part".

Depuis que j'avais dénoncé les irrégularités au BND, j'étais continuellement brimé et humilié. Sans doute voulait-on me pousser à des actes inconsidérés, qui pourraient alors servir de prétexte pour m'expulser de la gendarmerie. Ma mutation dans la Légion Mobile, l'échelon le plus bas de l'organisation de la gendarmerie, était sans doute également inspirée par la considération qu'il valait mieux que je n'aie plus de contacts avec des magistrats et des collègues chargés de missions judiciaires. On croyait ainsi se débarrasser d'un témoin encombrant des intrigues autour de l'affaire François.

Mais à mon nouveau service aussi, je voyais quotidiennement ce qu'il en est en fait de la gendarmerie dont on attend qu'elle garantisse l'ordre et la sécurité des citoyens. Le 1 juin 1981, Naïm Khader, le représentant de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), était froidement abattu à Bruxelles par un inconnu. La brigade anti-gang n'a été mise au courant de l'événement dramatique que trente-cinq minutes après les faits. Par dessus le marché, on leur a transmis un faux signalement de l'auteur. Selon ce signalement, l'auteur était vêtu d'un imperméable jaune, alors que cet imperméable était en possession des agents de la police judiciaire qui étaient déjà sur place. Le chef du service de surveillance des ambassades – la mission de l'OLP était reconnue comme telle – qui doit normalement être le premier à être mis au courant d'un tel événement, a appris la nouvelle par la radio.

La BSR a été prévenue par René Haquin, journaliste au Soir.

Le dimanche 28 Juin, à peine quelques semaines plus tard, une patrouille de la brigade anti-gang était obligée de quitter son service parce qu'un officier voulait absolument être conduit à une petite fête privée à Hoeilaart. Arrivé sur place, le colonel a constaté qu'il avait oublié ses bottes de cavalerie. Les gendarmes ont du retourner à Bruxelles pour y prendre les bottes du colonel. Cet officier possédait pourtant sa propre voiture et avait également à sa disposition une voiture de service avec chauffeur.

Dans la cadre des mesures d'économie, il fallait dévisser le soir deux lampes dans les chambres de célibataire. Mais au service du casernement, j'ai entendu citer les chiffres les plus invraisemblables à propos des sommes qui étaient allouées aux officiers, pour couvrir les dépenses de réaménagement de leur bureau.

A la fin du mois d'août 1981, s'est produit d'ailleurs un autre fait bizarre qui pousse à réfléchir. Sur l'ordre exprès de l'état-major, nous étions obligés de patrouiller continuellement et plusieurs jours de suite en face d'une maison du Boulevard Saint-Michel à Bruxelles, une mission à laquelle j'ai participé personnellement. La maison appartenait, nous disait-on, à un collectionneur d'objets d'art qui craignait un vol et qui avait par conséquent demandé la protection de la gendarmerie. En réalité, il s'agissait du baron de Bonvoisin, le trésorier de l'aile droite du PSC, qui avait été compromis, suite à la publication d'articles sur ses liens avec des groupements d'extrême-droite bruxellois. Le 3 octobre, il devenait d'ailleurs encore plus clair que ces messieurs de l'état-major, contrairement à ce qu'on a toujours voulu nous faire croire, ne respectent nullement la neutralité politique. Ce jour-là, feu le ministre d'Etat P.W. Segers, qui a été pendant des années un homme influent dans les coulisses de la politique, organisait à Anvers une excursion sur l'Escaut en bateau Flandria. Il avait non seulement invité de nombreux politiciens et des personnalités du CVP, mais également les deux lieutenants-généraux de la gendarmerie: le chef de corps Beurir et l'inspecteur-général Bernaert. Ceux-ci avaient d'ailleurs été des membres du cabinet de P.W. Segers, lorsqu'il était ministre de la Défense.

Les liens du chef de corps Beurir avec le monde politique datent cependant d'il y a plus longtemps. Le 26 mars 1980, il a été nommé membre associé de la section belge de l'Institut Européen d'Ecologie et de Cancérologie, une association sans but lucratif qui s'occupe de la lutte contre le cancer. Le président de cette association n'est autre que l'ancien ministre Vanden Boeynants, les vice-présidents sont les politiciens Damseaux, Cudell et De Muyter. On peut se demander pourquoi le chef de corps de la gendarmerie s'est senti obligé d'en devenir membre.

On est également en droit de se poser la question de savoir pourquoi les officiers de l'état-major, cités en témoins au procès François, ont pu se permettre d'ignorer en toute tranquillité certaines règles judiciaires élémentaires. On peut aussi se demander pourquoi l'ancien chef de corps Denève, qui avait autorisé en 1975, la toute première opération (ratée) avec le gangster Touboul, n'a pas cessé de faire des déclarations contradictoires, alors qu'il témoignait sous serment. Son attitude a d'ailleurs suscité, dans les couloirs du palais de justice, la remarque qu'on ferait bien de lui infliger quelques jours d'arrêt. Et que faut-il penser de cet officier important, qui après une opération anti-héroïne partiellement ratée à Charleroi, le 4 septembre 1981, a été accusé par des membres du groupe Diane, d'obstruction lors de l'exécution de la mission. Que penser enfin de ces officiers supérieurs, dont les noms et les numéros de téléphone se trouvent dans l'agenda, entretemps mystérieusement disparu, d'une prostituée nord-africaine, qui a été arrêtée plus tard pour faux monnayage, alors que son frère a été expulsé du pays pour trafic de drogue?

Seuls les initiés savent à quoi tout cela peut rimer.

Le 27 octobre 1981 le commandant Calluyt me confia qu'il essaierait de me faire muter dans la BSR. Je reprenais espoir, d'autant plus que le lendemain, maître Brion me demandait par téléphone d'introduire immédiatement ma demande de mutation à la BSR. Il ajoutait que le colonel Kinet, de l'état-major, était d'accord. Je n'hésitai pas une seconde. Le 5 novembre, j'ai téléphoné à l'état-major, mais ma demande n'y était pas encore arrivée.

Le dimanche 8 novembre, j'ai rempli mon devoir électoral



et j'ai ensuite passé la journée en famille en attendant de reprendre mon service à 16 heures. J'ai reçu pas moins de six appels téléphoniques au cours de cette journée. Mais à chaque fois que je décrochais, on coupait la communication. Il ne pouvait pas s'agir d'un hasard, puisqu'après mon départ, le téléphone n'a plus sonné.

Une bonne semaine plus tard, j'apprenais officieusement que ma mutation à la BSR n'aurait pas lieu. J'en ai reçu la confirmation téléphonique le 20 novembre. Je me sentais moralement brisé, mais comme je n'en avais toujours pas été informé officiellement, j'ai demandé le rapport au commandant de la Légion Mobile, le colonel Albrecht, le premier novembre.

Le 4 décembre, dix minutes avant la fin de mon service, j'ai été convoqué chez le major Charlot, qui en tant que commandant du cinquième groupe, était l'un de mes supérieurs. L'entretien a duré plus de trois quarts d'heure, pendant lesquels le major n'a cessé d'insister pour que je retire ma demande d'entretien avec le colonel Albrecht.

Après que maître Brion ait appris de son côté par téléphone d'un officier de l'état-major que je devais rester à la Légion Mobile, j'ai reçu le 18 novembre une note officielle qui confirmait cette information. J'avais entretemps demandé à maître Brion s'il n'était pas possible de me constituer partie civile au procès François qui devait s'ouvrir bientôt. Maître Brion m'a répondu début janvier 82, que c'était totalement exclu. Quelques jours avant l'ouverture du procès, trois avocats de la Ligue des Droits de l'Homme se sont présentés chez moi pour proposer que je me constitue partie civile malgré tout. J'ai accepté cette proposition qui devait s'avérer vaine et j'en ai informé maître Brion. Dans sa réponse celui-ci m'a remercié de la confiance que je lui témoignais et il m'a assuré qu'il restait disposé à m'aider à l'avenir. Le 4 février par contre, je recevais une lettre recommandée du syndicat dans laquelle on m'annonçait que je ne pourrais plus faire appel désormais aux services de maître Brion. Entretemps j'avais introduit, le 8 janvier, une demande de mutation au bureau judiciaire de la Légion Mobile. A l'initiative de quelques officiers compréhensifs, j'avais travaillé beaucoup pour la brigade anti-gang dans les semaines écoulées, mais je ne me sentais pourtant pas heureux.

Le procès François s'est ouvert, le 18 janvier. Ce jour-là, j'étais de service de 17 heures à 23 heures. Mais à 10 heures trente, j'ai été appelé à la caserne, où on m'a communiqué que désormais, je serais employé au bureau du garage. Il s'agit là d'un service qui travaille aux heures de bureau normales de sorte que je ne serais jamais en mesure d'assister aux séances du procès François. Quatre jours plus tard, j'ai reçu également l'interdiction de quitter le garage, ne fût-ce que pour un moment. On voulait de toute évidence éviter coûte que coûte que j'assiste au procès contre mon ancien chef.

Lorsque j'ai été reçu par le major Charlot le premier février, celui-ci m'a dit que je devais me sentir heureux maintenant puisque j'avais obtenu un travail de bureau. Je lui ai fait remarquer que j'avais introduit une demande pour le bureau judiciaire et non pour un service administratif ordinaire. J'ai souligné que je ne convenais nullement pour un tel emploi, mais dans l'intérêt de mes collègues, je n'ai rien dit sur le fait qu'on n'y faisait rien de toute la journée.

J'étais à bout et je suis allé consulter un médecin. Celui-ci m'a prescrit sept jours de repos et m'a conseillé d'aller voir un neurologue. Ce que j'ai fait le 9 février. Celui-ci, le colonel Daenen, a écouté attentivement toute mon histoire et il a ensuite rédigé une attestation médicale dans laquelle il conseillait ma mutation dans un service d'active, en y ajoutant cependant explicitement que cet avis n'obligeait personne. C'est un homme brisé qui est sorti du cabinet du docteur Daenen. Le lendemain, le ministère public au procès François devait me féliciter de mes déclarations au parquet au sujet des abus existant au BND.

Sept jours plus tard, l'un des avocats du commandant François, devait lire dans cette même salle d'audiences, une lettre de l'ancien chef de corps Lorgé, qui m'accusait d'être un sous-officier mauvais, minable et vindicatif. Malgré cette accusation très grave, je continue à garder tout mon respect pour le général Lorgé. En vérité, il n'était plus au courant de tout ce qui se passait à la gendarmerie, car le même jour, l'agent du BND De Kuyper avouait au juge qu'il avait touché d'une trafiquant une commission de 400.000 francs pour maintenir un niveau de vie élevé.

Comme j'avais appris que le major Charlot n'avait tenu au-

cun compte de l'avis du médecin, j'ai demandé à nouveau une entrevue avec le colonel Albrecht. Le major Charlot devait cependant s'y opposer de toutes ses forces. Au cours d'une visite médicale suivante, le colonel-médecin Lorie m'a promis qu'il écrirait au colonel Albrecht afin que je sois effectivement reçu et muté. Ce ne sera pas la dernière tentative du service médical en vue d'obtenir ma mutation.

Mon service à la Légion Mobile suivait son cours habituel. Au début du mois de mars, j'ai été désigné en tant que grenadier, pour une mission à Nivelles. On m'a fourré une grenade lacrimogène dans les mains, mais non seulement, il y avait vingt ans que je n'avais plus touché un engin pareil, mais j'ai du constater également que le mode d'emploi avait totalement changé.

Fin mars, je quittai la caserne en civil et à vélo, comme d'habitude, mais au poste de garde, j'ai été arrêté par un capitaine qui a voulu vérifier si je portais bien une cravate en dessous de mon écharpe. Quelques jours plus tard, j'ai enfin eu quelque chose à faire au bureau du garage. Je devais couper en deux un grand tas de papiers.

Ce même soir, l'émission de télévision "L'Ecran-Témoin", à la RTBF, m'a remonté le moral. Au cours du débat qui suivait le film et auquel participait le ministre de la Justice, Jean Gol, le journaliste Walter De Bock, du journal "De Morgen", a demandé des explications sur mon sort. Le ministre a répondu qu'il ne savait rien de moi, mais qu'il avait l'intention d'ouvrir une enquête. J'en attends toujours les résultats.

Le 31 mars, je n'avais toujours pas de nouvelles de ma demande d'entretien avec le colonel Albrecht. J'ai menacé de commencer une grève de la faim. A 17 heures 10, j'ai été appelé chez le major Charlot et j'ai constaté que ma demande d'entretien était toujours sur son bureau. Le major s'est fâché et m'a dit que je resterais au service où j'étais maintenant. Le lendemain, j'ai signé que ma demande avait été transmise au colonel Albrecht.

Le colonel Lhost, le commandant en second de la Légion Mobile, m'invita à son bureau le 6 avril. Le major Stevens, qui venait de quitter l'état-major, était également présent. J'ai été très mal reçu. J'étais quelqu'un en qui on ne pouvait pas avoir confiance. Mon travail et mes connaissances

n'avaient aucune valeur. Je ne connaissais pas la gendarmerie. Je n'étais pas un gendarme. Je n'aurais pas dû révéler la vérité sur le BND. Maître Brion était un menteur. J'avais contacté la presse.

J'ai répondu franc et net, qu'à l'avenir, ils devaient mieux écouter mes communications téléphoniques. Lorsqu'enfin je pris congé, le colonel Lhost est venu vers moi en disant: "Un pas de plus et crac", en tournant son poing fermé.

Le suivant à m'inviter fut l'amônier catholique. Comme je ne suis pas catholique, je ne comprenais pas très bien à quoi cela pouvait servir. Je me suis néanmoins présenté chez lui le 14 avril. Il m'a d'abord félicité du courage dont j'avais fait preuve en dévoilant la vérité et il s'est intéressé à mon avenir. Jamais, je ne serais autorisé à retourner à la BSR, disait-il. C'est pourquoi il faut que vous vous enterriez dans un bureau ou que vous quittiez la gendarmerie, car même le colonel Albrecht ne peut rien pour vous. Telles furent les paroles du prêtre.

J'étais entretemps arrivé à la conclusion que ma patience avait été suffisamment mise à l'épreuve. Le 20 avril, j'ai introduit une demande de mise à la retraite anticipée. Avant d'en arriver là, le premier substitut Peytier devait encore me proposer de devenir inspecteur à la protection de la jeunesse, mais finalement il n'en a rien été. Le 30 juin 1982 fut ma dernière journée comme gendarme. Dans le courant de l'après-midi, j'ai été invité à prendre un ou deux verres et j'ai reçu quelques félicitations sincères. Après cela, j'ai quitté la caserne... en homme libre.

## EPILOGUE

En septembre 82, le commandant François est passé en conseil de discipline. Il était assisté de deux avocats: maître Vergauwen, l'un de ses défenseurs au procès et... maître Brion.

Le 29 septembre, j'ai appris qu'un sous-officier d'une brigade anti-drogue nouvellement créée avait vendu des cartes d'identité à des Chinois.

Le 13 octobre, la Ligue des Droits de l'Homme a organisé une conférence de presse, au cours de laquelle j'ai longuement pris la parole. Un membre de la BSR que je connaissais, assistait à cette rencontre avec la presse. Il s'était fait inscrire sous le nom de Dupont, journaliste. L'état-major a réagi à cette conférence de presse en signalant que je n'avais pas dit toute la vérité. En effet, je n'avais pas raconté tout. Le syndicat du personnel de la gendarmerie ne se montrait pas enchanté non plus de mes déclarations.

A la mi-novembre, j'apprenais par une personne haut placée que ma mutation dans la Légion Mobile avait été décidée parce que j'aurais écrit une lettre de menaces au général Beurir. Cette même personne m'a dit par après qu'elle s'était trompée: ma mutation avait été imposée par l'auditeur militaire, qui devait le nier plus tard, dans une lettre.

Le 20 avril 1983, la police judiciaire de Bruxelles arrêtait deux Pakistanais qui étaient en possession de cinq kilos d'héroïne. L'un des deux était soupçonné d'être le fameux Asfaque Khan, avec qui le BND avait trafiqué dans le passé. Il devait s'avérer cependant qu'il s'agissait d'un homonyme. Au cours de ce même mois d'avril, la Cour d'Appel d'Anvers condamnait par contumace, un certain Malik, l'un des collaborateurs de Khan, à sept ans de prison. Il avait été arrêté à Anvers, un an auparavant, alors qu'il était en possession de treize kilos d'héroïne, mais pour des raisons mystérieuses, il avait été acquitté.

Toujours au cours de ce même mois d'avril, on apprenait que le commandant François, qui avait déjà reçu auparavant l'ordre d'Officier de la Couronne, était suspendu pour une durée de trois mois au cours desquelles il était privé d'une partie de son traitement.

Moi-même, je perds environs onze mille francs par mois à cause de ma mise à la retraite anticipée, et ceci jusqu'à l'âge de cinquante-six ans. Après cela, je toucherai une pension qui sera inférieure de six mille francs par mois à celle d'un gendarme ayant terminé complètement sa carrière. Et tout ça parce qu'en tant que gendarme, je suis obligé de dénoncer des délits.

## CONTENU

PREFACE	7
PREMIERE PARTIE	15
Le BND, les 'Gaston Lagaffes' de l'état-major	15
L'acte d'accusation: un document tout à faire remarquable	38
Un an avec sursis	57
DEUXIEME PARTIE	65
TROISIEME PARTIE	127
Les 'mouchards' sont punis	127
Retour à 'la case depart'	136
EPILOGUE	149

Dans ce livre, l'ex-gendarme François Raes décrit les scandales du Bureau National de la Drogue, dont il était membre. C'est Raes qui révéla les méfaits de ce "corps d'élite" et déclencha ainsi la fameuse affaire François. Le BND faisait lui-même le trafic de drogue et bloquait les dossiers où étaient impliquées des personnalités. Raes accuse ici très violemment l'Etat Major de la gendarmerie. Dans ce qui constitue en quelque sorte ses mémoires, Raes évoque les diverses affaires dans lesquelles il fut impliqué, les scandales du BND - les "Gaston Lagaffe" comme Raes les appelle - le calvaire qu'il subit après ses révélations, les brimades, les sanctions, les menaces...

**Editeur: EPO, Anvers**  
**Distribution: Ed. Vie Ouvrière**  
**4, rue d'Anderlecht, 1000 Bruxelles**  
**tél.: 02/512.50.90**